

Université de Sherbrooke

**L'incidence de la culture disciplinaire sur l'évaluation
des risques en éthique de la recherche**

par Ginette Denicourt
Département de chirurgie

Thèse présentée à la Faculté de médecine
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiae doctor (Ph. D.) en sciences cliniques

Le 15 février 2006

Composition du jury de thèse

Membres du jury :

Johane Patenaude	Directrice de thèse Département de chirurgie Faculté de médecine Université de Sherbrooke
Théophile Niyonsenga	Codirecteur de thèse Florida International University Stempel School of Public Health Epidemiology & Biostatistics
Denise St-Cyr-Tribble	Directrice du programme Programme des sciences cliniques Faculté de médecine Université de Sherbrooke
Serge Robert	Professeur Département de philosophie Université du Québec à Montréal
France Jutras	Professeure Département de pédagogie Faculté d'éducation Université de Sherbrooke

Sommaire

Au cours des dernières décennies, l'éthique de la recherche est devenue un enjeu social de plus en plus important. Le monde de la recherche s'est progressivement vu encadré par des politiques et des codes d'éthiques. Malgré ces balises, l'évaluation des risques en recherche demeure une tâche éminemment complexe et peut donner lieu à des estimations très variables. En première lecture, cette évaluation peut apparaître très subjective. La littérature en théorie du risque suggère que la perception et l'évaluation du risque renvoient en bonne part à une démarche sociale. Malheureusement, nous savons peu de chose sur la façon dont les chercheurs exercent leur jugement éthique, quant à ses déterminants.

Notre thèse s'intéresse à l'évaluation des risques éthiques en recherche. Elle étudie de manière exploratoire l'incidence de la culture disciplinaire sur les représentations des chercheurs en cette matière. Notre hypothèse de recherche est que les regroupements disciplinaires constituent des référents identitaires importants pour les représentations sociales des chercheurs en ce qui concerne l'évaluation des risques éthiques.

Le cadre conceptuel développé pour les fins de cette recherche s'appuie principalement sur la théorie des représentations sociales et sur le concept de matrice disciplinaire de Kuhn. Ce dernier concept vient expliquer pourquoi et en quoi les regroupements disciplinaires constituent des référents identitaires signifiants pour les représentations sociales des chercheurs en matière d'évaluation du risque éthique. La littérature sur la théorie du risque est également mise à contribution pour expliciter le rapport au risque dans les différentes disciplines.

Notre démarche empirique s'intéresse plus précisément aux représentations des chercheurs appartenant à quatre groupes disciplinaires, soit l'anthropologie, la psychologie, l'économie et la médecine spécialisée. Notre dispositif de recherche repose sur une enquête réalisée auprès de 70 chercheurs universitaires. Pour saisir les représentations sociales des chercheurs liées au jugement éthique, nous avons eu recours à la technique de la vignette. Cette vignette présente un projet de recherche en phase de conception. L'enquête était complétée d'un questionnaire à deux volets, le premier comportant des questions ouvertes, le second consistant en un ensemble de questions fermées. L'analyse des données utilise des méthodes d'analyse qualitative pour le volet I (analyse thématique et discursive) et des méthodes d'analyse quantitative simples pour le volet II.

Nos résultats et analyses montrent que la culture disciplinaire des chercheurs influence la façon dont ils évaluent les risques éthiques d'un projet de recherche. Ainsi, nous avons observé que les prises de position en matière d'évaluation des risques éthiques en recherche diffèrent sensiblement selon les groupes disciplinaires de chercheurs considérés dans notre étude. D'autre part, des analyses plus interprétatives ont permis d'identifier des caractéristiques distinctives des cultures disciplinaires susceptibles d'expliquer les écarts de position observés. Ces facteurs concernent principalement la proximité des disciplines avec l'éthique, la perspective théorique du risque privilégiée dans ces disciplines, leur rapport à la «science», la méthodologie dominante utilisée, les grilles d'analyse propres aux disciplines, certains thèmes privilégiés et certaines valeurs ou attitudes véhiculées par ces groupes de chercheurs. Ces éléments sont en lien étroit avec le concept de matrice disciplinaire défini par Kuhn.

Une meilleure compréhension de la façon dont les chercheurs exercent leur jugement éthique peut s'avérer utile pour orienter et adapter les politiques de renforcement de l'éthique de la recherche. Notre recherche, malgré son caractère exploratoire, apporte un éclairage utile à cet égard. Pour être efficaces, il importe que les mesures, programmes et stratégies mis de l'avant prennent en considération les spécificités disciplinaires.

Mots clés : Éthique de la recherche, représentations sociales, risque éthique, évaluation des risques éthiques, évaluation éthique, méthodologie mixte, matrices disciplinaires.

Remerciements

Cette thèse a été rendue possible grâce à la collaboration de nombreuses personnes. Il est impossible de toutes les nommer. D'abord et avant tout, je tiens à remercier sincèrement ma directrice de thèse, Madame Johane Patenaude. Son soutien et sa direction éclairée ont facilité la réalisation de ma thèse et furent grandement appréciés. J'ai également bénéficié de l'appui et des commentaires de mon codirecteur de thèse, Théophile Niyonsenga.

Je désire souligner la collaboration de 70 chercheurs qui, malgré une charge de travail importante, ont accepté de participer à l'enquête à titre de répondants. Merci à eux tous. Leur collaboration était essentielle, et elle a dépassé mes espérances; leur contribution a été majeure.

Plusieurs chercheurs ont participé à la validation de mes outils de recherche et de certains résultats. Certains ont lu et relu avec soin mon travail à différentes étapes de sa réalisation. Leurs commentaires éclairés ont été précieux. Je les remercie d'avoir accepté de me faire bénéficier de leur expertise. Des remerciements particuliers à messieurs Georges Legault, André Plamondon et Serge Robert, et à mesdames Johane de Champlain et Marianne Xhignesse et Joanne Lavallée.

Je tiens à remercier de manière spéciale M. Jean-Claude Martin de l'IRSST pour ses encouragements constants, nos discussions éclairantes et ses conseils judicieux. D'autres membres du personnel de l'IRSST ont eu des contributions plus ponctuelles, mais combien importantes, notamment Jacques Blain pour sa recherche minutieuse dans les bases de données bibliographiques et François Lemay pour son soutien dans le développement des outils informatiques. Merci aussi à l'IRSST dont le soutien financier majeur a rendu possible mes études doctorales.

Un merci bien particulier à mon conjoint Yvon Fauvel. Son soutien de tous les instants, nos longues discussions et ses avis éclairés ont été grandement appréciés. Sa compréhension des contraintes inhérentes à la réalisation de mon projet doctoral a été une condition essentielle à la finalisation de ma thèse. Je lui en suis infiniment reconnaissante.

Enfin, des mercis à Camille, Anne et Léa qui ont accepté tout au long de ces quatre années de se priver de nos traditionnelles vacances en famille pour que je puisse atteindre mon objectif. Je vous aime !

Merci à vous tous !

Table de matière

Composition du jury de thèse	i
Sommaire	ii
Remerciements	iii
Tables des matières	iv
Liste des graphiques	vi
Liste des tableaux	vi
Liste des encadrés	vii
Liste des figures	vii
1. Introduction	1
2. Cadre conceptuel	
2.1. Le risque éthique	8
2.2. Le risque éthique comme objet de représentations sociales	9
2.3. Les regroupements disciplinaires comme référent identitaire	10
2.4. Le concept de matrice disciplinaire de Kuhn	12
2.5. L'imprécision, l'ambiguïté et les limites du concept de matrice disciplinaire de Kuhn	15
2.6. La cohérence du concept de matrice disciplinaire avec la théorie des représentations sociales	18
2.7. Choix d'une perspective théorique pour les représentations sociales	19
2.8. Le rapport au risque selon les disciplines	22
2.9. Conclusion	27
3. Cadre méthodologique	
3.1. Objectifs	29
3.2. Population étudiée et choix des disciplines considérées	29
3.3. Dispositif de recherche	31
3.4. Outils de mesure des représentations	32
3.5. Présentation de la vignette	34
3.6. Présentation du questionnaire à deux volets	36
3.7. Modalités de recrutement des participants	38
3.8. Validation des instruments de mesure	40
3.9. Élaboration et la validation d'une grille d'analyse	41
3.10. Méthodes d'analyse privilégiées des données de l'enquête	43
3.11. Portée et limites des instruments de mesure et des méthodes	46
4. Analyse des résultats de la partie 1 du questionnaire	
4.1. Remarques introductives	48
4.2. Caractéristiques descriptives de l'échantillon final	49
4.3. Propension des groupes disciplinaires à soulever des problèmes et des bénéfices	53
4.4. Les problèmes et les bénéfices identifiés par les répondants	55
4.5. Analyse du corpus par problème soulevé	58
4.6. Analyse du corpus par bénéfice soulevé	73
4.7. Acceptabilité éthique du projet selon les disciplines	79

4.8. Identification de profils disciplinaires types	81
5. Analyse des résultats de la partie 2 du questionnaire	
5.1. Remarques introductives	91
5.2. Perspectives générales sur les résultats	95
5.3. Les positions distinctives des économistes	96
5.4. Les positions distinctives des psychologues	99
5.5. Les positions distinctives des médecins	100
5.6. Les positions distinctives des anthropologues	100
5.7. Comparaison avec les positions distinctives identifiées dans l'analyse qualitative	101
5.8. Discussion sur les écarts interdisciplinaires observés	103
6. Conclusion	108
Bibliographie	119
Annexe 1 : Partie 1 du questionnaire	126
Annexe 2 : Partie 2 du questionnaire	129
Annexe 3 : Feuillelet d'information aux participants	134

Listes des graphiques

Graphique 1 : La pertinence scientifique de la question de recherche (% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)	60
Graphique 2 : La validité scientifique (% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)	61
Graphique 3 : La présence de biais (% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)	62
Graphique 4 : L'intégrité physique (% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)	64
Graphique 5 : L'intégrité socioéconomique (% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)	65
Graphique 6 : Le consentement (% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)	68

Listes des tableaux

Tableau 1 : Répartition des répondants selon la discipline	49
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon selon l'affiliation universitaire	50
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon selon le sexe	51
Tableau 4 : Distribution des répondants selon que leur recherche exige la participation de sujets humains	52
Tableau 5 : Répartition des répondants selon qu'ils aient été membre d'un comité d'éthique de la recherche (CÉR)	52
Tableau 6 : Dénombrement des problèmes soulevés par les chercheurs des différentes disciplines	54
Tableau 7 : Dénombrement des bénéfices potentiels soulevés par les chercheurs des différentes disciplines	54
Tableau 8 : Fréquence d'apparition de l'élément « <i>Conduite de la recherche</i> ». . .	57
Tableau 9 : Fréquence d'apparition de l'élément « <i>Recrutement des participants</i> »	57
Tableau 10 : Fréquence d'apparition de l'élément « <i>Intégrité psychologique</i> » . . .	57

Tableau 11 : Pourcentage des répondants évoquant les thèmes du <i>consentement libre et du consentement éclairé</i>	68
Tableau 12 : Distribution des réponses pour l'élément « <i>Confidentialité des renseignements personnels et confidentialité des tests</i> » selon le groupe disciplinaire	70
Tableau 13 : Dénombrement des arguments émis pour chaque catégorie de bénéfices selon la discipline des répondants	73
Tableau 14 : Distribution des arguments émis dans la catégorie des « <i>Bénéfices pour la société</i> » selon le groupe disciplinaire	77
Tableau 15 : Distribution des réponses quant à l'acceptabilité éthique du projet selon le groupe disciplinaire	79
Tableau 16 : Principaux enjeux évoqués selon la discipline	82
Tableau 17 : Synthèse des caractéristiques susceptibles d'expliquer les écarts de prises de position entre groupes disciplinaires	90
Tableau 18 : Les positions distinctives des groupes disciplinaires – Écarts de moyennes et tests d'égalité des moyennes concernant les 18 éléments	98

Listes des encadrés

Encadré 1 : Vignette	35
Encadré 2 : Liste des énoncés composant la partie 2 du questionnaire	38
Encadré 3 : Grille des problèmes signalés par les participants	56
Encadré 4 : Grille des bénéfices signalés par les participants	58

Listes des figures

Figure 1 : Schéma synoptique de la démarche de recherche	7
Figure 2 : Dispositif parallèle de triangulation	32
Figure 3 : Schéma illustrant la démarche méthodologique	47
Figure 4 : Le champ des bénéfices.	78
Figure 5 : Cartes perceptuelles des positions moyennes des groupes disciplinaires sur 9 énoncés éthiques	93

1. Introduction

Au cours des dernières décennies, l'éthique de la recherche est devenue un enjeu social de plus en plus présent et de plus en plus important. Le monde de la recherche s'est progressivement vu encadré par des politiques et des codes d'éthiques. Malgré ces balises, l'évaluation des risques éthiques en recherche demeure une tâche éminemment complexe, laissant une large place à l'interprétation et pouvant donner lieu à des estimations très variables. Le Rapport Belmont de la National Commission for the Protection of Human Subjects of Biomedical and Behavioral Research, publié en 1979 aux États-Unis, était explicite à cet égard. En éthique de la recherche, les règles sont insuffisantes pour couvrir les situations complexes. Parfois, elles entrent en conflit ; fréquemment, elles sont difficiles à interpréter et à appliquer. La présence de principes généraux à la lumière desquels les règles spécifiques peuvent être interprétées ne résout pas le problème. Dans ce contexte, l'évaluation des risques peut apparaître très subjective (Lupton, 1999 ; Sieber, 2004). La littérature en théorie du risque suggère que la perception et l'évaluation du risque renvoient en bonne part à une démarche sociale (Lupton, 1999 ; Renn, 1992 ; Krinsky et Golding, 1992; Douglas, 1969 et 1992 ; Douglas et Wildavsky, 1982).

La présente thèse s'intéresse à l'évaluation par les chercheurs des risques éthiques en recherche. Elle étudie l'incidence de la culture disciplinaire sur les représentations des chercheurs en matière d'évaluation des risques éthiques. Nous supposons que le risque en éthique de la recherche est un objet de représentations sociales. Ces représentations s'expriment à travers des prises de position et peuvent référer à des perceptions, des valeurs, des attitudes, des enjeux, des thèmes, des modes de raisonnement, des grilles d'analyse ou d'autres repères qui dépendent, en bonne part, de l'appartenance disciplinaire des chercheurs. Notre hypothèse de recherche est que les regroupements disciplinaires constituent des référents identitaires importants pour les représentations sociales des chercheurs en ce qui concerne l'évaluation des risques éthiques. Ainsi, le jugement porté sur la validité éthique d'un projet de recherche serait tributaire de la culture disciplinaire du chercheur impliqué.

Mais pourquoi s'intéresser au jugement éthique ? Notre recherche documentaire réalisée en 2001 et mise à jour en 2004 révèle la rareté des études empiriques sur le jugement éthique, ses processus et ses déterminants. Ce constat est corroboré par l'*Illinois White Paper* (The Center for Advanced Study, 2005). Ce domaine de recherche est en émergence et a été priorisé par de nombreux intervenants en éthique de la recherche (National Research Council¹; Sieber, 2004 ; The Center for Advanced Study, 2005; JERHRE, 2006²). Dans un contexte où les systèmes mis en place par les gouvernements pour juger de la validité éthique des projets de recherche sont en crise et doivent être revus, une meilleure connaissance des tenants et des aboutissants du jugement éthique est essentielle pour trouver les solutions appropriées (The Center for Advanced Study, 2005)³.

Parmi tous les facteurs susceptibles d'influencer l'évaluation des risques éthiques en recherche, pourquoi avoir ciblé la culture disciplinaire des chercheurs ? La littérature en histoire, épistémologie et sociologie des sciences met en évidence comment les chercheurs sont profondément et avant tout marqués par leur discipline académique et par la communauté scientifique qui y correspond. À cet égard, mentionnons notamment les contributions de Kuhn (1970, 1977) et celle de Becher (1984, 1987a, 1987b et 1989)⁴. Nous sommes ainsi en présence de cultures disciplinaires qui marquent les valeurs, les attitudes, les perceptions et les jugements des chercheurs.

En parallèle, la littérature sur la théorie du risque, notamment Renn (1992) et Lupton (1999), montre qu'il existe différentes perspectives théoriques quant au concept de risque et que ces

¹ Voir Citro, C., D. Iglén et C. Marrett (2003).

² JERHRE (*Journal of Empirical Research on Human Research Ethics*) est une nouvelle revue internationale, la première dédiée à la recherche empirique dans le domaine de l'éthique de la recherche. Son objectif principal est de combler le manque flagrant d'études empiriques dans le domaine. Dans la documentation électronique qui présente la revue (www.JERHRE.org), la recherche sur le jugement éthique y est présentée comme un domaine en émergence.

³ Le rapport du *Center for Advanced Study (Illinois White Paper)* a été réalisé par un groupe d'éminents experts en éthique de la recherche et a été finalisé au terme d'une large consultation dans le milieu.

⁴ On peut aussi citer les travaux de King et Brownell (1966), Pantin (1968), Parson et Storer (1968), Toulmin (1972), Biglan (1973), Crik (1976), Kolb (1981), Bazerman (1981) et Bulik (1982). Pour leur part, Clark (1984) et Ruscio mettent en évidence le rôle des facteurs organisationnels.

perspectives trouvent racines dans les disciplines scientifiques. On peut penser que les chercheurs auront tendance à privilégier une perspective qui leur est familière et à laquelle ils adhèrent lorsqu'ils exercent leur jugement éthique.

Sur un registre plus pragmatique, les problèmes inhérents aux systèmes visant à assurer la validité éthique des projets de recherche et à protéger les sujets humains découlent en bonne partie du fait que les gouvernements ont imposé à l'ensemble des domaines de recherche un modèle d'évaluation des risques pensé pour les sciences médicales. Ce modèle prend mal en considération la diversité disciplinaire des contextes, des notions de risque et de dommage, des valeurs et des méthodes (The Center for Advanced Study, 2005).

Aux États-Unis, les constats à cet égard et les récriminations des chercheurs oeuvrant principalement dans les secteurs des sciences humaines et sociales sont nombreux (American Association of University Professors, 2000; Gunsalus, 2002; De Vries, De Bruin et Goodgame, 2004; Sieber, Plattner et Rubin, 2002; Sieber, 2004; DuBois, 2004 ; The Center for Advanced Study, 2005). « *Each social/behavioral discipline or methodology raises different issues and raises difficult problems of interpretation of [the Code of Federal Regulation]* » (The Center for Advanced Study, 2005, p. 18).

Au Canada où le document « *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* » constitue la norme en matière d'éthique de la recherche, les débats qui ont entouré l'adoption de ce document laissaient voir un clivage manifeste des avis selon les domaines disciplinaires (Carpentier, 2000). De plus, les problèmes de fonctionnement des comités d'éthique de la recherche (CÉR) implantés dans les établissements de recherche comme suite à l'adoption de la *Politique des trois Conseils* sont vraisemblablement liés aux différences de perception et d'expertise selon les disciplines. Des audits menés par le Conseil national d'éthique en recherche sur l'humain (CNÉR) sur le fonctionnement des CÉR ont mis en évidence le fait que les évaluations des membres des CER ne sont pas toujours neutres et

objectives, et qu'elles reflètent le savoir, les paradigmes et les méthodes qui caractérisent leur discipline. Des méthodes d'analyse utilisées dans certaines disciplines ne sont pas toujours bien comprises ou acceptées par les membres des CÉR. Les chercheurs ont souvent le sentiment d'être incompris par les membres des CÉR. Plus gênant encore, des comités différents ont déjà rendu des décisions divergentes à l'égard d'un même projet (Carpentier, 2000)⁵. Ces problèmes suggèrent que les chercheurs aient, en matière d'évaluation des risques éthiques, des jugements qui sont marqués par leur appartenance disciplinaire. Dans ce contexte, il est important d'en savoir davantage quant à la façon dont les chercheurs de différentes disciplines se représentent et évaluent le risque.

Comme il est mentionné plus tôt, rares sont les études qui se sont penchées sur les déterminants et la genèse du jugement éthique. Garvin (2001) pose le problème d'une manière assez proche de la nôtre. L'auteure explore comment les scientifiques, les décideurs politiques et le public évaluent les risques. Le groupe des scientifiques y est présenté comme une entité homogène et réfère davantage aux disciplines scientifiques « dures ». L'auteure conclut que ces trois groupes utilisent des rationalités (des paradigmes) bien différentes qui reflètent les écarts épistémologiques sous-jacents.

Dans le domaine des sciences de l'évaluation, des auteurs ont cherché à documenter et à expliquer des jugements divergents de la part des évaluateurs relativement à des problèmes éthiques portés à leur attention (Morris et Jacobs, 2000; Newman et Brown, 1996; Honea, 1992 ; Mabry, 1999 ; House et Rowe, 1999; Fitzpatrick et Morris, 1999). Kalichman et Friedman (1992), Anderson et coll. (1994), Wenger et coll. (1997), Korenman et coll. (1998) font le même genre d'exploration dans le domaine de l'éthique de la recherche. Le constat général de ces études est que les désaccords sont habituellement considérables. Les études ont beaucoup

⁵ Les travaux en cours de Johane Patenaude mettent en lumière l'importante variabilité de décisions et de critères décisionnels utilisés par les CÉR. Voir Patenaude et Champlain (2004).

moins de succès lorsque vient le temps d'expliquer la source de ces divergences d'opinions. Quelques facteurs contextuels, circonstanciels ou organisationnels sont avancés⁶.

Dans le domaine de l'éthique de la recherche, Anderson et coll. (1994) et Reyes (2001) essaient d'identifier des effets liés aux contextes disciplinaires et départementaux sur la capacité d'observer des manquements aux normes éthiques. Encore là, ce sont quelques facteurs contextuels ou organisationnels qui sont mis en évidence. Aucun lien n'est fait avec des considérations épistémologiques. Hazen (2002) étudie le développement et les modifications des codes déontologiques pour la pratique de la psychothérapie dans trois professions, soit la psychiatrie, la psychologie et le travail social. L'auteure conclut que les codes reflètent des identités distinctives.

Ces dernières études sur le jugement éthique ont une portée très limitée et n'apportent aucune réponse à notre question de recherche. De plus, ces analyses et, de manière générale, la littérature en éthique de la recherche ne fournissent aucun cadre théorique satisfaisant pour répondre à notre question de recherche. Nous avons développé un cadre conceptuel qui s'appuie principalement sur la théorie des représentations sociales et sur le concept de matrice disciplinaire de Kuhn. Ce dernier concept vient expliquer pourquoi et en quoi les regroupements disciplinaires constituent des référents identitaires signifiants pour les représentations sociales des chercheurs en matière d'évaluation des risques éthiques. La littérature sur la théorie du risque est également mise à contribution pour expliciter le rapport au risque dans les différentes disciplines.

Notre recherche s'intéresse plus précisément aux représentations des chercheurs appartenant à quatre groupes disciplinaires. La saisie des représentations des chercheurs en matière d'évaluation des risques éthiques posant des défis importants, nous avons développé des outils de mesure spécifiquement conçus pour répondre à nos objectifs de recherche. Nous avons

⁶ Par exemple, l'expérience ou le rôle joué par l'évaluateur (un consultant, un expert, un scientifique...).

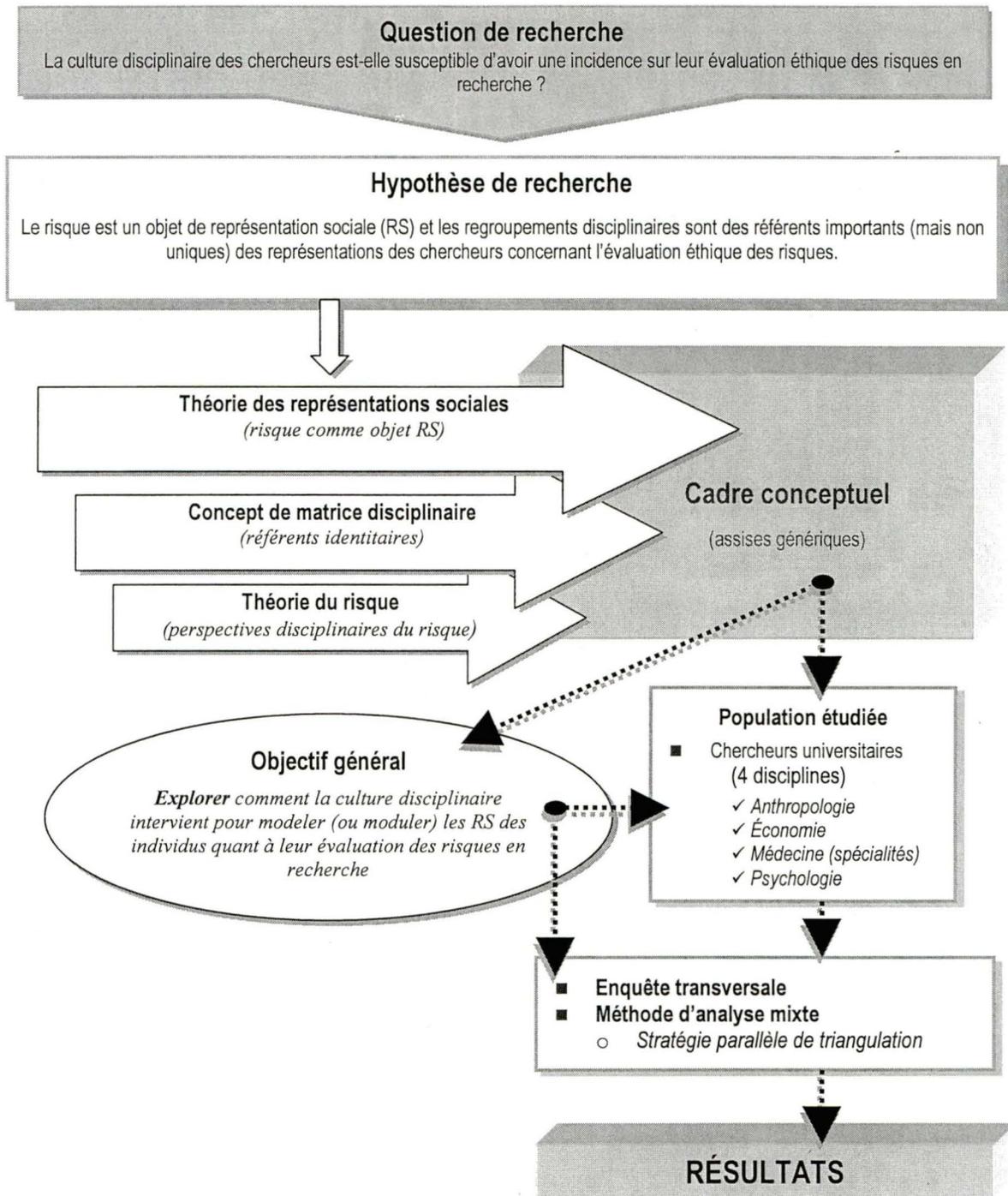
réalisé une enquête transversale auprès de 70 chercheurs universitaires appartenant aux disciplines retenues. Nous avons eu recours à la technique des études de cas pour mieux saisir les représentations des chercheurs dans l'exercice de leur jugement éthique⁷. Le cas développé présente un projet de recherche en phase de conception susceptible de soulever un certain nombre de questionnements d'ordre éthique. Il est accompagné d'un questionnaire à deux volets, le premier comportant des questions ouvertes, le second consistant en un ensemble de questions fermées. L'analyse des données utilise des méthodes d'analyse qualitative pour le volet I (analyse thématique et discursive) et des méthodes d'analyse quantitative pour le volet II. Notre dispositif de recherche s'inscrit donc dans une approche méthodologique mixte, plus précisément une stratégie parallèle de triangulation. La Figure 1 résume notre démarche de recherche.

Nos résultats et analyses illustrent assez clairement que la culture disciplinaire des chercheurs de notre échantillon influence profondément la façon dont ils évaluent les risques éthiques d'un projet de recherche. Dans le contexte de notre recherche, le regroupement disciplinaire serait donc un référent identitaire important des représentations des chercheurs en la matière.

Le plan de la thèse s'articule comme suit. Le chapitre 2 expose le cadre conceptuel et le chapitre 3 le cadre méthodologique. Le chapitre 4 présente les résultats et analyses du premier volet de l'enquête. Le chapitre suivant s'intéresse aux résultats et interprétations découlant du deuxième volet, tout en faisant le lien avec ceux du chapitre précédent. Une conclusion suit.

⁷ Moliner et coll. (2002, p. 72) signalent le caractère novateur et prometteur de ce type d'approche pour saisir les représentations sociales.

Figure 1 : Schéma synoptique de la démarche de recherche



2. Cadre conceptuel

L'objectif de ce chapitre est de préciser l'encadrement conceptuel de notre question de recherche. Le cadre conceptuel développé pour ce projet repose principalement sur la théorie des représentations sociales, ainsi que sur le concept de matrice disciplinaire proposé par Kuhn (1983). Ce concept de matrice disciplinaire permet d'approfondir les raisons pour lesquelles les regroupements disciplinaires constituent des référents importants pour les représentations sociales des chercheurs en matière d'éthique de la recherche. Outre les références à la littérature en représentations sociales et en sociologie et épistémologie des sciences, notre cadre conceptuel met aussi à contribution la littérature en théorie du risque⁴. Cette dernière peut fournir un éclairage intéressant sur le rapport au risque dans les différentes disciplines.

2.1 Le risque éthique

Les politiques d'éthique, et notamment l'*Énoncé de politique des trois Conseils*, visent la protection du sujet humain participant à une recherche. Il n'y aurait pas lieu d'imposer un cadre normatif à la recherche en l'absence de risque. La notion de risque y est donc centrale. Par sa nature polysémique, ce concept est difficile à cerner (Lupton, 1995 et 1999). À cet égard, l'*Énoncé des trois Conseils* n'aide pas à sa compréhension. Pour notre part, nous retenons la description qu'en fait Lilian Auberson-Huang⁵.

« Toutes les définitions du risque prennent en compte les notions de probabilité et de tort. La définition technique est la probabilité que le tort survienne multiplié par l'étendue du tort, s'il survient. Alors qu'il existe un consensus général sur l'intégration du tort dans le concept du risque, il ne peut y avoir aucune définition universelle sur ce qui constitue un risque et sur le niveau d'acceptabilité de ses conséquences. Chaque individu, chaque société, définit son niveau de tolérance, sur la base de la connaissance, la confiance et les valeurs. Cela étant, il est important que les discussions ris-

⁴ Plus précisément en anthropologie et sociologie du risque.

⁵ UNESCO (2000). Auberson-Huang est chargée de projets scientifiques à l'Agence pour la biosécurité et l'évaluation d'impacts des biotechnologies (Suisse).

ques/bénéfiques liées au développement technologique [lire à la recherche] prennent en compte la dignité humaine, l'environnement et la santé. »

Cette description fait bien ressortir le caractère multidimensionnel et très englobant du processus d'évaluation éthique. Dans cette perspective, l'évaluation ne doit pas se limiter aux risques à l'intégrité physique et psychologique de la personne. Elle doit prendre en compte non seulement les risques pour le sujet, mais également soupeser l'ensemble des externalités pour la société en général. Ces externalités peuvent être négatives ou positives (coûts/bénéfices liés au progrès scientifique pour les domaines tel l'environnement, la santé, la sécurité, l'économie, etc.). Dans ce contexte, la mesure du risque s'avère une tâche très complexe pouvant donner lieu à des estimations variables. En outre, dans le domaine de la recherche scientifique, le chercheur s'aventure souvent en terrain peu connu et l'information sur les risques est souvent incomplète, voire même inexistante. En ce sens, l'évaluation des risques s'avère en première lecture très subjective. En y regardant de plus près, elle renvoie en bonne part à une démarche sociale. C'est, entre autres, la thèse défendue de manière différente par Douglas (1985 et 1992) et par Lupton (1995 et 1999)⁶.

2.2 Le risque éthique comme objet de représentations sociales

La notion de risque de Lilian Auberson-Huang réfère implicitement aux représentations sociales. Elle renvoie aux valeurs sociales. En recourant à la notion d'appartenance à des groupes sociaux, elle sous-entend toute une dynamique d'interaction sociale dont l'apport est important. Il ressort donc que le concept de risque n'est pas neutre et que toute tentative pour cerner la perception du risque et juger de son acceptabilité doit tenir compte des contextes psycho-socio-économico-culturels à l'intérieur desquels la perception du risque prend place (Lupton, 1995). Malheureusement, les modèles de perception du risque ne tiennent pas compte, dans la grande majorité des cas, de la nature symbolique du risque et des sens ou messages transmis par une expérience culturelle partagée (Lupton, 1995 et 1999). La théorie des repré-

⁶ Voir aussi Renn (1992), Douglas et Wildavsky (1982), Lash (1993) et Krimsky et Golding (1992).

sentations sociales, comme outil d'analyse, devrait permettre de combler cette lacune et prendre en compte cette dimension cruciale.

Pour paraphraser Abric (1989), les représentations sociales du risque éthique correspondent à un ensemble organisé d'informations, opinions, croyances et attitudes. Ces éléments constituent donc la matière première des représentations sociales, bien que chacun d'eux ne fasse pas office, en soi, de représentation du risque. En même temps, c'est par leur intermédiaire que les représentations sociales du risque éthique se manifesteront.

Dans ce contexte, les variations de représentations ou les écarts d'évaluation face à un risque ne découlent pas uniquement des différences quant aux informations qu'on possède sur ce risque. Les différentes attitudes face à un risque, comme le fait remarquer David Le Breton dans une entrevue accordée à Peretti-Watel (2002) « *tiennent aussi aux manières propres à chaque individu ou groupe humain de l'interpréter, de le conjurer ou de l'intégrer dans la construction de son identité* ».

2.3 Les regroupements disciplinaires comme référent identitaire

Les représentations sociales sont élaborées socialement. Elles sont, de ce fait, partagées par les individus d'un groupe et elles façonnent la manière dont les groupes perçoivent la réalité. Il est bien établi en théorie des représentations sociales que chaque individu a plusieurs groupes d'appartenance. Certains serviront, plus que d'autres, de points d'ancrage de ses valeurs, de ses opinions, de ses croyances et, finalement, de ses actions et prises de position. Pour l'étude des représentations sociales, l'identification du ou des groupes de référence est une opération difficile mais combien importante (Garnier, 2000). Il s'avère donc nécessaire de vérifier la pertinence de retenir les regroupements disciplinaires en tant que référents importants, sinon dominants, dans le champ de la recherche et, par voie de conséquence, en matière d'éthique de la

recherche. C'est ce à quoi nous nous attarderons dans la prochaine section en recourant au concept de matrice disciplinaire de Kuhn.

Les politiques d'éthique de la recherche et, plus généralement, l'évaluation des risques éthiques en recherche interpellent principalement la communauté des chercheurs. C'est donc cette population d'acteurs qui a retenu notre attention. Cette communauté globale se compose en fait de plusieurs communautés dont les contours correspondent aux principales disciplines scientifiques. Les membres de ces communautés ont eu une formation et une initiation professionnelle semblables et pratiquent une certaine spécialité scientifique. En cours de route, ils ont assimilé sensiblement la même littérature et en ont tiré globalement le même enseignement. L'appartenance à ces différents groupes est habituellement assez facile à établir sur la base de critères tels le plus haut diplôme obtenu, l'appartenance à des sociétés de spécialistes ou le fait de lire certaines revues spécialisées.

Dans un ouvrage sur la profession de professeur d'université, Clark (1987) conclue que la discipline forme la pierre angulaire de cette profession : « *...the academic profession as a world is primarily fragmented rather than integrated by professionalism, because professional attachment first forms around the discipline. The academic profession is qualitatively different from all other professions in the extent of this fragmentation* »⁷. La place prépondérante de la discipline dans la profession reçoit une reconnaissance tacite par les structures organisationnelles départementales des universités (Ruscio, 1987). La culture des communautés scientifiques disciplinaires est étroitement liée aux caractéristiques épistémologiques et sociales des disciplines correspondantes (Becher, 1984, 1987a, 1987b et 1989; Clark, 1983 et 1987; Kuhn, 1977, 1983; Ruscio, 1987)⁸. Cette culture disciplinaire oriente leurs manières de percevoir, de penser et d'agir. Dans le contexte de notre question de recherche, notre hypothèse est que la culture disciplinaire marque profondément leur évaluation des risques en éthique de la recherche.

⁷ Clark (1987), page 382.

⁸ Voir aussi Biglan (1973), Bazerman (1981), Bulik (1982), Crik (1976), Kolb (1981), Pantin (1968) et Storer et Parsons (1968).

Évidemment, les membres de ces regroupements disciplinaires peuvent aussi appartenir à d'autres communautés scientifiques, de niveaux différents. Par exemple, on pourrait définir des supracommunautés de chercheurs oeuvrant dans les secteurs des sciences de la nature, des sciences biomédicales ou des sciences humaines. À l'inverse, il est possible d'isoler des sous-groupes importants à l'intérieur d'un champ disciplinaire donné. De plus, les frontières épistémologiques et sociales entre les diverses disciplines ne sont pas toujours bien établies. Nous reviendrons sur ce sujet.

2.4 Le concept de matrice disciplinaire de Kuhn

Le concept de matrice disciplinaire développé par Thomas Kuhn est, à notre avis, ce qui cristallise le mieux cet apport de la formation et de la pratique disciplinaire. Au-delà des considérations factuelles et générales, il permet d'exprimer de manière cohérente et d'approfondir les raisons qui expliquent pourquoi le regroupement disciplinaire constitue des groupes signifiants au sens des représentations sociales, et en particulier pour la question qui nous intéresse, l'évaluation des risques éthiques en recherche.

Dans son livre « La structure des révolutions scientifiques », Kuhn (1983)⁹ examine les facteurs conduisant les membres d'une communauté scientifique à partager « *la relative plénitude des communications sur le plan professionnel et la relative unanimité des jugements professionnels* ». À cette fin, il développe le concept de *matrice disciplinaire*¹⁰. Le qualificatif *disciplinaire* est utilisé parce qu'il implique une « *possession* » commune de la part des spécialistes de disciplines particulières. Le terme *matrice* indique que cet ensemble se compose d'éléments ordonnés de différentes manières, qui forment un tout et fonctionnent ensemble. Il vient exprimer

⁹ Cette traduction correspond à la nouvelle édition augmentée de 1970.

¹⁰ Apportons une précision. Notre cadre conceptuel n'utilise pas directement la théorie kuhnienne du progrès scientifique. Il emprunte plutôt le concept de matrice disciplinaire que Kuhn a développé pour élaborer sa théorie du progrès scientifique. Ce recours vise à documenter et à appuyer l'idée que, dans le champ de la recherche, les regroupements disciplinaires constituent des communautés signifiantes au sens des représentations sociales. Dans le cadre de notre recherche, il n'est donc pas nécessaire de souscrire à la théorie du progrès scientifique de Kuhn. Il suffit d'adhérer à l'idée qu'en raison d'un certain nombre de facteurs, les chercheurs appartenant à une communauté disciplinaire ont tendance à adopter une même grille d'analyse du monde, une grille distinctive de celle des autres communautés scientifiques, au moins à certains égards.

le caractère intégrateur du concept. Kuhn distingue quatre principales classes d'éléments constituant la matrice disciplinaire et caractérisant, de ce fait, les savoirs et valeurs partagés par les membres d'un regroupement disciplinaire. Ce sont : les généralisations symboliques, les croyances partagées, les valeurs partagées et les exemples communs¹¹.

Les généralisations symboliques désignent des expressions employées sans question par les membres du groupe disciplinaire, un peu comme on tient pour acquis les systèmes de poids et mesures. Ces expressions sont des éléments formels ou facilement formalisables de la matrice disciplinaire. Elles fonctionnent à la fois comme des lois et comme définitions des symboles qu'elles contiennent.

Les croyances partagées rejoignent le concept de paradigmes métaphysiques développé par Kuhn dans son ouvrage. Elles correspondent au fait d'adhérer collectivement à certaines croyances, par exemple, à certains modèles particuliers ou à des façons de faire bien établies (pensons ici aux méthodes d'observation et d'analyse, aux dispositifs de recherche). La force des adhésions à l'intérieur du groupe varie selon les modèles ou les idées. Elles aident à déterminer ce qui sera accepté comme explication ou comme solution d'énigme.

Un troisième groupe d'éléments de la matrice disciplinaire est constitué par les valeurs communes. Kuhn note qu'elles sont habituellement plus largement partagées par les différents groupes que les généralisations symboliques ou les modèles. Elles contribuent beaucoup à définir l'identité groupale, à donner un sentiment d'appartenance au groupe. L'importance de ces valeurs ne varie pas dans le temps, mais prend une vigueur particulière lorsqu'il y a crise ou menace identitaire.¹² Ces valeurs peuvent avoir été acquises ou transformées au cours de la formation ou de la pratique professionnelle; elles peuvent également résulter de biais de sélection, les individus ayant certaines valeurs étant davantage attirés vers certaines discipli-

¹¹ Selon Kuhn, cette liste ne se veut pas exhaustive ; il peut exister d'autres catégories d'éléments constituant la matrice disciplinaire.

¹² La théorie des représentations sociales présente souvent la menace identitaire comme un processus par lequel les identités groupales et personnelles se mobilisent (Lozada, 2000).

nes et rebutés par d'autres. Ces valeurs peuvent constituer un déterminant important du comportement du groupe, même si les membres de ce groupe ne les appliquent pas nécessairement de la même manière.

Le quatrième groupe d'éléments de la matrice disciplinaire est constitué des exemples communs qui montrent par l'exemple comment les scientifiques ou futurs scientifiques doivent faire leur travail. Ils correspondent aux solutions concrètes de problèmes avec lesquelles les étudiants se familiarisent dès le début de leur formation scientifique¹³. Ils correspondent aussi aux solutions techniques que rencontrent les praticiens professionnels au gré des lectures scientifiques, conférences, séminaires ou autres types d'échange¹⁴. Une contribution importante de Kuhn aura été de montrer que les exemples communs ont une fonction beaucoup plus importante que de simplement permettre l'application ou la mise en pratique de la théorie et des règles. À mesure que les étudiants ou les praticiens scientifiques vont d'un exemple à l'autre, ils développent une aptitude à reconnaître des situations similaires et à les analyser comme des applications d'une même loi ou autre généralisation symbolique. Ces compétences ou cette intelligence analogique sont une forme importante de connaissance partagée par les groupes disciplinaires.

Ces vecteurs vont définir et régir l'activité d'une communauté disciplinaire donnée et influencer les perceptions et représentations des membres de ce groupe. Ces effets s'inscriront dans une dynamique de rapports sociaux de communication et d'influence. Berthelot (1996, p. 93) résume assez bien le modèle de Kuhn en écrivant que la discipline serait « *la cristallisation spécifique, à un moment donné, de divers niveaux épistémiques. Cette spécificité tiendrait dans la capacité à construire un cadre de référence aussi bien cognitif (théories, concepts, énigmes) que pragmatique (règles, outils, valeurs) définissant l'activité d'une communauté spécifique de*

¹³ À titre d'exemple, on peut référer aux travaux pratiques ou de laboratoire, aux questions d'examens et aux exercices à la fin des chapitres des manuels scientifiques.

¹⁴ Bataille (2000) et Fraysse (2000) exploitent des arguments similaires dans le cadre de leurs travaux sur les représentations socioprofessionnelles et professionnelles.

savants. Celle-ci s'organisant autour d'un langage commun, nécessitant, pour être compris d'une autre communauté, des opérations de traduction ».

Ainsi, en regard du risque éthique, les perceptions et attitudes des membres d'un groupe disciplinaire particulier, leurs prises de position et actions y référant sont tributaires de divers éléments constituant la matrice disciplinaire. Certains vecteurs peuvent s'avérer plus importants que d'autres à cet égard. Certaines valeurs sont davantage susceptibles d'être interpellées par les questions touchant l'éthique de la recherche. Certaines façons de faire aussi. Mentionnons qu'en cette matière les représentations seront aussi fonction des caractéristiques individuelles des membres et d'éléments contextuels.

2.5 L'imprécision, l'ambiguïté et les limites du concept de matrice disciplinaire de Kuhn

Le concept de matrice disciplinaire tel que défini par Kuhn ou par ceux qui l'ont repris, souffre d'ambiguïté et manque de précision à plusieurs égards. Notamment, son rapport avec la disciplinarité n'a pas été établi clairement. Il a été développé initialement pour le contexte des sciences «normales» ou «matures», donc pour des disciplines où le degré d'homogénéité et de consensus est élevé, telles la physique, la chimie ou les mathématiques. Ces disciplines «dures» ont des paradigmes clairs et bien établis. Peut-on appliquer ce concept à des disciplines où le degré de consensus et d'homogénéité est plus faible?

La dichotomie kuhnienne entre les sciences matures (paradigmatiques) et les autres domaines disciplinaires moins développées (pré-paradigmatiques), qui s'élèveront éventuellement au statut de science mature, peut apparaître réductrice et d'une utilité limitée. Il existe toute une gradation quant au degré de consensus général parmi les diverses disciplines. Concernant des éléments particuliers d'une matrice disciplinaire, par exemple des idées ou des modèles, Kuhn lui-même admet que la force des adhésions au sein d'un groupe peut varier. Un certain pluralisme ou une certaine dose de dissension n'exclut pas l'existence d'une culture disciplinaire. La

composition de la matrice disciplinaire peut varier d'une discipline à l'autre. Tout n'a pas besoin de s'y retrouver. Becher (1989) avancement l'idée que les différences de consensus entre groupes peuvent difficilement être expliquées uniquement par des contextes historiques et sociaux. Il suggère que la nature des sujets ou des questions étudiés puisse jouer un rôle déterminant. Dans certaines disciplines comme la physique où les sujets explorés sont bien circonscrits, il est plus facile d'atteindre un haut degré de clarté, de cohérence et de consensus. Par contre, dans les disciplines comme la plupart des sciences sociales et humaines qui se penchent sur des questions larges, complexes, multidimensionnelles et difficiles à circonscrire, les réponses sont difficiles à trouver, elles sont plus rarement uniques et le consensus au sein de la communauté est beaucoup plus difficile à établir¹⁵. À certains égards, le pluralisme peut constituer une valeur privilégiée par les membres d'une communauté disciplinaire.

Par ailleurs, la notion de matrice disciplinaire peut prendre plusieurs sens. Kuhn n'a pas été très explicite à cet égard. Comme la notion de paradigme à laquelle la matrice correspond, elle est une notion très malléable qui a été interprétée de façons très variées par les auteurs qui ont étudié Kuhn (Lecourt, 1999). Définie dans son sens étroit, la matrice disciplinaire représente un ensemble de normes, de convictions, de modèles, de valeurs reconnues, de méthodes, de techniques et d'exemples qui sont partagés par les membres d'un groupe scientifique donné (Kuhn, 1983). Nous préférons une définition moins proche du sens mathématique du mot *matrice*, mais plus proche de son sens sociologique, celui de «*matrice normative*». La matrice disciplinaire correspondrait ainsi à «*un ensemble de règles, de normes, de modèles, de jugements de valeurs formant une structure orientant les manières d'agir, de penser et de sentir des individus et des groupes dans une collectivité donnée*»¹⁶. Nous croyons que cette définition plus souple qu'on peut rapprocher de la notion de culture disciplinaire permet des applications à des disciplines moins consensuelles à certains égards. Cette définition est congruente avec

¹⁵ Voir aussi Pantin (1968) sur le même thème.

¹⁶ Définition tirée de l'IIDRIS, l'Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale et inspirée de G. Rocher (1969), *Introduction à la sociologie générale*, Hurtubise HMR, Montréal et de C. Javeau (1994), *Leçons de sociologie*, Méridiens Klincksieck, Paris. Site internet : www.med.univ-rennes1.fr/iidris.

les travaux de Becher (1984, 1987a, 1987b, et 1989) et d'autres auteurs qui ont cherché à caractériser et à comparer les cultures disciplinaires de diverses communautés scientifiques.

Par ailleurs, quels sont les contours exacts de ces disciplines ? Il y existe assurément des échanges ou des partages culturels ou paradigmatiques entre disciplines connexes (plusieurs disciplines dans une même matrice). De fait, la théorie de Kuhn est muette relativement au phénomène de transdisciplinarité et d'interdisciplinarité (Lecourt, 1999). Becher (1989) s'est intéressé à l'imperméabilité des frontières disciplinaires et aux chevauchements entre disciplines et entre communautés disciplinaires :

«The nature of the divisions between disciplines...varies with the nature of the disciplines concerned : some borders allows a greater latitude than others. Disciplinary communities which are convergent and tightly knit in terms of their fundamental ideologies, their common values, their shared judgments of quality, their awareness of belonging to unique tradition – in short their fraternal sense of nationhood – are likely to occupy intellectual territories with well-defining external boundaries...The inverse is true of disciplinary groups which are divergent and loosely knit.» (Becher, 1989, p.37)

Mais il ajoute que cette corrélation n'est pas parfaite. En ce qui concerne notre question de recherche, ces chevauchements disciplinaires devraient, le cas échéant, transparaître dans les résultats empiriques.

De même, on peut observer des différences paradigmatiques importantes à l'intérieur d'une même discipline (plusieurs matrices dans une même discipline). Ces différences pourraient avoir une base théorique, méthodologique ou être liées au sujet d'étude. Elles peuvent nuire lorsque viendra le temps d'identifier empiriquement les représentations sociales propres aux différentes communautés de chercheurs. Il faut être conscient de cette ambiguïté inhérente au concept de matrice disciplinaire et des risques qu'elle implique. L'alternative de faire une ana-

lyse en terme de spécialités, plutôt qu'en terme de disciplines, soulève la difficulté de leur définition imprécise et des instabilités de leurs caractéristiques inhérentes (Becher, 1989).

2.6 La cohérence du concept de matrice disciplinaire avec la théorie des représentations sociales

Dans notre cadre théorique, le concept de matrice disciplinaire vient se greffer à la théorie des représentations sociales. Comme chez Kuhn, l'appartenance à un groupe ou communauté est au cœur même des représentations sociales. La représentation sociale est engendrée collectivement. Elle est ainsi partagée par les individus d'un même groupe. Elle dénote la spécificité de ce groupe et, par là, ce qui le différencie des autres groupes. Or, comme le mentionne Doise (1989), « *il n'existe pas toujours un lien de causalité entre l'appartenance de l'individu à un groupe et sa propension à partager les opinions des autres membres du groupe. Chaque individu a plusieurs groupes d'appartenance, certains de ces groupes serviront davantage que d'autres de points d'ancrage de ses opinions et croyances* »¹⁷. Ainsi, les zones grises de la matrice disciplinaire de Kuhn concernant la question de la disciplinarité sont en congruence avec les enseignements de la théorie des représentations sociales. Dans un sens, l'ambiguïté du concept de la matrice disciplinaire est utile aux fins de notre recherche.

Ces flous du concept de la matrice disciplinaire et de la théorie des représentations sociales comportent cependant des risques de dérive pour le travail empirique. Comment différencier les représentations sociales dominantes dans les différentes communautés disciplinaires étudiées? Pour y parvenir le mieux possible, nous avons porté une attention particulière au choix des disciplines faisant partie de notre évaluation empirique. De plus, nous avons fait des choix méthodologiques adaptés. Nous traiterons de ces balises méthodologiques dans le prochain chapitre. Enfin, sur le plan conceptuel, nous avons adopté une perspective théorique spécifique en théorie des représentations sociales, soit celle de l'École de Genève. Cette perspective présente une meilleure cohérence avec le concept de matrice disciplinaire de Kuhn et est

¹⁷ Pages 229-230.

mieux adaptée à notre objectif de recherche. La prochaine section vise à préciser cette perspective théorique et à la justifier.

2.7 Choix d'une perspective théorique pour les représentations sociales

Se représenter un objet nécessite que les informations dont on dispose sur l'objet soient structurées de manière à s'en faire une idée, à s'en faire une opinion, à prendre position. Cette idée d'éléments organisés renvoie à la notion de champ représentationnel développée par Moscovici (1961). Il existe deux grandes écoles structuralistes en théorie des représentations sociales et c'est sur le plan du concept de champ de la représentation que la vision théorique des deux grandes écoles structuralistes s'oppose.

Pour l'École aixoise, marquée par les travaux d' Abric, Flament, Guillemi, Moliner et Rouquette, une représentation sociale est composée d'un double système : le noyau central et un système périphérique. Le noyau correspond à la vision commune des membres d'un groupe; il est constitué d'un certain nombre d'opinions consensuelles. «*La fonction du noyau est structurante et gère le sens de l'ensemble du champ représentationnel relatif à un objet donné*» (Frayse, 2000). Le système périphérique est l'interface entre le noyau et la réalité. Plus souple et plus sensible aux effets de contexte, il permet l'intégration des variations individuelles liées à l'histoire des sujets (Frayse, 2000). Les recherches qui s'inscrivent dans cette approche visent à identifier (décrire), dans l'ensemble des opinions et croyances relatives à l'objet étudié, les éléments appartenant au noyau¹⁸. Dans cette perspective, vouloir comparer les représentations sociales de différents groupes revient à comparer les contenus de leur noyau respectif.

La seconde école est celle de Genève. Les principaux représentants de cette approche sont Doise (initiateur), Clémence et Lorenzo-Cioldi. Ces auteurs rejettent la vision consensuelle proposée par l'École aixoise. Pour l'École de Genève, les représentations sociales sont plutôt

¹⁸ Les techniques privilégiées par l'École aixoise sont le plus souvent des techniques d'association ou des techniques d'analyse des similitudes. Pour une synthèse récente et détaillée de ces techniques, voir le livre de Moliner et collaborateurs paru en 2002).

des principes générateurs et organisateurs des différences observées dans les prises de position individuelles ou groupales. Si ces principes sont les mêmes, le degré d'adhésion à la matière première qui les génère est variable (Doise et coll., 1994, p. 121). C'est en ce sens que les tenants de cette École rejettent la vision consensuelle promue par l'École aixoise. En cette matière, la perspective genevoise offre une meilleure cohérence avec la théorie kuhnienne qui admet, en regard des éléments constituant la matrice disciplinaire des variations d'adhésion au sein d'un groupe.

Par ailleurs, dans l'école de Genève, les relations sociales (communications, rapports sociaux d'influence) se trouvent au cœur même de la construction théorique du concept. Les « *représentations sociales se créent dans des rapports de communication qui supposent un langage commun et des repères communs pris dans ces échanges* » (Doise et coll., 1994, p.121). Pour Doise, « *on peut donc chercher à définir les composantes de cette base commune et la façon dont elle est organisée* » (Doise et coll., 1994, p. 121). Ici encore, la perspective théorique de l'École de Genève s'harmonise à la théorie scientifique de Kuhn qui se fonde sur l'idée que le scientifique est fortement influencé dans ses idées et ses pratiques par l'appartenance à un groupe social. Les communications et les rapports sociaux d'influence jouent aussi un rôle fondamental chez Kuhn.

Dans l'approche de Genève, les représentations sociales peuvent être étudiées comme une sorte de carte mentale dont se servent les membres d'un groupe. (Doise et coll., 1994, p.121). En pratique, après avoir mis en évidence les positions prises dans les débats autour d'un enjeu, la stratégie empirique consiste à expliquer la structure (identification des principes organisateurs) et l'origine (identification des ancrages) des positions^{19,20,21}.

¹⁹ Clémence (2002) expose de manière claire la stratégie méthodologique classique des recherches sur les principes organisateurs.

²⁰ L'École de Genève a tendance à recourir à des analyses de type factoriel pour identifier les principes organisateurs. Pour une synthèse détaillée de ces techniques se référer au livre de Doise, Clémence et Lorenzo-Cioldi (1992).

²¹ Malgré des distinctions très nettes au niveau des approches empiriques des deux écoles, Moliner (2002) fait valoir que cela n'implique pas une opposition radicale. Il y aurait une homologie entre les éléments centraux du noyau et les principes organisateurs des différences individuelles. Ce qui aurait tendance à apparaître dans les facteurs de

Nous avons choisi de nous inscrire dans la perspective genevoise. Pourquoi ? Une première raison tient au fait qu'elle s'avère très fortement compatible avec la théorie des matrices kuhniennes, avec leur insistance sur les individus, leur admission que les adhésions au sein d'un groupe peuvent varier, le pragmatisme de leurs ancrages, le rôle fondamental qu'y jouent les communications sociales et les rapports sociaux d'influence et les affinités qui lient la notion de principes organisateurs et le concept de matrices kuhniennes.

La deuxième raison du choix de l'approche genevoise des représentations sociales est qu'elle est beaucoup mieux adaptée que celle du noyau central pour répondre à notre question de recherche. D'une part, nous croyons que la vision consensuelle véhiculée par la perspective du noyau central n'offre pas la souplesse et flexibilité nécessaires pour répondre à notre question de recherche, ni la même richesse d'analyse. Rappelons que notre objectif n'est pas seulement d'identifier les prises de position qui diffèrent d'une discipline à l'autre, mais d'expliquer dans la mesure du possible ces différences observées à partir des caractéristiques de la culture disciplinaire de chacun.

D'autre part, la stratégie empirique dans la perspective genevoise nous semble mieux cadrer avec les objectifs de notre recherche dans la mesure où elle s'intéresse directement aux différences individuelles ou groupales des prises de décisions et vise à expliquer ces divergences. La notion de principes générateurs et organisateurs nous apparaît aussi beaucoup mieux adaptée pour l'étude des spécificités des communautés scientifiques disciplinaires en matière d'évaluation éthique.

Ces raisons nous amènent à inscrire notre démarche empirique dans la perspective des principes organisateurs plutôt que dans celle du noyau^{22,23}. Cela aura une incidence non négligeable

l'analyse factorielle serait non seulement les principes organisateurs, mais aussi les éléments du noyau obtenus par d'autres techniques telles les techniques d'association.

²² Dans la perspective aixoise, la stratégie empirique vise plutôt à identifier les éléments du noyau ou des noyaux dans le cas de différents regroupements. Dans ce cadre, comparer les représentations sociales des groupes disciplinai-

sur nos choix méthodologiques. Pour éviter les dérives, il importe que les méthodes empiriques utilisées soient cohérentes avec le cadre théorique retenu (Doise et coll., 1992; Doise et Garnier, 2002; et Abric, 2003). Cependant, nous avons renoncé à recourir aux techniques d'analyse factorielle en raison de la taille réduite de notre échantillon.

2.8 Le rapport au risque selon les disciplines

Avec les nuances que nous avons apportées plus tôt, le concept de matrice disciplinaire nous suggère que les perceptions et les attitudes des chercheurs sont influencées par leur culture disciplinaire. Dans la mesure où la notion de risque est centrale à l'éthique de la recherche, le fait que le rapport au risque diffère d'une discipline à l'autre pourrait s'avérer un facteur important dans la définition des perceptions et des attitudes des membres des divers groupes.

Il en serait ainsi parce que les membres des diverses disciplines ne sont pas confrontés à des risques de même nature. Ces risques peuvent être physiques, psychologiques, environnementaux, économiques, etc. Ils peuvent être extérieurs ou intérieurs, contrôlables ou incontrôlables, élevés ou faibles, fréquents ou rares, facilement identifiables et mesurables ou le contraire... De plus, les disciplines ne traitent pas le risque de la même façon. Dans certaines, les modèles ou les grilles d'analyse font une place importante au risque dans la production des solutions. Dans d'autres, l'élément risque est pratiquement absent. Parmi les disciplines qui réagissent à la dimension *risque*, la façon d'en tenir compte peut différer substantiellement ; le génie et la médecine clinique, par exemple, sont des disciplines où l'on cherche à définir ou rencontrer des

res exigerait une étape supplémentaire où l'on comparerait le contenu des noyaux respectifs, mais la littérature ne nous fournit pas d'indications quant à la façon de réaliser ces comparaisons.

²³ Le lecteur pourrait se demander pourquoi nous n'avons pas choisi d'inscrire notre recherche dans le cadre conceptuel des représentations professionnelles. Ce champ constitue une spécialité de la théorie des représentations sociales. Bien que Bataille et coll. (1997) décrivent les spécificités des représentations professionnelles, il demeure que la construction théorique de ce champ est moins précise. De plus, Bataille et coll., dans leur définition des représentations professionnelles, excluent qu'elles puissent correspondre au savoir scientifique : « *Ni savoir scientifique, ni savoir de sens commun, elles sont élaborées dans l'action et l'interaction professionnelles...* » (p.63). Cela nous apparaît inapproprié pour notre question de recherche. Si on doit exclure le savoir scientifique comme source de représentations, la profession qu'il faut étudier est celle de chercheur ou de professeur d'université. Or, Clark (1987) montre bien que la profession universitaire est foncièrement fragmentée, plutôt qu'intégrée par le professionnalisme, et ce, parce que l'attachement professionnel s'y articule d'abord et avant tout autour de la discipline (p.382).

niveaux acceptables ou raisonnables de risque, en quelque sorte à conjurer le risque. D'autres, telles que la finance ou la santé publique, s'affairent à gérer le risque. Enfin, les membres des divers groupes disciplinaires, par formation ou par biais de sélection, peuvent avoir des niveaux très différents d'aversion au risque.

Mais que savons-nous de ce rapport au risque dans les diverses disciplines? Nous pouvons puiser dans la littérature scientifique sur les théories du risque pour en documenter les perspectives disciplinaires. À cet égard, les contributions de Renn (1992) et Lupton (1999) sont particulièrement intéressantes et utiles. Ces auteurs proposent de classer les diverses perspectives théoriques du risque selon ce qui sous-tend le concept de réalité, c'est-à-dire en fonction de leur degré d'objectivisme ou, inversement, de leur degré de constructivisme social.

Ainsi, Lupton (1999) oppose la perspective objectiviste, celle des approches technico-scientifiques, à la perspective du constructivisme social, davantage liée aux approches sociologiques et culturelles. La première émerge de disciplines tel l'ingénierie, la statistique, l'actuariat, la toxicologie, l'épidémiologie, l'économie et la psychologie. Elle suppose que les risques et leurs manifestations sont réels, observables et mesurables²⁴. Ces disciplines s'intéressent donc peu ou pas à la construction du risque en tant que phénomène social. Leur calcul du risque fait donc abstraction de cette forme de subjectivité. La seconde perspective s'exprime principalement dans les théories sociales et culturelles par le biais de disciplines tel la sociologie et l'anthropologie. Elle peut se manifester – tout comme les approches technico-scientifiques, bien que ce ne soit pas explicite chez Lupton – dans des versions fortes, douces et mitoyennes. Les auteurs qui adoptent le constructivisme social, peu importe la force de leur position, ont tendance à argumenter que les risques et leurs manifestations traduisent en bonne partie les contextes social, culturel et historique dans lesquelles ils s'inscrivent. Les risques y sont donc une construction sociale.

²⁴ Lupton (1999) écrit : «*Risk according to this model are pre-existing in nature and in principle are able to be identified through scientific measurement and calculation and controlled using their knowledge*» (p.18).

Renn (1992) est plus systématique et plus précis. Il propose sept différentes perspectives du risque. Ces approches se distinguent, comme chez Lupton, par le degré d'objectivisme ou de constructivisme social qui les caractérise. Chaque perspective est aussi caractérisée par sa définition opérationnelle permettant l'évaluation du risque, les méthodologies utilisées, la complexité et l'étendue des risques pris en compte, et sa fonction sociale et instrumentale. Renn discute aussi des avantages et des critiques associées à chaque perspective. Ces sept perspectives du risque sont : la perspective actuarielle, la perspective toxicologique et épidémiologique (prévalant en médecine), la perspective du génie, la perspective économique, la perspective psychologique, la perspective sociologique (celles des théories sociales) et la perspective culturelle.

Les trois premières perspectives correspondent à des analyses techniques du risque. Le risque y est abordé par des calculs de probabilité et est défini comme le produit de la probabilité qu'un événement survienne et des conséquences (amplitude, sévérité) de cet événement adverse. Les effets indésirables sont habituellement confinés aux effets physiques sur les humains ou les écosystèmes. Au plan normatif, l'objectif est de réduire ou de partager le risque. Cela peut se faire par une diminution des conséquences, par l'établissement de normes ou en améliorant les systèmes d'un point de vue santé et sécurité. Cette minimisation du risque se fait en proportion de l'ampleur des effets. Les objectifs complémentaires tels que l'équité, la justice, la flexibilité et la résilience ne sont pas pris en compte.

La science économique est de toutes les approches sociales celle qui est la plus proche des approches techniques du risque (Renn, 1992, p.61). Le critère pertinent y est la satisfaction subjective liée aux conséquences potentielles de certains événements plutôt qu'une liste prédéfinie d'effets indésirables. Cette approche permet d'utiliser l'utilité anticipée comme étalon de mesure plutôt que les dommages anticipés. Les risques peuvent donc être évalués à l'intérieur d'un processus de décision où les coûts et les bénéfices sont mesurés et comparés (analyse

avantages-coûts). Ces coûts (et bénéfices) peuvent intégrer les effets psychologiques et sociaux jugés indésirables (désirables). De fait, l'approche économique est particulièrement utile pour prendre en compte les relations d'interdépendance systémique (Sen, 1993). L'économie pose le problème en des termes dynamiques car les conséquences (coûts/bénéfices) ne sont pas toujours immédiates; elles s'inscrivent dans un contexte dynamique. La philosophie sous-jacente de l'approche économique est une éthique utilitariste fondée sur le paradigme de l'acteur rationnel qui maximise ses intérêts personnels. Dans ce contexte, les objectifs de justice et de distribution équitable des risques et bénéfices sont négligés (Renn, 1992; Sen, 1993).

La perspective psychologique recourt aussi à l'utilité anticipée (les préférences personnelles) pour le calcul des probabilités, mais étend le champ du jugement subjectif en ce qui a trait à la nature et à l'ampleur du risque²⁵. Elle essaie d'expliquer pourquoi les gens ne basent pas leur jugement quant au risque sur les valeurs attendues. Une des implications est que les déviations par rapport à la règle de maximisation de l'utilité sont moins le résultat de l'ignorance ou de l'irrationalité que de l'indication qu'une ou plusieurs variables contextuelles interviennent. Des études en psychologie sur les perceptions de probabilité dans la prise de décision identifient plusieurs biais dans la capacité des individus à tirer des inférences à partir d'information probabiliste. D'autres études psychologiques documentent aussi l'importance des variables contextuelles pour façonner les estimations et les évaluations individuelles²⁶. Dans la mesure où ces variables contextuelles reflètent une médiation sociale des approches objectivistes, elles se rapprochent d'une vision constructiviste.

La perspective sociologique comprend plusieurs approches, très diverses, correspondant à autant de théories sociales. Cependant, tous les concepts de risque sociologiques ou anthropologiques partagent la notion que les humains ne perçoivent pas le monde avec des yeux sans

²⁵ Cette idée est aussi exprimée par Douglas (1985, p.28) et Lupton (1999, p. 21).

²⁶ Voir Renn (1992) pour des références précises concernant ces études.

déformation, mais plutôt à travers des lentilles perceptuelles teintées par des influences sociales, culturelles et historiques²⁷. L'apport constructiviste varie selon les approches.

Enfin, la perspective culturelle du risque regroupe les approches les plus constructivistes. Anthropologues et sociologues culturels ont suggéré que les réponses sociales au risque étaient déterminées par des profils de croyances culturelles, c'est-à-dire des grappes de convictions reliées et de perceptions de la réalité. Ainsi, la définition de ce qui constitue un danger, l'évaluation des probabilités et les stratégies de gestion du risque dépendront des affiliations culturelles des divers groupes sociaux. *«Whereas the sociological analysis of risk links social judgements about risks to individual or social interest in value, the cultural perspective assumes that cultural patterns structure the mind-set of individuals and social organisations to adopt certain values et reject others. These selected values determine the perception of risks and benefits»* (Renn, 1992, p.73)²⁸.

Clairement, ces diverses approches s'appuient largement sur les diverses disciplines académiques. Dans une perspective kuhnienne, il est réaliste de penser que ces perspectives différentes quant au risque vont influencer l'évaluation éthique du risque. Il faut cependant être conscient que dans une même discipline, il peut coexister des approches alternatives. De même, les cloisons entre certaines disciplines ne sont pas toujours étanches. Cela rejoint nos propos précédents. Ces nuances nous éloignent d'une lecture «puriste» (stricte) du concept de matrice disciplinaire de Kuhn, mais sont parfaitement cohérentes avec la théorie des représentations sociales.

Outre le critère du degré d'objectivisme, Renn (1992) retient un autre critère pour classer les approches sociales du risque. Il s'agit de l'unité de base d'analyse de l'approche considérée

²⁷ C'est la prémisse majeure de l'ouvrage de Lupton (1999) ; l'identification des risques prend place dans un contexte socioculturel et historique particulier et ainsi une certaine forme de subjectivité existe dans la façon de percevoir le risque (Lupton, 1999, p. 13).

²⁸ L'anthropologue Mary Douglas a beaucoup contribué au développement de ces approches socioculturelles. Ce fait est très bien mis en évidence par Lupton (1999).

qu'on peut exprimer par un axe *individus–groupes/organisations –société*. Présenté autrement, ce critère concerne le niveau d'agrégation autour duquel s'articule l'objet principal (le centre d'intérêt) de l'approche en question. Ce critère s'avérera utile dans nos analyses ultérieures.

2.9 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons exposé le cadre conceptuel sur lequel se sont appuyés nos choix méthodologiques et l'ensemble de notre travail d'analyse empirique. Ce cadre permet de comprendre pourquoi dans le champ de la recherche les regroupements disciplinaires constituent des communautés signifiantes au sens des représentations sociales. Pour le thème qui nous intéresse, il est plausible de penser que les chercheurs d'une même discipline ont leur propre vision de l'éthique de la recherche et de ce qui constitue un risque éthique. Autrement dit, les chercheurs participant à une même culture disciplinaire évalueront les risques éthiques à la lumière de cette culture. La saisie et l'analyse des représentations des membres de divers groupes disciplinaires devraient contribuer à étayer davantage cette hypothèse²⁹.

Les flous du concept de la matrice disciplinaire en ce qui concerne son rapport à la disciplinarité, ceux qui sont inhérents à la théorie des représentations sociales et les chevauchements des champs représentationnels des diverses disciplines comportent cependant des risques de dérive pour le travail empirique. De plus, nous demeurons fortement contraints par le manque de connaissance concernant les éléments constituant les matrices disciplinaires spécifiques et concernant aussi la façon dont ces éléments s'organisent et interagissent. De fait, collectivement, nous connaissons très peu des valeurs, savoirs, méthodes et exemples qui sont partagés par les membres d'une communauté disciplinaire spécifique. Même les gens des divers regroupements disciplinaires ne sont pas toujours conscients de leurs valeurs distinctives et des grands éléments de leur grille d'analyse. Peut-il en être autrement? Kuhn note qu'une ma-

²⁹ Une fois encore, il n'est pas question ici de définir précisément le contenu des matrices disciplinaires. Ce travail dépasse largement le cadre de cette thèse.

trice ne peut être définie explicitement par des règles ou des orientations. La plus grande partie du savoir serait tacite. Si on retient cette idée, la tâche de saisir les représentations sociales des chercheurs, même indirectement, s'avère complexe, difficile et ambitieuse. Néanmoins, à cet égard, les quatre grandes classes d'éléments identifiées par Kuhn fournissent des pistes intéressantes pour l'élaboration des instruments de mesure des représentations sociales et pour l'analyse subséquente.

Le prochain chapitre présente le cadre méthodologique développé pour répondre, de manière exploratoire, à notre question de recherche.

3. Cadre méthodologique

3.1 Objectifs

Notre objectif général est d'explorer comment la culture disciplinaire intervient pour modeler et moduler les représentations sociales des chercheurs quant à leur évaluation des risques éthiques en recherche. Plus concrètement, nous voulons étudier de manière exploratoire si des chercheurs appartenant à divers groupes disciplinaires évaluent différemment les risques éthiques de la recherche. Nous nous intéressons donc à des chercheurs dans l'exercice de leur jugement éthique. Plus précisément, sur le plan empirique, nous voulons :

- (1) vérifier si des chercheurs oeuvrant dans des champs disciplinaires distincts prennent des positions différentes lorsqu'ils ont à évaluer la dimension éthique d'un projet de recherche ;
- (2) explorer si, en lien avec leur culture disciplinaire, les chercheurs adoptent ou non des critères, repères, attitudes ou valeurs différents pour porter jugement ;
- (3) pour des critères et repères partagés, vérifier si les chercheurs de disciplines différentes pondèrent de manière semblable ou non les divers critères ou repères liés à l'évaluation du risque éthique ; et parallèlement
- (4) établir les similarités de prises de position, d'attitudes et de valeurs à l'intérieur d'un même groupe disciplinaire, mais aussi entre certains groupes disciplinaires.

Ces objectifs empiriques doivent être interprétés comme un ensemble parfaitement intégré. Ils seront poursuivis simultanément. Corollairement, les divers éléments de notre cadre conceptuel s'arriment à l'ensemble de ces objectifs empiriques.

3.2 Population étudiée et choix des disciplines considérées

Notre question de recherche concerne une population de chercheurs appartenant à différents domaines disciplinaires. Comme il s'agit d'une étude exploratoire, toutes les disciplines ne sont pas couvertes par notre étude. Nous avons retenu des disciplines susceptibles de permettre la mise en évidence de représentations différentes du risque. Le choix des disciplines a donc été

dicté par des critères inspirés des travaux de Morin (1990) et définissant leur caractère distinctif en tant que domaine de recherche et de formation. Il s'agissait d'éviter les disciplines polycompétentes dont la construction est un amalgame de plusieurs disciplines.²³ Nous avons ainsi retenu quatre champs disciplinaires, soit l'anthropologie, l'économie, la psychologie et la médecine spécialisée.

Exception faite de la médecine, nous constatons :

- ✓ que ces disciplines ont un lieu d'existence propre, c'est-à-dire qu'elles sont indépendantes les unes des autres ;
- ✓ que leurs frontières disciplinaires sont bien délimitées ;
- ✓ qu'elles possèdent une forte autonomie en termes de langage, de techniques et de théories ;
- ✓ que chacune a sa propre cohérence, sa propre histoire, ses méthodes, sa technicité, ses acteurs et ses traditions académiques ;
- ✓ qu'elles n'ont pas ou peu subi de migration conceptuelle d'une discipline à une autre ; et
- ✓ comme l'indiquent les travaux de Lupton (1999) et de Renn (1992), leurs rapports au risque ont tendance à différer (Lupton 1999 ; Renn 1992).

Ainsi en interdisciplinarité, ces disciplines peuvent se réunir et affirmer chacune leur propre souveraineté. Si elles travaillent ensemble, échangent et coopèrent, cela ne conduit pas à un ensemble organique (Morin, 1990).

En ce qui concerne la médecine, les frontières disciplinaires sont peut-être moins bien délimitées, notamment sur le plan théorique. Par contre, par rapport aux autres disciplines, la communauté médicale possède une forte autonomie et répond aux autres critères énoncés précédemment. De plus, dans leurs recherches, les risques pour l'humain sont omniprésents.

²³ À titre d'exemple d'une discipline polycompétente, Morin réfère à l'environnement dont les bases constituantes sont à la fois héritées de l'écologie, la géographie, la géologie, la bactériologie, la zoologie, et la botanique.

3.3 Dispositif de recherche

Nos objectifs de recherche concernent directement la mesure et l'analyse des représentations du risque par les chercheurs dans le contexte de l'évaluation éthique de projets de recherche. Pour saisir ces représentations, nous avons eu recours à une enquête transversale réalisée auprès de chercheurs universitaires. Une enquête s'avère un moyen privilégié pour avoir accès aux représentations, lesquelles ne sont pas observables directement (Doise et coll., 1992 ; Abric, 1994 ; Moliner et coll., 2002)²⁴. Notre enquête fait appel à la méthode des études de cas comme moyen pour accéder au jugement en exercice.

Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous avons eu recours à un dispositif de recherche mixte²⁵, utilisant de manière combinée des méthodes qualitatives et quantitatives tant sur le plan des données que sur celui de l'analyse. Dans la typologie de Creswell et al. (2003), notre étude suit une stratégie parallèle de triangulation²⁶. Dans ce type de dispositif, la collecte des données qualitatives et quantitatives s'effectue simultanément, dans la même phase de la recherche. Notre collecte a été réalisée au moyen d'un questionnaire à deux volets, l'un qualitatif (questions ouvertes), l'autre quantitatif (questions fermées). L'intégration des résultats obtenus à partir des deux approches a été réalisée dans la phase d'interprétation. La *Figure 2* illustre les étapes et les caractéristiques de ce type de dispositif.

L'avantage principal d'utiliser une stratégie parallèle de triangulation est celui de la convergence des résultats, soit l'avantage qui est à la base même du concept de triangulation²⁷. Ain-

²⁴ En raison de la nature essentiellement qualitative des représentations, ces dernières s'expriment à travers le discours. Aussi, n'est-il pas étonnant que les recherches dans le champ des représentations sociales aient le plus souvent privilégié les questionnaires pour recueillir les informations pertinentes à la mesure des représentations.

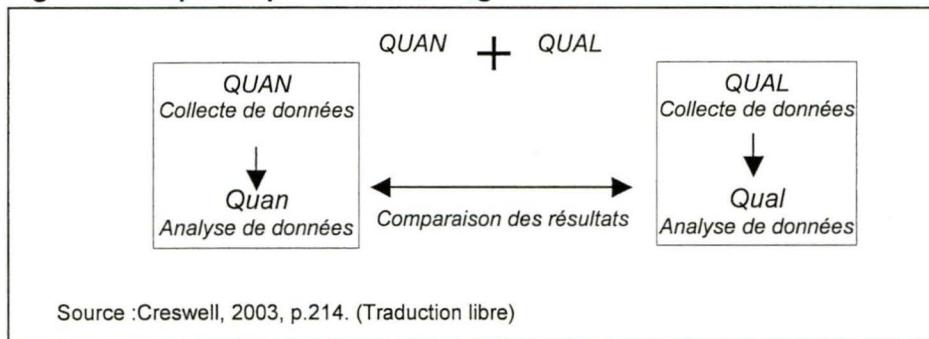
²⁵ En anglais, le terme « mixed-methods » est employé et est maintenant bien établi.

²⁶ Creswell et coll. (2003), p.214.

²⁷ Le concept de triangulation avait initialement une portée plus large. Le terme est apparu à la fin des années 70 dans un manuel traitant des méthodes en sociologie. Ce livre discutait de quatre types de triangulation : la triangulation des données (soit l'utilisation de différentes sources de données), la triangulation des chercheurs (plus d'un chercheur), la triangulation théorique (le recours à différentes perspectives pour interpréter les résultats) et la triangulation méthodologique (le recours à différentes méthodes pour étudier un problème). De manière générale, on associe souvent le terme triangulation en recherche au recours à plus d'une source de données (plus d'un type de données) et plus d'une méthode d'analyse de données comme une façon de vérifier la convergence des résultats. Plusieurs au-

si, le fait de combiner deux approches très différentes permet de compenser les lacunes inhérentes de l'une par les forces de l'autre (Tashakkori et Teddlie, 2003). Cela a aussi l'avantage de permettre une meilleure qualité des inférences, des résultats mieux validés, plus nuancés, enrichis (Cresswell, 2003; Tashakkori et Teddlie, 2003).

Figure 2 : Dispositif parallèle de triangulation



Mentionnons que l'approche méthodologique retenue est congruente aux enseignements dans le champ des représentations sociales, lesquels préconisent le recours à une approche multi-méthodes [Abric, 1994; Doise, 2000].

3.4 Outils de mesure des représentations

Revenons plus en détail sur nos outils de mesure des représentations. Nous mentionnons plus tôt que nos objectifs de recherche concernent directement la mesure et l'analyse des représentations du risque par les chercheurs dans le contexte de l'évaluation éthique de projets de recherche. Ces représentations ne sont évidemment pas observables. Nos outils de mesure des représentations s'inscrivent dans le cadre d'une enquête menée auprès de chercheurs universitaires des quatre disciplines considérées. Dans la perspective théorique retenue, il s'est agi de mettre en évidence, à l'aide d'un questionnaire, des positions prises dans des débats entourant l'évaluation éthique de la recherche.

teurs ont défini les dispositifs de recherche mixtes comme une procédure de triangulation (Tashakkori et Teddlie, 2003, chap. 1).

Il importe que le questionnaire soit bien adapté aux objectifs spécifiques de notre étude de manière à permettre la cueillette des informations pertinentes (Clémence, 2002 ; Moliner et coll., 2002). Ainsi, dans le contexte de notre étude, les questions doivent non pas chercher uniquement à mesurer directement l'évaluation des participants relativement à un enjeu éthique, mais surtout à cerner et saisir les diverses considérations (éléments ou repères) à la base d'une telle évaluation, ainsi que l'importance (la pondération) à accorder à ces divers éléments. Ce sont là, mais exprimés en d'autres termes, les quatre objectifs empiriques présentés en début du présent chapitre.

Généralement dans la littérature en représentations sociales, les questionnaires élaborés ont une facture très classique. Cependant, le recours à la méthode des études de cas dans le cadre de questionnaire paraît prometteur pour l'étude des représentations sociales et la recherche des principes organisateurs (Moliner et coll., 2002). Cette méthode consiste à présenter des situations fictives décrites de manière plus ou moins précise, et à demander aux participants d'y réagir. Pour Moliner et coll. (2002), «*le principal intérêt [de cette technique] réside dans le fait que le matériau utilisé est spécialement conçu pour répondre aux objectifs du chercheur. Créer de toutes pièces pour chaque recherche une palette d'outils constitue la garantie du recueil de données riches et pertinentes, malgré le coût engendré (temps, investissement sur le terrain)*».²⁸ Cette technique est encore très peu utilisée dans le domaine des représentations sociales. De fait, Moliner et coll. (2002) ne réfèrent qu'à deux articles (dont un seul est publié), soit ceux de Bonte et Cohen-Scali (2000) et de Cohen-Scali et Kokosowski (2001). Pour notre part, la seule étude consultée qui utilise cette technique est celle de Garnier et coll. (2000).

La méthode des études de cas semble aussi tout indiquée pour appréhender la pratique du jugement éthique. Elle a ainsi été utilisée par quelques auteurs, surtout dans le domaine des

²⁸ Moliner et coll. (2002), p. 75.

sciences de l'évaluation (Morris et Jacobs, 2000; Honea, 1992; Korenman et coll., 1998; Wenger et coll., 1997; Bowers et Pipes, 2000). Généralement, les scénarios présentés sont très brefs. Nous avons choisi de recourir à la méthode des études de cas.^{29,30} Elle nous apparaissait particulièrement bien adaptée en regard de nos objectifs de recherche.

Notre questionnaire a été construit autour d'une vignette présentant un projet de recherche en élaboration. Nous y décrivons une situation susceptible d'être rencontrée dans un contexte pratique. Cette situation est problématique en ce sens qu'elle requiert de la part des participants de prendre position sur la situation proposée sur la base de leur bagage de connaissances, d'expériences et de valeurs. En fait, la vignette (le scénario) a l'avantage de donner accès aux jugements en exercice dans un contexte d'incertitude, c'est-à-dire là où il n'existe pas de vérité préétablie. Cette caractéristique est particulièrement intéressante dans le cadre de notre étude et en phase avec notre cadre conceptuel.³¹

3.5 Présentation de la vignette

La vignette décrit les grandes lignes d'un projet de recherche « fictif » en phase de conception dans le domaine de la biomécanique. Ce domaine a l'avantage d'être assez éloigné des quatre disciplines considérées dans notre étude. Cela évite que les éventuelles divergences observées sur le plan de l'évaluation éthique du projet par les différents regroupements de chercheurs soient liées à leur connaissance ou méconnaissance du sujet et du domaine du projet de recherche.

²⁹ La méthode des études de cas a été développée en 1987 par Christensen et Hansen à la *Harvard Business School* en tant qu'outil pédagogique. Les vignettes (cas brefs) sont maintenant largement utilisées dans de nombreuses facultés de médecine pour l'enseignement de l'éthique. Le *Conseil national d'éthique en recherche sur l'humain* (CNÉRH) y recourt également à des fins de formation (CNÉRH, 2001). L'utilisation des études de cas ou des vignettes est moins fréquente dans les travaux de recherche.

³⁰ Pour la suite, nous utiliserons le terme « vignette » pour référer au scénario développé.

³¹ Chez Kuhn, la matrice disciplinaire est ce qui fixe la manière correcte de poser et d'entreprendre la résolution d'un problème (Lecourt 1999, p.718). L'objectif du cas est justement de proposer au participant un problème concret et de l'amener à le traiter à partir de sa grille d'analyse.

La vignette se limite à fournir des informations fragmentaires laissant place à l'interprétation et au questionnement sur les différents risques qui peuvent s'y retrouver. En bref, elle comporte volontairement des zones grises. **L'Encadré 1** présente la vignette développée pour les besoins de notre enquête auprès de chercheurs universitaires.

Encadré 1

VIGNETTE

Élaboration d'une nouvelle approche d'évaluation préemploi visant à réduire les problèmes lombaires chez les manutentionnaires oeuvrant dans des entrepôts du secteur alimentaire

Les statistiques officielles en santé et sécurité du travail révèlent une incidence très élevée des problèmes lombaires chez les travailleurs manutentionnaires oeuvrant dans des entrepôts du secteur agroalimentaire. Les coûts humains, sociaux et économiques qui en résultent sont énormes. Des efforts non négligeables ont été consentis pour réduire ces coûts. Bon nombre de recherches ont déjà démontré une relation étroite entre les capacités physiques des travailleurs et la gravité des problèmes de maux de dos chez les manutentionnaires. Pour réduire les risques, une stratégie éprouvée en matière de santé et sécurité du travail est d'assurer une meilleure adéquation entre les capacités physiques des travailleurs et les tâches qui leur sont confiées. À cet égard, certaines recherches dans le domaine de la santé et sécurité du travail appuient l'idée de procéder à des évaluations préemploi des capacités physiques des travailleurs en regard des exigences des tâches prévues et des postes à combler.

Une équipe multidisciplinaire de chercheurs élabore un projet de recherche qu'elle déposera éventuellement à un organisme subventionnaire. Ce projet vise à développer et à vérifier l'efficacité d'une nouvelle approche normalisée de recrutement des travailleurs manutentionnaires fondée sur une évaluation des capacités physiques spécifiques à des emplois de manutention dans le secteur agroalimentaire. Plus précisément, le but du projet est de vérifier s'il est possible de diminuer l'incidence des blessures lombaires dans un important entrepôt du secteur agroalimentaire en recrutant les nouveaux travailleurs sur la base d'une évaluation objective et spécifique des capacités physiques nécessaires pour exécuter les tâches prévues. Une grande entreprise de ce secteur a déjà donné son aval pour la réalisation de ce projet au sein de son entrepôt. Des critères d'aptitudes minimales seront développés à partir d'une analyse des tâches et des postes de travail ainsi que d'une évaluation des capacités physiques des manutentionnaires de cette compagnie n'ayant aucun antécédent de maux de dos. Ces critères serviront de point de référence pour identifier les candidats à l'emploi qui ont les capacités fonctionnelles minimales. Seuls ces derniers seront embauchés par l'entreprise. Par la suite, une analyse des registres d'accidents de travail de l'entreprise permettra de vérifier l'efficacité de la nouvelle technique d'évaluation des capacités fonctionnelles des candidats à l'emploi et des critères retenus aux fins du recrutement.

Le groupe de référence est composé de travailleurs occupant un poste de manutentionnaire à l'entrepôt de cette compagnie depuis au moins 3 mois et n'ayant aucun antécédent de blessures au dos. Une trentaine de travailleurs seront sélectionnés aléatoirement, ce qui représente 10 % des manutentionnaires à l'emploi de l'entreprise. Les chercheurs, accompagnés par des superviseurs de l'usine, rencontreront ces travailleurs et leur exposeront le projet. Ils prendront le temps de bien les informer : (1) des objectifs du projet ; à quoi servira l'information recueillie découlant de leur participation et des retombées prévisibles ; (2) de la nature des risques que représentent les exercices d'effort maximal (contraction volontaire) qu'ils seront appelés à effectuer ; et (3) de la liberté qu'ils ont de mettre fin à leur participation en tout temps au cours des tests. Au terme de cette présentation, les chercheurs les inviteront à signer un formulaire de consentement. Les tests auront lieu à l'extérieur de la plage horaire de travail. Les travailleurs seront dédommagés, selon leur taux de salaire horaire, pour l'équivalent du temps que dureront les tests.

Pour développer leurs outils, les chercheurs réaliseront une analyse des tâches de manutention dans l'entrepôt. Cette analyse de postes permettra de bien connaître les contraintes et les exigences physiques du travail des manutentionnaires. Par la suite, ils appliqueront à ces situations un programme d'évaluation des capacités fonctionnelles requises des travailleurs à l'aide des trois tests suivants : (1) un lever de charge dynamique (représentant les conditions spécifiques de soulèvement de charges requises des travailleurs) ; (2) un effort musculaire maximal du tronc en mode isocinétique (c.-à-d. à vitesse constante et qui vise à fournir des mesures claires, objectives et reproductibles de la fonction musculaire du tronc) ; et (3) un soulèvement de charge à vitesse constante (mesurant objectivement la capacité de soulèvement

de l'ensemble du corps en sus de ce qui est mesuré par le test de soulèvement dynamique). Tous ces tests sont solidement documentés dans la littérature et sont maintenant d'usage courant. Ces tests seront appliqués à l'aide de deux appareils de marque Biodex. Le premier appareil sert à mesurer la flexion/extension du tronc et le second permet de simuler un lever de charge. La fiabilité et l'efficacité de ces deux appareils sont démontrées. Les résultats à ces tests seront consignés à l'aide d'une vingtaine de variables. Sur la base des résultats obtenus, les chercheurs pourront développer les critères d'aptitudes minimales requises de la part des manutentionnaires. Les critères minimaux correspondent à la moyenne obtenue par le groupe de référence pour chacune des variables moins la valeur d'un écart-type.

Pour être embauchés par la compagnie, les candidats doivent suivre un processus d'embauche. À titre d'information, ce processus prévoit déjà une série de tests vérifiant la consommation de drogues. Un candidat échouant ces tests n'est admissible à aucun emploi au sein de la compagnie et aucun autre test ne sera exigé. Si le candidat réussit, il doit alors passer un test médical effectué par un médecin pour le compte de l'entreprise. Ce test inclut un examen physique, comprenant l'histoire médicale, ainsi qu'une analyse d'urine servant à établir qu'aucune condition médicale présente ou passée du candidat ne puisse présenter une source de préoccupation pour le travail futur au sein de la compagnie (par exemple, diabète, hypertension non contrôlée). Seuls les candidats ayant franchi avec succès ce processus d'embauche devront subir la même série de tests biomécaniques que le groupe de référence. Les résultats seront interprétés par le groupe de chercheurs. Dans un premier temps, les chercheurs auront accès aux dossiers médicaux de manière à s'assurer qu'aucune condition médicale ne soit contre-indiquée pour l'activité d'effort maximal. Le cas échéant, les candidats retenus devront par la suite atteindre les critères d'aptitudes physiques minimales établis par les chercheurs pour 90 % des variables mesurées. En cas d'échec, les déficiences seront rapportées à la direction de l'entreprise et, sur la base des analyses des autres postes au sein de la compagnie, des recommandations seront émises pour indiquer les postes pour lesquels le candidat rencontre les exigences physiques minimales.

Afin d'évaluer l'efficacité du système d'évaluation des capacités fonctionnelles mis au point, le projet prévoit un suivi des travailleurs embauchés sur une période de 5 années suivant l'implantation du programme. À la fin de cette période, les chercheurs effectueront une comparaison des taux de prévalence des blessures au dos et des coûts inhérents observés avec les taux et les coûts de l'année précédant la mise en application du programme. À cette fin, des tests statistiques seront appliqués aux données pour vérifier si les différences observées sont significatives.

- FIN -

3.6 Présentation du questionnaire à deux volets

Pour l'élaboration du questionnaire, une question s'est posée. Devait-on fournir aux chercheurs les différents éléments de risque pouvant être considérés ou devait-on plutôt leur demander de les identifier eux-mêmes ? L'approche retenue a été mixte : dans un premier temps, les participants étaient invités à faire état des enjeux éthiques (identification des risques et des bénéfices à partir des informations fragmentaires disponibles dans le scénario décrit par la vignette) et dans un deuxième temps, on demandait leur avis sur l'importance (relative) de divers éléments pouvant faire partie d'une grille d'évaluation éthique des risques. Ces éléments avaient été

préalablement identifiés par un groupe d'experts. Compte tenu de ce choix, le questionnaire comporte deux volets distincts.

Le premier volet vise à faire produire spontanément par les participants les principaux enjeux ou repères à la base de leur évaluation éthique des risques présents dans la vignette. Cette section se compose principalement d'une série de questions ouvertes. La première demande aux participants d'identifier les problèmes éthiques qu'ils perçoivent dans le projet de la vignette. La deuxième concerne les bénéfices potentiels perçus de la recherche. Une troisième question (fermée celle-là) amène le participant à coter à l'aide d'une échelle de mesure le degré d'acceptabilité éthique du projet. Enfin, une dernière question vise à faire préciser par le participant l'importance qu'il accorde aux divers problèmes éthiques perçus dans l'évaluation éthique du projet en lui demandant d'identifier les problèmes à la base de son jugement. Les réponses fournies par les participants auront ici une nature résolument qualitative, à l'exception de la réponse sur le degré d'acceptabilité éthique.

Le deuxième volet fournit une série de neuf énoncés correspondant à autant d'enjeux éthiques identifiés *a priori* et potentiellement présents dans la vignette. Le participant est appelé à préciser à l'aide d'échelles de mesure son degré d'accord avec chaque énoncé et le niveau d'importance qu'il accorde aux enjeux correspondants dans l'acceptabilité éthique du projet. Ce deuxième volet fait ainsi appel à une série de questions fermées et les réponses à ces questions auront une nature formellement quantitative. **L'Encadré 2** présente les énoncés sur lesquels portait la partie 2 du questionnaire. Pour une information plus détaillée, les deux volets du questionnaire sont reproduits intégralement aux annexes 1 et 2.

Sur le plan logistique, cette approche nécessite que le participant ait répondu à la première partie du questionnaire avant de lui donner accès à la deuxième partie. Cette fonctionnalité a exigé le développement d'un questionnaire informatisé accessible sur un site Internet sécurisé et construit de manière à respecter cette contrainte. Plus précisément, le participant pour avoir

accès à la partie 2 devait avoir rempli la première partie du questionnaire et avoir enregistré ses réponses. Une fois les réponses enregistrées, le participant ne pouvait plus les modifier.

Encadré 2 **Liste des énoncés composant la Partie 2 du questionnaire**

- Énoncé 1 : Dans le projet présenté, les chercheurs ne prévoient pas demander aux candidats à l'embauche leur consentement pour leur participation au projet de recherche.
- Énoncé 2 : Le projet présenté prévoit l'établissement de normes minimales quant aux capacités fonctionnelles des travailleurs manutentionnaires. Avec l'accord de l'entreprise, tous les candidats pour être embauchés à un poste de manutentionnaire devront obligatoirement rencontrer ces normes lors des tests d'évaluation des capacités fonctionnelles.
- Énoncé 3 : Dans le projet présenté, il est prévu une rencontre au cours de laquelle les chercheurs présenteront le projet aux travailleurs manutentionnaires pressentis pour l'étude. À cette occasion, les modalités de leur participation seront expliquées et il leur sera demandé de signer un formulaire de consentement. Cette rencontre se fera en présence des superviseurs de l'entreprise.
- Énoncé 4 : Dans le projet, rien n'assure la confidentialité des résultats aux tests biomécaniques obtenus par chacun des travailleurs (groupe de référence).
- Énoncé 5 : Les chercheurs auront accès à des données personnelles concernant les travailleurs et les candidats à l'embauche, notamment aux résultats obtenus lors de tests médicaux réalisés pour le compte de l'entreprise.
- Énoncé 6 : Le projet décrit ne prévoit aucun mécanisme de prise en charge en cas d'accident ou de malaise tant pour le groupe de référence que pour les candidats à l'emploi lors des tests d'évaluation biomécanique.
- Énoncé 7 : Dans le projet présenté, une compensation équivalente au taux de salaire horaire sera versée aux travailleurs constituant le groupe de référence.
- Énoncé 8 : Dans le projet, aucune compensation n'est prévue pour les candidats à l'embauche.
- Énoncé 9 : La vignette ne mentionne pas si les chercheurs seront rémunérés par l'entreprise pour les évaluations préemploi.

Enfin, ces deux sections du questionnaire sont complétées par une troisième section visant à recueillir certains renseignements signalétiques concernant le domaine de formation, le département d'attache, le dernier diplôme obtenu et la participation présente ou passée à un Comité d'éthique de la recherche. Cette fiche signalétique se trouve incluse dans la Partie 2 du questionnaire (Annexe 2).

3.7 Modalités du recrutement des participants

Examinons maintenant les modalités du recrutement des participants. Plus tôt, nous avons indiqué que notre étude exploratoire concernait les chercheurs universitaires et qu'elle allait

s'intéresser à quatre disciplines, soit l'anthropologie, l'économie, la psychologie et la médecine spécialisée. Pour le recrutement des participants à l'enquête, nous avons retenu les critères d'admissibilité suivants :

- être professeur régulier dans un département voué à un champ disciplinaire retenu aux fins de l'étude ;
- avoir une formation dans le champ disciplinaire du département d'appartenance ;
- être affilié à une des universités québécoises francophones.

Le but de la rétention de ces critères était d'assurer une certaine homogénéité de la culture disciplinaire de chaque regroupement de chercheurs.

Les participants ont été sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage aléatoire simple. La base de sondage a été constituée à partir des informations disponibles sur internet quant aux corps professoraux des départements ciblés dans les universités francophones du Québec.

Cette stratégie a été retenue pour les raisons suivantes :

- elle permet un accès facile aux listes de noms des professeurs, leur domaine de formation, leur numéro de téléphone et leur courriel (information publique) ;
- elle permet de rencontrer nos critères d'admissibilité ;
- elle donne une chance égale à chaque chercheur de participer à l'étude ;
- elle permet une représentation de l'ensemble des universités francophones du Québec en ayant recours à différentes universités ;
- elle permet d'éviter de confondre culture disciplinaire et culture départementale.

Dans un premier temps, chacun des participants pressentis pour l'étude a été rejoint par téléphone. Le projet et les enjeux éthiques qui en découlent leur ont alors été présentés. Dans le cas des chercheurs qui refusaient de participer à la recherche, les raisons motivant leur décision ont été documentées. S'ils acceptaient, un questionnaire leur était transmis dans un second temps. Ce questionnaire était accompagné d'un feuillet d'information, présenté à l'annexe 3, expliquant le projet et les considérations éthiques sous-jacentes. Le retour du questionnaire était considéré comme le signe implicite du consentement du participant. Chaque participant se voyait assigner un code de manière à pouvoir identifier la personne. Seule l'équipe de recher-

che possédait la clé du code.

Si cette méthode de recrutement s'est avérée efficace pour rejoindre les économistes et les psychologues, elle s'est montrée beaucoup moins efficace pour rejoindre les anthropologues et les médecins spécialistes. Pour ces deux dernières disciplines, le dispositif a dû être complété par une sollicitation par courriel.

Initialement, la taille visée pour l'échantillon avait été fixée à 80 participants, environ 20 par discipline³². Ce nombre nous donnait une certaine flexibilité quant aux méthodes d'analyse pouvant être utilisées. Considérant le bassin des chercheurs universitaires dans les disciplines visées, notamment en anthropologie, l'échantillon était ambitieux. Il convient cependant de rappeler que notre étude se veut exploratoire et que cela laisse une certaine latitude quant à la taille de l'échantillon.

3.8 Validation des instruments de mesure

La validation du scénario et du questionnaire a été réalisée en trois phases.

Phase 1 : Validation du scénario par un biomécanicien

La vignette présente un projet de recherche dans le domaine de la biomécanique. Il était important que ce projet ait du sens du point de vue de la biomécanique, surtout sur le plan technique. Une première validation de la vignette a donc été faite par un chercheur en biomécanique.³³ La vignette a ensuite été révisée à la lumière de ses suggestions.

Phase 2 : Validation de la vignette et du questionnaire par des experts-chercheurs

La vignette et le questionnaire à deux volets ont ensuite été soumis à huit chercheurs prove-

³² La taille de l'échantillon fut établie en fonction de la logistique et non par la méthode classique de puissance qui n'était pas applicable dans notre cas.

³³ Ce chercheur est détenteur d'un doctorat en biomécanique et travaille à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST).

nant de différentes disciplines. En faisait partie, la directrice et le codirecteur de thèse, un anthropologue travaillant dans le domaine de la recherche appliquée, un philosophe en éthique appliquée (Université de Sherbrooke), un philosophe spécialisée en épistémologie (UQAM), une chercheure juriste spécialisée en éthique appliquée (Université de Sherbrooke), un économiste (UQAM) et un médecin spécialiste (Université de Sherbrooke). Chacun a travaillé de manière individuelle. À cette étape, il s'agissait de s'assurer par une analyse de contenu que l'enquête (vignette et questionnaire) était en lien avec le cadre conceptuel, favorisait l'atteinte des objectifs de recherche et était formulée en des termes non ambigus. Le questionnaire et la vignette ont été modifiés en fonction des commentaires émis.

Phase 3 : Prétest de l'enquête

Enfin, une dernière validation a été réalisée auprès d'un sous-échantillon de trois chercheurs par discipline étudiée. Au total, 12 participants ont donc été rejoints pour participer à ce prétest. Cette étape de validation a permis de s'assurer une dernière fois de la clarté des questions et de la qualité des échelles de mesure. Certains problèmes informatiques sont apparus lors du prétest. Des corrections ont dû être apportées et le prétest a été repris en partie. Ni le questionnaire, ni la vignette n'ont eu à être modifiés à la suite à cette ronde de validation.

3.9 Élaboration et validation d'une grille d'analyse

Afin de faciliter l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête, il était utile d'avoir une grille de référence des divers enjeux ou éléments de risque présents (ou potentiellement présents) dans la proposition de recherche de la vignette. Il était aussi avantageux que cette grille ait été validée par un groupe d'experts de manière à refléter une vision la plus objective possible. Plus précisément, une telle grille :

- permet d'établir une liste des enjeux ou éléments de risque validés par le comité d'experts ;
- constitue un dispositif crédible de triage des données de l'enquête ;

- permet de disposer d'un outil de qualité pour comparer les réponses obtenues des différentes disciplines à la grille développée par le comité d'experts.

À cette fin, nous avons constitué un groupe de travail composé de cinq experts.³⁴ Les modalités de fonctionnement du comité sont fortement inspirées de la *Technique de Recherche d'Information auprès d'un Groupe d'Experts (TRIAGE)*.³⁵

La procédure qui fut suivie est la suivante :

Étape 1: Identification des enjeux ou éléments de risque

Après avoir obtenu par courriel la vignette et le questionnaire, chaque expert devait individuellement identifier les enjeux éthiques (risques / bénéfiques) présents dans la vignette. Les réponses des experts devaient être retournées à l'auteure de cette thèse.

Étape 2 : Première classification des enjeux ou éléments

Un regroupement par thème des propositions reçues a été réalisé par l'auteure; le libellé exact des enjeux émis par les experts était conservé.

Étape 3 Réunion du groupe d'experts pour l'élaboration de la grille de référence commune

Le travail en comité s'est effectué comme suit :

- A. Au début de la rencontre, chaque expert a pris connaissance de la classification réalisée à l'étape 2 (les regroupements et la liste intégrale des enjeux correspondants.)
- B. Chaque enjeu a été discuté de manière à s'assurer d'une même compréhension de l'enjeu au sein du groupe de travail.
- C. De manière consensuelle, les experts ont pour chacun des enjeux :
 1. jugé de la pertinence de conserver la proposition sous le regroupement ;
 2. suggéré son déplacement sous une autre catégorie ;

³⁴ Ce groupe était composé de cinq experts chercheurs parmi les huit dont il a été question pour la validation de la vignette et du questionnaire.

³⁵ Voir Bouchard (2002) et Gervais et Pépin (2002) pour une description détaillée de cette technique.

3. formulé un libellé descriptif ;
4. proposé, au besoin, de nouvelles catégories à la lumière de l'exercice.

Étape 4 Validation finale de la grille de référence

Après la rencontre, la grille a été finalisée par l'auteure. Cette grille a été retransmise à chacun des experts. L'objectif ici était de s'assurer que le produit final reflète fidèlement les discussions tenues lors de la rencontre.

3.10 Méthodes d'analyse des données de l'enquête

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, notre questionnaire a permis de colliger simultanément des données de nature qualitative (Partie I) et quantitative (Partie II). Cette section décrit les méthodes d'analyse retenues pour exploiter les informations rendues disponibles par l'enquête. Le choix des méthodes d'analyse est éminemment lié au caractère exploratoire de notre recherche.

Analyse thématique des données de la Partie I

Les données essentiellement qualitatives tirées de la Partie I de l'enquête ont donné lieu à une analyse qualitative de contenu thématique (Paillé 1996; Paillé et Muchielli 2003). Dans une première étape, nous avons repéré les thèmes abordés par les chercheurs dans leurs réponses aux questions ouvertes. Pour nous aider, nous avons la grille thématique élaborée antérieurement avec l'aide d'un groupe d'experts. La confrontation des réponses des chercheurs avec la grille de référence nous a permis d'identifier de nouveaux thèmes non présents dans la grille des experts. Cet exercice nous a ainsi amenée à compléter l'arbre thématique, à en regrouper certains éléments et à subdiviser certains thèmes.

Dans une seconde étape, nous avons fait une analyse comparative des prises de position des quatre regroupements disciplinaires de chercheurs. Il s'est agi de caractériser les prises de po-

sition des chercheurs selon leur appartenance disciplinaire, soit d'identifier les différences (et les similitudes) dans les thèmes abordés et l'importance qui leur était accordée.

Parallèlement, nous avons procédé à un examen discursif des thèmes et des extraits de réponses correspondants. Dans une démarche itérative, une lecture plus fine et plus interprétative a été réalisée afin de préciser le sens à donner aux propos des chercheurs et d'objectiver les perspectives dans lesquelles s'inscrivaient les chercheurs par leurs prises de position. Cet exercice a conduit à la construction de profils propres à chacun des groupes disciplinaires. Pour valider nos interprétations, nous avons présenté nos résultats et nos analyses concernant chaque discipline à un chercheur de la discipline concernée, leur demandant de corroborer, nuancer, corriger ou enrichir nos interprétations.

Analyse quantitative des données de la Partie II

Les données de nature quantitative de la Partie II de l'enquête ont donné lieu à une analyse quantitative. Cependant, le caractère exploratoire de notre recherche et la taille limitée de nos échantillons disciplinaires nous ont incitées à recourir à des techniques d'analyse simples. Les réponses des chercheurs ont été codifiées, ce qui a permis pour chacune des questions le calcul de moyennes par groupe disciplinaire et leur comparaison. Des tests d'égalité de moyenne ont aussi été réalisés pour nuancer les écarts de moyenne observés. Des cartes perceptuelles ont été produites afin d'exprimer les écarts moyens des réponses entre groupes disciplinaires. Ces outils seront présentés plus en détail au moment de l'exposé des résultats. Une discussion des écarts observés complète l'analyse.

L'objectif empirique de cette analyse des données tirées de la Partie II de l'enquête est le même que pour l'analyse qualitative de la Partie I. Le regroupement disciplinaire constitue-t-il un référent identitaire utile pour caractériser les représentations sociales des chercheurs de notre échantillon en matière d'évaluation éthique de la recherche ? Un objectif complémentaire est de voir si l'analyse quantitative de la Partie II permet de corroborer, renforcer, compléter,

nuancer ou infirmer les résultats de l'analyse qualitative de la Partie I. Au plan méthodologique, il s'agit donc d'une stratégie de triangulation.³⁶

Les analyses de la Partie I et de la Partie II ont jeté les bases pour l'identification des principes organisateurs des différences de prise de position entre les quatre groupes disciplinaires. Il s'est agi d'analyser et d'interpréter les résultats obtenus dans chacune des deux phases à la lumière du concept kuhnien de matrice disciplinaire déjà présenté dans notre cadre conceptuel, de la littérature sur les diverses perspectives disciplinaires du concept de risque (également présentée dans notre cadre conceptuel) et d'une documentation complémentaire aidant à cerner certains éléments importants constituant vraisemblablement la matrice disciplinaire de chacun des quatre domaines considérés. Cette documentation complémentaire correspond principalement à des manuels de base servant à la formation des étudiants dans les quatre disciplines retenues (notamment leur introduction qui précise les thèmes privilégiés dans la discipline, les grands principes de base, les méthodes privilégiées, les valeurs importantes, etc.), ainsi que certaines références qui s'attardent à préciser la façon de voir et de penser et de fonctionner des anthropologues, des économistes, des psychologues et des médecins^{37, 38}. Des discussions avec des chercheurs des divers champs ont également été fort utiles pour guider nos interprétations et identifier certains principes organisateurs. Ce travail de caractérisation a été réalisé au moyen des profils disciplinaires pour la Partie I et d'une discussion des écarts de positions moyennes observées entre groupes disciplinaires pour la Partie II.

³⁶ Dans la typologie proposée par Tashikori et Teddlie (2003), notre méthodologie mixte correspond à un devis parallèle de triangulation. Dans ce type de devis, la collecte des données qualitatives et quantitatives s'effectue en même temps (dans une même phase de la recherche). Le but principal d'utiliser simultanément les approches qualitative et quantitative à l'intérieur d'une même recherche est de permettre une validation et un enrichissement des résultats. Voir aussi à ce propos Greene, Caracelli et Graham (1989), Morgan (1998) et Creswell et coll. (2003).

³⁷ Mentionnons notamment les références suivantes : Mankiw (1998), Morris et Maisto (1999), Salzman et Rice (2004) et McBurney (2002). Notons que la formation générale en médecine nous est apparue moins bien documentée.

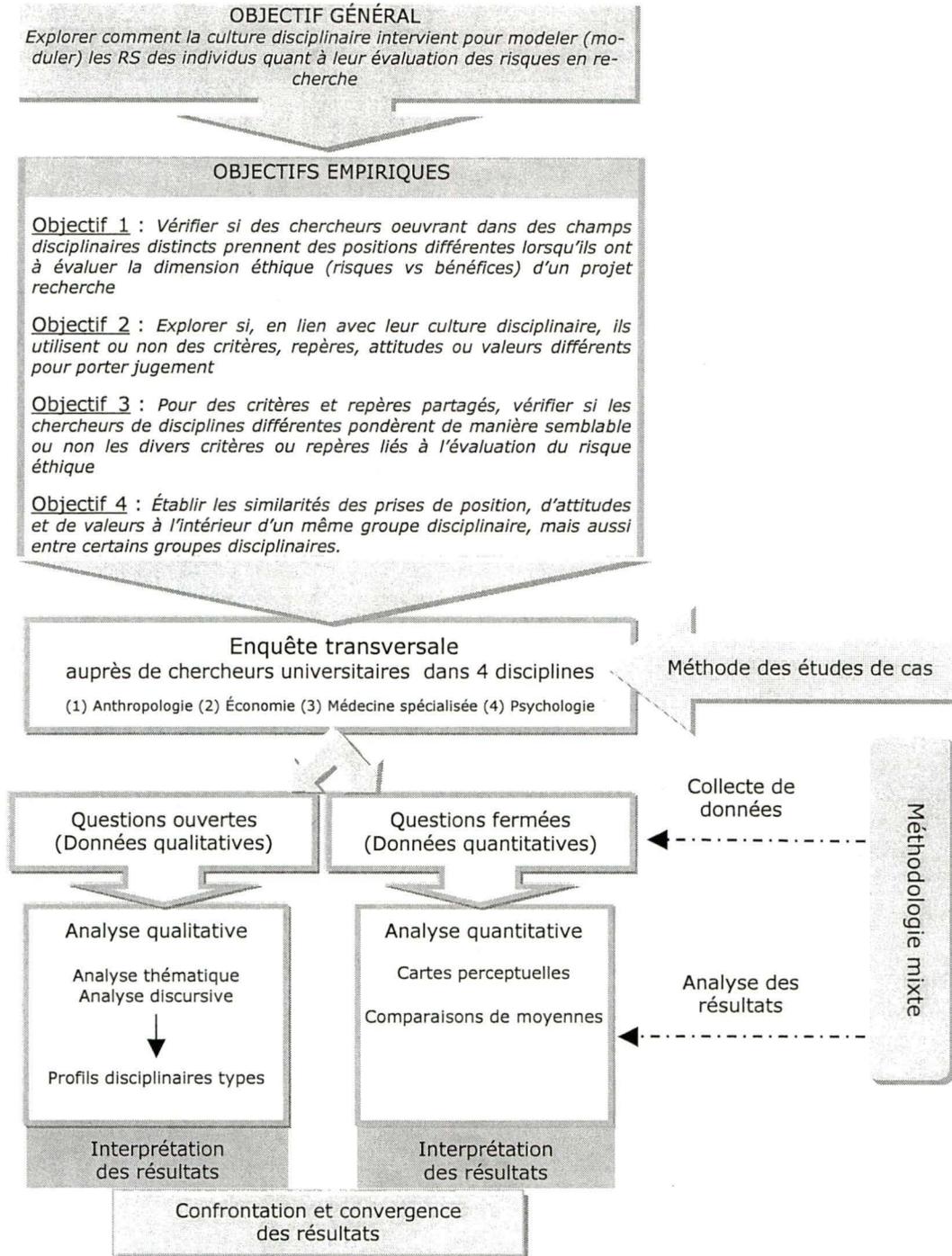
³⁸ Ce travail d'identification des éléments des matrices disciplinaires considérées est nécessairement exploratoire et éminemment incomplet.

3.11 Portée et limites des instruments de mesure et des méthodes

Dans ce chapitre, nous avons présenté la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche. La *Figure 3* résume de manière schématique notre dispositif de recherche. Toutefois, il est utile de rappeler ici que l'étude a un caractère exploratoire, qu'elle sort des sentiers battus, que la littérature sur le sujet est à peu près inexistante, que le concept de matrice disciplinaire comporte des flous relativement à la question de disciplinarité, que le concept de représentations sociales comporte lui aussi des ambiguïtés et que les objectifs empiriques (saisir et distinguer les représentations sociales des chercheurs sur la base de leur appartenance disciplinaire) sont ambitieux. Cela a motivé l'adoption d'une démarche multiméthodes. Plus précisément, nous avons privilégié une méthodologie mixte (qualitative-quantitative) pour la collecte et l'analyse des données. Le recours à un dispositif de recherche mixte nous donne l'occasion d'examiner une question sous différents angles. Si les résultats qui en découlent sont convergents, l'approche combinée nous permet de fournir un portrait cohérent (la convergence constitue alors une preuve de leur validité). Dans le cas de résultats divergents, l'approche soulève de nouveaux questionnements qui, à terme, peuvent s'avérer fructueux en alertant les chercheurs qu'une question est plus complexe que prévue initialement (Tashakkori et Teddlie, 2003). Mentionnons que le recours à une approche multiméthodologique est également préconisé par plusieurs auteurs dans le champ d'études des représentations sociales, notamment Abric (1994), Doise (2000), Garnier et coll. (2000).

Les deux prochains chapitres portent sur l'analyse des données des parties 1 et 2 du questionnaire. La principale limitation de notre analyse est la faible taille des échantillons, en particulier, en ce qui a trait à l'analyse quantitative. L'interprétation des résultats doit en tenir compte et faire preuve de prudence.

Figure 3 : Schéma synoptique de la démarche méthodologique



4. Analyse des résultats de la PARTIE 1 du questionnaire

4.1 Remarques introductives

Rappelons que la partie 1 du questionnaire demandait aux répondants d'identifier les principaux enjeux éthiques (problèmes et bénéfiques) rencontrés à l'intérieur de la vignette. Les chercheurs interrogés devaient ensuite pondérer l'importance de ces enjeux en se prononçant sur l'acceptabilité du projet proposé dans la vignette (à l'aide d'une échelle de mesure) et en énonçant les éléments importants à la base de ce jugement.

Les données ont donné lieu à une analyse thématique. Plusieurs lectures successives du corpus et sa confrontation avec la grille de référence préalablement établie ont permis de repérer les thèmes soulevés par les chercheurs et de préciser l'importance qui leur est accordée. Parallèlement, un examen discursif des thèmes et des extraits correspondants a permis d'approfondir le sens à donner aux réponses et d'objectiver les perspectives dans lesquelles s'inscrivent les prises de position des répondants. Une caractérisation des prises de position des quatre groupes disciplinaires considérés en est la résultante.

Les sections suivantes présentent le résultat de ces analyses. Notamment, nous discuterons (1) de la propension des membres des différentes disciplines à soulever des problèmes et des bénéfiques; et (2) de la nature des problèmes et des bénéfiques qui ont été signalés par les participants. Par la suite, nous établirons une comparaison interdisciplinaire pour les grands problèmes et bénéfiques soulevés. Nous aborderons ensuite les questions d'acceptabilité sur le plan éthique du projet décrit dans la vignette, et les éléments à la base du jugement. Enfin, ces analyses permettront de dresser des profils types disciplinaires et ainsi identifier certains principes organisateurs vraisemblables des prises de position. Mais au départ, nous présentons

l'échantillon final de l'enquête, notamment à la lumière des renseignements signalétiques recueillis³⁷.

4.2 Caractéristiques descriptives de l'échantillon final

Aux fins de l'étude, quatre disciplines ont été retenues, soit l'anthropologie, l'économie, la médecine (spécialités) et la psychologie. Au total, 70 chercheurs ont participé à l'enquête. Le Tableau 1 montre la répartition des participants selon leur appartenance disciplinaire. Sauf pour l'anthropologie, le nombre des répondants varie peu d'une discipline à l'autre. Le nombre relativement faible de répondants anthropologues reflète la petitesse du bassin des anthropologues oeuvrant dans les départements disciplinaires des universités québécoises francophones³⁸.

Tableau 1 : Répartition des répondants selon la discipline

Discipline	Fréquence	Pourcentage
Psychologie	20	28,6
Économie	23	32,9
Anthropologie	9	12,9
Médecine	18	25,7
Total	70	100,0

Les répondants sont rattachés à cinq universités francophones du Québec, soit l'Université de Montréal (et son école affiliée HEC Montréal), l'UQAM, l'UQTR, l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval. Les sous-échantillons de psychologues et d'économistes affichent une bonne diversité de provenance. Par contre, pour des raisons hors de notre contrôle, l'affiliation est beaucoup moins diversifiée en ce qui concerne les anthropologues et les médecins spécialistes. Les médecins spécialistes proviennent à 80 % du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et 90 % des anthropologues travaillent dans le même département. Ce contexte particulier peut entraîner un biais d'affiliation dans la mesure où des chercheurs ayant des visions semblables pourraient être attirés ou retenus par un établissement particulier. Nos analy-

³⁷ Cette description concerne autant la Partie I que la Partie II du questionnaire.

³⁸ Une quarantaine d'anthropologues rencontraient nos critères d'admissibilité. Notre échantillon représente 20% des anthropologues pressentis.

ses n'ont pu prendre en considération l'affiliation universitaire des répondants. Le Tableau 2 décrit de manière détaillée la répartition de l'échantillon et des sous-échantillons disciplinaires selon l'affiliation universitaire.

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon selon l'affiliation universitaire

Affiliation	Discipline	Fréquence	Pourcentage
UdeM^a	Psychologie	4	30,0
	Économie	8	
	Anthropologie	8	
	Médecine	1	
	Sous-Total	21	
Sherbrooke	Psychologie	0	24,3
	Économie	3	
	Anthropologie	0	
	Médecine	14	
	Sous-Total	17	
UQAM	Psychologie	8	22,9
	Économie	8	
	Anthropologie	0	
	Médecine	0	
	Sous-Total	16	
Laval	Psychologie	3	15,7
	Économie	4	
	Anthropologie	1	
	Médecine	3	
	Sous-Total	11	
UQTR	Psychologie	5	7,1
	Économie	0	
	Anthropologie	0	
	Médecine	0	
	Sous-Total	5	
Total		70	100,0

a. Comprend une école affiliée (HÉC Montréal)

Dans chacune des disciplines, à l'exception de l'anthropologie, le nombre d'hommes ayant participé à notre enquête est beaucoup plus important que le nombre de femmes. Considérant les taux de mixité observés dans les quatre disciplines, le faible taux de répondantes en économie et en médecine spécialisée était attendu. Par contre, notre échantillon laisse paraître une sous-représentation de femmes dans le domaine de la psychologie. Mentionnons que la stratégie d'échantillonnage ne visait pas l'obtention d'une répartition représentative hommes/femmes. Le Tableau 3 décrit la répartition de l'échantillon selon le sexe et la discipline des

répondants. Nos analyses se limiteront à traiter les agrégats disciplinaires sans égard au sexe des chercheurs.

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon selon le sexe

Discipline	Sexe	Fréquence	Pourcentage
Psychologie	Homme	15	75,0
	Femme	5	25,0
	Total	20	100,0
Économie	Homme	22	95,7
	Femme	1	4,3
	Total	23	100,0
Anthropologie	Homme	5	55,6
	Femme	4	44,4
	Total	9	100,0
Médecine	Homme	16	88,9
	Femme	2	11,1
	Total	18	100,0

Le Tableau 4 montre, pour chaque discipline, le nombre et le pourcentage des répondants dont les recherches exigent la participation de sujets humains. À l'exception des recherches menées par les économistes, les chercheurs conduisent, pour la plupart, des travaux de recherche exigeant la participation de sujets humains. C'est le cas de la totalité des médecins spécialistes et des psychologues et de 90 % des anthropologues. Cela contraste avec les économistes qui sont seulement 13% (3 sur 23) à avoir répondu faire des recherches impliquant des sujets humains. Comme nous le verrons, cette caractéristique distinctive des économistes s'avère importante au plan de l'analyse. Nous disposons ainsi d'un groupe de chercheurs ayant probablement un regard éthique plus « naïf » ou inexpérimenté en regard des divers éléments pouvant constituer une grille d'évaluation éthique. Corollairement, aucun économiste n'a été ou n'était membre d'un comité d'éthique de la recherche (CÉR). La grille de référence utilisée par

les CÉR est donc peu susceptible d'interférer avec leur évaluation des risques présents dans le projet de la vignette.

Tableau 4 – Distribution des répondants selon que leur recherche exige la participation de sujets humains

Discipline	Nombre de répondants	Recherches avec participation de sujets humains	Pourcentage
Psychologie ^a	18	18	100,0
Économie	23	3	13,0
Anthropologie	9	8	89,0
Médecine	18	18	100,0

a. Données manquantes pour deux répondants en psychologie

Même si 90 % des anthropologues disent que leur recherche exige la participation de sujets humains, seulement 2 anthropologues sur 9 ont déjà été membre d'un CÉR. Chez les médecins et les psychologues, le taux de participation à un CÉR est d'environ 50 %. Le Tableau 5 montre la répartition globale des répondants en regard du fait qu'ils aient siégé ou non sur ce type de comité.

Tableau 5 – Répartition des répondants selon qu'ils aient été membre d'un comité d'éthique de la recherche (CÉR)

Discipline	Nombre de répondants	Ayant été membre d'un CÉR	Pourcentage
Psychologie ^a	18	9	50,0
Économie	23	0	0,0
Anthropologie	9	2	11,0
Médecine	18	8	44,4

a. Données manquantes pour deux chercheurs en psychologie

4.3 Propension des groupes disciplinaires à soulever des problèmes et des bénéfices

Les deux premières questions de l'enquête demandaient aux chercheurs répondants de se prononcer sur l'existence d'enjeux éthiques à l'intérieur de la vignette. Nous observons beaucoup de variabilité quant au nombre de problèmes et bénéfices soulevés par chaque chercheur. Cela se décline-t-il en terme des regroupements disciplinaires? Quelle est la propension des quatre groupes disciplinaires à signaler des problèmes et des bénéfices?

La propension à soulever des problèmes

Comme le montre le Tableau 6, le nombre de problèmes signalés varie sensiblement selon la discipline des chercheurs. Il se situe entre 0 et 6 problèmes. Pour la majorité des chercheurs (86%), le projet décrit dans la vignette soulève un ou des problèmes éthiques. Parmi les 10 chercheurs pour qui il n'y a aucun problème, 6 d'entre eux sont économistes³⁹. On note que les économistes forment le groupe où le moins de problèmes sont recensés⁴⁰. On observe aussi que la distribution des réponses des économistes s'oppose fortement à celles des trois autres groupes disciplinaires. En moyenne, les économistes signalent la présence de 1,6 problème. La moyenne du nombre de problèmes soulevés par les autres groupes est supérieure à 3.

Les médecins spécialistes et les psychologues ont une structure de réponses beaucoup plus homogène, inversée par rapport à celle des économistes. La majorité des médecins et des psychologues rapporte plus de 3 problèmes, alors que très peu d'économistes en mentionnent plus de deux. Rappelons que ce sont parmi ces deux groupes (médecins et psychologues) que se retrouve le plus grand nombre de participants à des CÉR. Toutefois, les membres de CÉR ne rapportent pas davantage de problèmes éthiques que leurs collègues. En ce qui concerne les

³⁹ Ce chiffre correspond à 25% des économistes sondés et 60% de ceux qui ne signalent aucun problème.

⁴⁰ Parmi les économistes ne soulevant aucun problème, certains mentionnaient spécifiquement que les problèmes étaient plutôt de nature statistique ou scientifique. Pour une partie des répondants économistes, les enjeux éthiques semblent donc correspondre à une réalité extérieure aux enjeux scientifiques, ce qui a une incidence sur le nombre de problèmes signalés.

anthropologues, aucun répondant ne considère qu'il y a absence de problème. Très majoritairement, ils signalent plus d'un problème.

Tableau 6 - Dénombrement des problèmes soulevés par les chercheurs des différentes disciplines

Nombre de problèmes soulevés	Anthropologie	Économie	Psychologie	Médecine
	Moyenne : 3,3	Moyenne : 1,3	Moyenne : 3,4	Moyenne : 3,8
0		† † † † † † † (6)	† †	† †
1	†	† † † † † † † † (8)	† †	
2	† † †	† † † † † † † (6)	† †	† † †
3	†	†	† † †	† † † † † † † (6)
4	† †	† †	† † † † † (5)	
5 et +	† †		† † † † † † † (6)	† † † † † † † † (7)

La propension à soulever des bénéfiques

La deuxième question demandait aux chercheurs de se prononcer sur les bénéfiques potentiels du projet de la vignette. Pour la majorité des chercheurs (79 %), le projet présenté comporte un ou des bénéfiques potentiels. Entre 0 et 5 bénéfiques ont été signalés par les chercheurs. Le Tableau 7 dresse un portrait du nombre de bénéfiques soulevés par les chercheurs en fonction de leur discipline. La distribution des réponses diffère de celle obtenue en regard des problèmes soulevés. Contrairement à ce qui était observé pour les problèmes, les psychologues et les anthropologues s'opposent aux médecins spécialistes et aux économistes par la distribution du nombre de bénéfiques soulevés. Les anthropologues et psychologues ont tendance à identifier peu ou pas de bénéfiques. Par contre, les répondants économistes et médecins ont une propension à soulever un nombre plus important de bénéfiques potentiels liés à la réalisation du projet. Les médecins spécialistes forment le groupe où le plus de bénéfiques sont recensés (2,1 en moyenne).

Tableau 7 - Dénombrement de bénéfiques potentiels soulevés par les chercheurs des différentes disciplines

Nombre de bénéfiques soulevés	Anthropologie	Économie	Psychologie	Médecine
	Moyenne : 1,4	Moyenne : 1,8	Moyenne : 1,5	Moyenne : 2,1
0	† † †	† † †	† † † † † † † † (8)	†
1	† † †	† † † † † † † (6)	† † †	† † † † † (4)
2	†	† † † † † † † † (8)	† † † † † † (5)	† † † † † † † † (8)
3	†	† † † † † (4)	†	† † † † † (4)
4		† †	† †	
5	†		†	†

Notons qu'une proportion élevée des psychologues (soit 40 %) ne voit aucun bénéfice potentiel à la recherche projetée. À cet égard, ils devancent les anthropologues (30 %). Cette proportion chute de façon significative chez les économistes (13 %) et les médecins spécialistes (6 %). Chez les anthropologues, mentionnons qu'il y a une distinction entre l'identification de bénéfices et la légitimité de ces derniers. Certains bénéfices seront pondérés négativement lors de l'évaluation de l'acceptabilité du projet. Nous y reviendrons.

Dans la dynamique d'une analyse avantages-coûts, une plus grande propension à soulever des problèmes et une plus faible propension à identifier les bénéfices potentiels peuvent conduire à une évaluation plus sévère du caractère éthique du projet de la vignette. Cependant, cela ne constitue ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante. L'importance attachée aux divers problèmes et bénéfices soulevés fait aussi partie des données de l'évaluation. Plus loin, nous verrons que les psychologues répondants portent effectivement un jugement plus sévère quant à l'acceptabilité éthique du projet. L'issue de l'analyse avantages-coûts de la réalisation du projet est plus difficile à prédire dans le cas des autres groupes de chercheurs.

4.4 Les problèmes et bénéfices identifiés par les répondants

Les réponses des participants ont toutes été confrontées à la grille de référence préalablement établie avec l'aide d'un groupe d'experts. À la suite d'un processus itératif de lecture du corpus, la grille initiale a été enrichie de nouveaux thèmes présents dans les réponses des chercheurs, mais ignorés dans la grille initiale. Ce sont principalement des thèmes liés aux enjeux scientifiques. Par ailleurs, certains thèmes ont été subdivisés et d'autres ont été regroupés. Nous présentons ici l'arbre thématique qui résulte de cet exercice. Nous identifions également les thèmes qui, de par leur récurrence et leur importance dans le corpus, permettent de caractériser les positions groupales de nos chercheurs.

Les problèmes soulevés par les répondants

En ce qui concerne les problèmes éthiques identifiés, la grille initiale prévoyait six grands regroupements. Le premier portait sur la conception et la conduite de la recherche. La grille finale a subdivisé ce premier regroupement de manière à tenir compte spécifiquement des enjeux liés à la « *Pertinence de la question de recherche* » et de « *Considérations méthodologiques* » énoncés par les répondants. Nous avons distingué les considérations organisationnelles et les considérations sociales. Les neuf regroupements de problèmes résultant de l'exercice sont les suivants :

Encadré 3 - Grille des problèmes signalés par les participants

- (1) **Conduite de la recherche** : Indépendance des chercheurs et conflits d'intérêts
- (2) **Pertinence de la question de recherche** : Légimité sociale; question définie trop étroitement.
- (3) **Considérations méthodologiques** : Validité des tests et critères; présence de biais.
- (4) **Recrutement des participants** : Méthode de recrutement (groupe des postulants vs groupe de référence)¹.
- (5) **Protection des participants** :
 - ◆ **Intégrité physique** : Risque de blessures inhérent à la tâche demandée (groupe des postulants, groupe de référence); risque de blessures d'ordre comportemental; risque inégal entre les 2 groupes, moyens prévus en cas de blessures ou de répercussions.
 - ◆ **Intégrité psychologique** : Risque (stress) à passer une série de tests et satisfaire aux exigences; risque de perdre son emploi (groupe de référence); risque de ne pas être embauché (groupe des postulants); moyens prévus en cas de problèmes immédiats ou de répercussions psychologiques
 - ◆ **Intégrité socioéconomique** : Risque de discrimination parmi les travailleurs (groupe de référence); risque de discrimination à l'embauche (groupe des postulants); risque d'iniquité (compensation) entre les 2 groupes; risque de stigmatisation (ensemble des participants).
- (6) **Consentement libre et éclairé**
 - ◆ **Caractère volontaire de la participation** : Risque de coercition — Présence des superviseurs (groupe de référence); risque de coercition — Compensation versée (groupe de référence); moyens prévus pour assurer le caractère volontaire de la participation (groupe de référence); coercition (groupe des postulants).
 - ◆ **Nature éclairée de la participation** : Enjeu lié à la qualité des informations et explications transmises aux participants pour que le participant soit en mesure de porter un jugement éclairé sur sa participation (groupe de référence et groupe des postulants); moyens prévus pour assurer la nature éclairée de la participation.
- (7) **Renseignements personnels et confidentialité des données** : Enjeu lié à la confidentialité des renseignements personnels (dossiers médicaux de l'entreprise); enjeu lié à l'utilisation par l'entreprise des résultats aux tests (groupe de référence et groupe des postulants).
- (8) **Considérations organisationnelles** : Pratique générale d'embauche de l'entreprise (intrusion dans la vie privée); discrimination possible sur l'ensemble des travailleurs dans l'entreprise; enjeux réels (motivation, utilisation des résultats de la recherche à l'avantage de la compagnie; inégalité des bénéfices favorisant l'entreprise.
- (9) **Considérations sociales (communautaires)** : Sélection extrême des travailleurs (discrimination, stigmatisation) dans l'ensemble du secteur d'activité ou dans la société.

1. Le groupe de postulants réfère aux personnes qui postulent un emploi de manutentionnaire au sein de la compagnie. Le groupe de référence est constitué de travailleurs manutentionnaires déjà à l'emploi de la compagnie.

À l'intérieur de la grille présentée dans l'Encadré 3, un certain nombre d'éléments ont été relevés de façon très marginale par les participants. Ainsi, très peu de commentaires ont porté sur des enjeux liés à la **Conduite de la recherche**, aux modalités de **Recrutement des participants** et à l'**Intégrité psychologique**. Ces éléments n'ont donc pas été retenus aux fins de notre analyse. Les Tableaux 8, 9 et 10 montrent bien, pour chacun d'eux, le peu de commentaires émis par les membres des différents groupes disciplinaires.

Tableau 8 : Fréquence d'apparition de l'élément « Conduite de la recherche »

Discipline	Fréquence	
	Psychologie	Présence
	Absence	20
Économie	Présence	0
	Absence	23
Anthropologie	Présence	1
	Absence	8
Médecine	Présence	1
	Absence	17

Tableau 9 : Fréquence d'apparition de l'élément « Recrutement des participants »

Discipline	Fréquence	
	Psychologie	Présence
	Absence	18
Économie	Présence	1
	Absence	22
Anthropologie	Présence	0
	Absence	9
Médecine	Présence	3
	Absence	15

Tableau 10 : Fréquence d'apparition de l'élément « Intégrité psychologique »

Discipline	Fréquence	
	Psychologie	Présence
	Absence	19
Économie	Présence	1
	Absence	22
Anthropologie	Présence	0
	Absence	9
Médecine	Présence	2
	Absence	16

Les problèmes soulevés par les participants et sur lesquels a porté notre analyse sont donc les **critères scientifiques**, la **protection des participants** (principalement l'intégrité socioéconomique), le **consentement libre et éclairé**, les **renseignements personnels et confidentialité des données**, ainsi que diverses **considérations d'ordre organisationnel ou social**.

Les bénéfices soulevés par les répondants

Contrairement à notre groupe d'experts qui ne voyait que très peu de bénéfices potentiels à la proposition de projet décrit dans la vignette, les participants ont recensé un nombre important de bénéfices liés à des catégories beaucoup plus éclatées. L'Encadré 4 suivant résume l'arbre

thématique des bénéfiques auxquels se sont référés les répondants. Le contenu des catégories sera précisé plus loin.

Les divers thèmes ne reviennent pas avec la même fréquence ou intensité. Ainsi, les « *bénéfiques pour l'industrie et ses travailleurs* » ne sont abordés que marginalement par les répondants. Les références au thème « *bénéfice pour les chercheurs* » sont à peu près absentes du corpus et pour cette raison nous ne l'avons pas retenu aux fins de l'analyse⁴¹.

Encadré 4 : Grille des bénéfiques signalés par les participants

- (1) Bénéfices directs pour les participants
- (2) Bénéfices individuels indirects pour les travailleurs (dans l'entreprise participante)
- (3) Bénéfices pour l'entreprise
- (4) Bénéfices pour l'industrie et ses travailleurs
- (5) Bénéfices pour la société
- (6) Bénéfices pour les chercheurs

4.5 Analyse du corpus par problème soulevé

Tel qu'expliqué dans le chapitre sur notre démarche méthodologique, une analyse thématique des réponses des chercheurs a été réalisée. Elle fut complétée par une analyse discursive du corpus de manière à bien faire ressortir le sens des prises de position des chercheurs. Ces analyses ont permis des comparaisons interdisciplinaires. Nous présentons ici, de façon combinée, les résultats de ces analyses pour chacun des problèmes retenus dans la grille de référence.

1. LA PERTINENCE DE LA QUESTION DE RECHERCHE

Un thème dans la réflexion des chercheurs est lié à la pertinence de la question de recherche. Regarde-t-on la bonne chose? Pose-t-on correctement le problème? Ce thème a surtout été évoqué par les anthropologues et les psychologues, mais dans une perspective très différente.

⁴¹ Seul un anthropologue et un médecin s'y réfèrent.

Pour une majorité des anthropologues de notre échantillon, il aurait fallu aborder le problème sous un angle différent, notamment par l'analyse des procédés et des équipements disponibles pour exécuter la tâche. À la base des commentaires des anthropologues se retrouvent des considérations de légitimité sociale. La question de recherche telle que posée est inacceptable parce qu'illégitime. La prise de position des anthropologues est un jugement de valeurs. Les énoncés suivants illustrent cette perspective :

*« Il n'est pas **légitime** de faire un lien entre les problèmes lombaires et la condition physique préalable à l'emploi. Les **techniques de travail** et les risques liés aux **conditions de travail** doivent être pris en compte. »*

*« Cette problématique ouvre un précédent large et dangereux sur les aspects physiques et la capacité de travailler... au **niveau** de ce que cette proposition représente, on ignore complètement la question de volonté ou par exemple de rééducation physique. »*

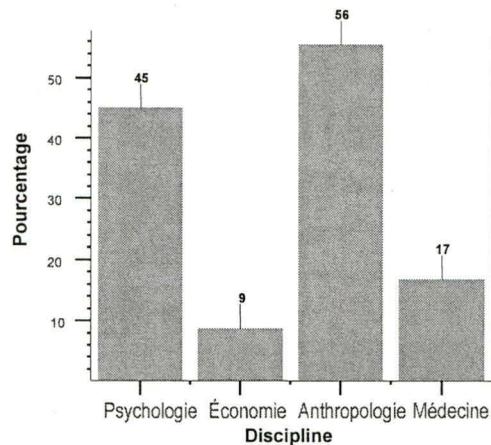
En bon nombre, les psychologues critiquent le caractère incomplet de la question de recherche. On suggère de l'élargir, notamment en prenant en considération les conditions, les techniques de soulèvement des charges, etc. Cette perspective plus globale vise à éviter les fausses interprétations (le piège des variables confondantes) et à augmenter ainsi la validité des résultats obtenus. Bref, les arguments évoqués ne sont pas de l'ordre des valeurs, mais sont plutôt liés à des considérations scientifiques. Voici deux énoncés typiques :

« L'ensemble du projet repose sur le fait que c'est la condition physique des travailleurs qui est la cause des maux de dos. On pose peu de questions sur les conditions de travail (poids trop lourds, gestes trop répétitifs, etc.). Les deux aspects devraient être évalués pour que le projet soit plus valable » ;

« Le devis de recherche ne cherche pas à tenir compte de facteurs externes au projet. Conséquences: la réduction éventuelle de la prévalence des problèmes pourrait être expliquée par d'autres facteurs ».

Comme l'illustre le Graphique 1, peu d'économistes et de médecins spécialistes réfèrent à ce thème dans leurs réponses. Lorsque ce thème est soulevé, leurs arguments se retrouvent dans l'une ou l'autre des deux perspectives mentionnées ci-dessus.

Graphique 1 : La pertinence scientifique de la question de recherche
(% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)



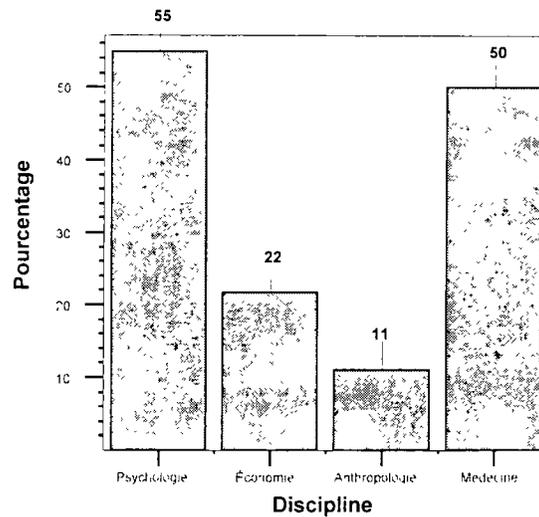
2. LES CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES⁴²

Les arguments d'ordre méthodologiques ont fait l'objet de nombreux énoncés de la part des répondants. Ces arguments sont variés et différents de par leur nature selon l'appartenance disciplinaire. On peut classer ces arguments en deux catégories : (1) la validité des tests, critères et autres outils utilisés et (2) la présence de biais.

Les **problèmes de validité des tests et critères** sont principalement évoqués par les psychologues et les médecins (Graphique 2). Lorsque ce thème est abordé, les psychologues soulèvent presque deux fois plus d'arguments que les médecins. On note donc une forte insistance argumentaire chez les psychologues.

⁴² Les énoncés des psychologues sur la pertinence de la question de recherche faisaient référence à des considérations méthodologiques générales. Cette section concerne d'autres types de considérations méthodologiques (plus techniques).

Graphique 2 : La validité scientifique
 (% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)



Une autre particularité marque le discours des médecins et psychologues à ce propos. Les psychologues abordent ces problèmes de validité de manière générale. Ils critiquent le recours à des tests et critères qui, leur semble-t-il, restent à être validés. Souvent, ils mentionnent que si les outils étaient validés, le protocole serait acceptable. Un psychologue résume bien ce point de vue :

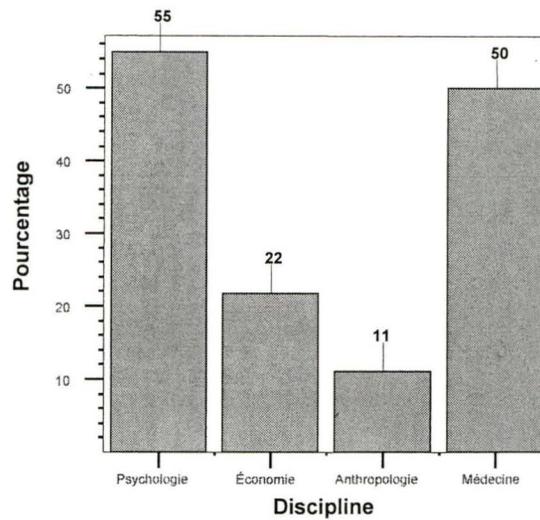
« Les critères minimaux qui seront appliqués ne font pas l'objet d'une validation préalable à leur application dans un protocole de validation en situation réelle. Si les tests qui sont utilisés ont déjà été validés pour discriminer les personnes à risque, alors cet élément devrait être porté à notre attention et de ce fait connu, le protocole serait justifié ».

Les propos des médecins sont beaucoup plus techniques, inscrits dans un langage procédural (voire normatif) où transparaît l'importance accordée à l'observance des règles à suivre comme en témoignent les énoncés suivants :

« Appariement des candidats aux sujets du groupe de référence sur des variables importantes (âge, sexe, ..) pour assurer la validité scientifique des résultats »;

« Absence de groupe contrôle dans la validation des outils et dans l'évaluation de leur effet sélectif ».

Graphique 2 : La validité scientifique
(% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)



Une autre particularité marque le discours des médecins et psychologues à ce propos. Les psychologues abordent ces problèmes de validité de manière générale. Ils critiquent le recours à des tests et critères qui, leur semble-t-il, restent à être validés. Souvent, ils mentionnent que si les outils étaient validés, le protocole serait acceptable. Un psychologue résume bien ce point de vue :

« Les critères minimaux qui seront appliqués ne font pas l'objet d'une validation préalable à leur application dans un protocole de validation en situation réelle. Si les tests qui sont utilisés ont déjà été validés pour discriminer les personnes à risque, alors cet élément devrait être porté à notre attention et de ce fait connu, le protocole serait justifié ».

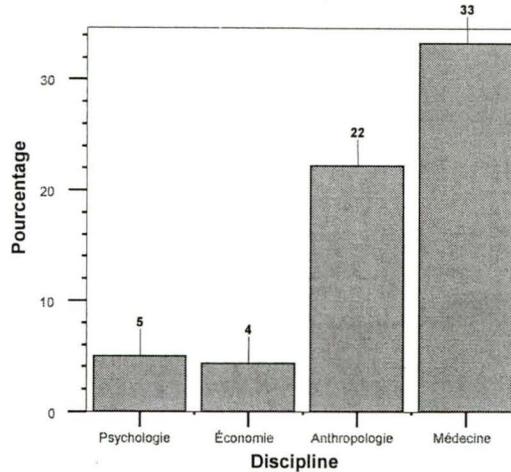
Les propos des médecins sont beaucoup plus techniques, inscrits dans un langage procédural (voire normatif) où transparaît l'importance accordée à l'observance des règles à suivre comme en témoignent les énoncés suivants :

« Appariement des candidats aux sujets du groupe de référence sur des variables importantes (âge, sexe, ...) pour assurer la validité scientifique des résultats »;

« Absence de groupe contrôle dans la validation des outils et dans l'évaluation de leur effet sélectif ».

La technicité des médecins se manifeste aussi lorsqu'il est question de la **présence de biais**. Ce thème est principalement soulevé par les médecins (Graphique 3)⁴³.

Graphique 3: La présence de biais
(% des effectifs disciplinaires avant soulevé l'argument)



Lorsqu'ils y réfèrent, les médecins ont tendance à insister en multipliant les commentaires et en identifiant les diverses sources de biais possibles. Les médecins qui parlent des biais retiennent très majoritairement (87%) ce facteur comme base à leur jugement sur l'acceptabilité éthique du projet. Par leurs commentaires, on perçoit l'importance que les chercheurs du domaine biomédical accordent à l'identification des biais dans leur démarche méthodologique. On connaît les biais; on est capable de les identifier et de les désigner par leur nom spécifique. Les arguments des médecins apparaissent donc très techniques, voire même « scolaires » comme l'illustrent ces énoncés typiques :

« Biais de sélection par intérêt financier des participants »

« Biais de sélection par le lien de dépendance des participants avec l'employeur à qui doit bénéficier l'étude »

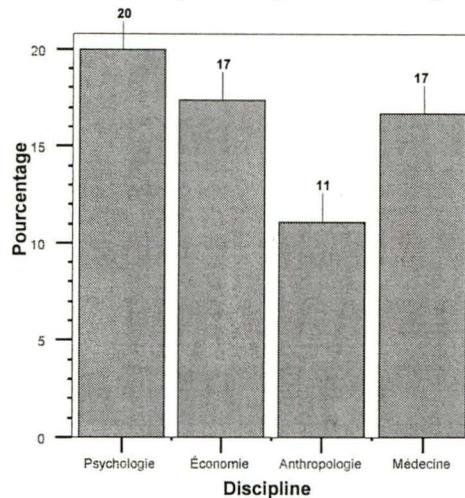
« Biais de sélection du groupe contrôle : seuls les non blessés sont recrutés. C'est donc qu'il y a une incidence de blessures »

« Biais de réduction : les blessures au dos par manutention sont d'ordinaire un "build up" chronique. Ce qui expose des gens de bonne foi à une recherche qui ne me semble pas très bien tenir la route »

⁴³ Un économiste, un psychologue et deux anthropologues y font référence.

des considérations. Somme toute, l'intégrité physique est un thème mineur qui ne permet pas de caractériser les prises de position des regroupements disciplinaires de chercheurs⁴⁵.

Graphique 4 : L'intégrité physique
(% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)



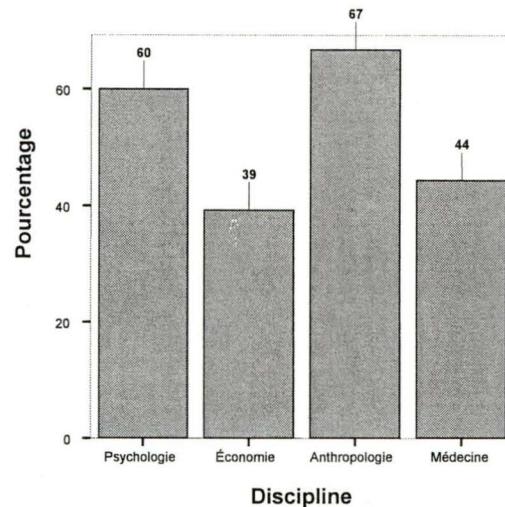
Une autre façon d'aborder la protection des participants est d'évaluer les retombées négatives que peut avoir la réalisation du projet sur l'**intégrité socioéconomique des participants**. Dans l'ensemble des groupes, le risque lié à l'intégrité socioéconomique a été évoqué de façon importante (Graphique 5).

Plusieurs thèmes y sont associés (voir la grille), notamment celui de la discrimination. Clairement, dans tous les groupes disciplinaires, c'est ce thème de la **discrimination** qui reçoit à peu près toute l'attention. Les autres thèmes se rapportant à l'intégrité socioéconomique sont soulevés de façon très marginale. Soulignons que les commentaires portant sur le thème de la discrimination débordent du concept d'intégrité socioéconomique. Ce thème ressort aussi lorsqu'il est question de la *confidentialité des renseignements personnels et des résultats aux tests*. Le discours sur ce dernier thème met en évidence des considérations d'ordre organisa-

⁴⁵ Ce résultat était attendu en dépit du fait que les médecins ont probablement une sensibilité particulière à ce type de risque de par leur formation. La relative méconnaissance du domaine du projet par les répondants en est une raison. De plus, la manière dont le devis a été rédigé n'encourageait pas le questionnement à cet égard.

tionnel et social qui diffèrent selon le groupe disciplinaire. Le propos ne se limite donc pas aux seuls risques de discrimination envers les postulants et le groupe de référence.

Graphique 5 : L'intégrité socioéconomique^a
(% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'argument)



Les **anthropologues** adoptent une position de principe contre la discrimination à l'embauche sur la base des capacités physiques. Leurs arguments concernent uniquement les postulants. On questionne les buts réels poursuivis par la recherche (ses enjeux réels), ainsi que la motivation de l'entreprise d'y collaborer⁴⁶ :

« Je crois que cette étude servira aux besoins des compagnies surtout pour exclure certaines personnes des emplois disponibles » ;

« L'entreprise choisie pour établir des standards a de toute évidence déjà 'sélectionné' ses travailleurs. Il est donc possible que ces travailleurs soient particulièrement robustes (encore plus que ce que le type de travail exige). Les normes minimales déduites risquent d'être surconservatrices. Le résultat est que certains employés potentiels pourraient en réalité faire l'affaire, mais ne pas passer le test ».

Cette façon de voir, d'analyser et de prendre position sur la vignette est largement partagée parmi les anthropologues de notre échantillon. La saturation est rapidement atteinte. Elle est en lien avec leur discours sur la pertinence de la question de recherche traité précédemment. Plus

⁴⁶ Leurs propos se situent dans un contexte organisationnel spécifique, celui de l'entreprise directement concernée.

encore, leur vision (leurs représentations) leur est propre et ne se retrouve pas au sein des autres disciplines.

Chez les **économistes**, on adopte également une position contre la discrimination. Mais, la pratique d'une sélection basée sur les capacités physiques n'y est pas liée. Au contraire, on voit ce procédé comme un moyen pouvant aider à prévenir les accidents. Ce commentaire d'un chercheur fait ressortir cette perspective qui sera approfondie dans la section portant sur l'analyse des bénéfices potentiels du projet de la vignette:

« Je trouve le principe de tests physiques pour l'aptitude aux tâches indiquées justifié. Mais je reconnais que des employeurs pourraient en abuser ».

Les économistes abordent tant le risque de discrimination à l'égard des postulants que celui à l'égard des travailleurs du groupe de référence. Leurs arguments débordent le cadre de l'entreprise participante. Ils se situent généralement dans le contexte élargi du marché du travail :

« Une personne participant à l'enquête qui se révélerait inapte selon les tests des chercheurs verrait ses perspectives d'emploi modifiées ».

Les **psychologues** s'inscrivent aussi contre la discrimination. Cependant, comme les économistes, ils sont favorables à une pratique de sélection comme moyen de prévention des accidents. Toutefois, le mécanisme de sélection doit être scientifiquement valide. Plusieurs commentaires émis vont dans ce sens dont celui-ci :

« La sélection étant basée sur un système nouveau, dont la validité n'est pas encore connue, il est possible que les décisions d'embauche (ou non) retiennent les 'mauvaises' candidatures, et écartent les 'bonnes'. [...] En bref, il n'est pas approprié de faire appel à un système de sélection non validé pour faire la sélection du personnel ».

Enfin, les **psychologues** se distinguent également à un autre niveau de leur argumentaire. Ils débordent de la question de recherche présentée dans la vignette pour élargir la discussion à un élément de contexte inséré dans la vignette, celui de la politique de sélection en place dans l'entreprise où se déroule l'étude. En effet, plusieurs de leurs arguments critiquent le caractère

abusif de la politique d'embauche en place (« *intrusion dans la vie privée et discrimination*»). Cet aspect de l'argumentation distingue les psychologues des autres groupes de chercheurs. Nous traiterons de ce point plus en profondeur lorsqu'il sera question des problèmes liés aux considérations organisationnelles.

La position des **médecins spécialistes** ressemble à celle des psychologues. On n'est pas contre la sélection en autant que le mécanisme pour y parvenir soit scientifiquement fondé. Par contre, aucun commentaire ne permet de situer la prise de position dans un contexte organisationnel ou social :

« Une discrimination à l'emploi, sur des facteurs physiques, sera mise en place sans savoir si elle prédit adéquatement le risque futur d'accident (c'est le sujet de l'étude). Certains candidats pourraient être lésés » ;

« Risque de discrimination (congédiement, relocalisation) envers les employés actuels qui ne répondent pas aux critères d'aptitude minimale [...] Idem pour les employés qui ont participé au projet et pour qui les performances aux tests seront connues [...] Discrimination envers les employés potentiels ne répondant pas aux critères [...] Je ne suis pas contre une discrimination basée sur des preuves d'un taux réellement élevé de blessures lombaires pour les futurs employés à condition que l'on ne pénalise pas les employés déjà engagés (changement des règles du jeu a posteriori) ».

4. LE THÈME DU CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

La question du consentement est un enjeu « classique » de l'évaluation éthique des projets de recherche. Cet enjeu comporte deux volets. Le premier a trait au caractère volontaire (libre) de la participation. Dans le cadre de la vignette, la possibilité d'obtenir l'emploi passe par l'obligation à participer. Pour le groupe des travailleurs déjà à l'emploi de la compagnie, les superviseurs sont présents lors de la rencontre servant à expliquer le projet et à recueillir le consentement des participants. On peut donc appréhender une possible coercition. Le deuxième volet s'attache à la nature éclairée de la participation. Ici on peut questionner la qualité des informations et des explications transmises aux participants.

Le Graphique 6 montre la sensibilité inégale des chercheurs des quatre disciplines en regard de ce thème du consentement. Nous observons que les chercheurs en **psychologie** et en **médecine** évoquent davantage ce problème. Ce sont là deux disciplines très familières avec les critères des comités d'éthique de la recherche. Anthropologues et économistes abordent ce thème de façon plus marginale.

Graphique 6 : Le consentement
(% des effectifs disciplinaires ayant soulevé l'enjeu)

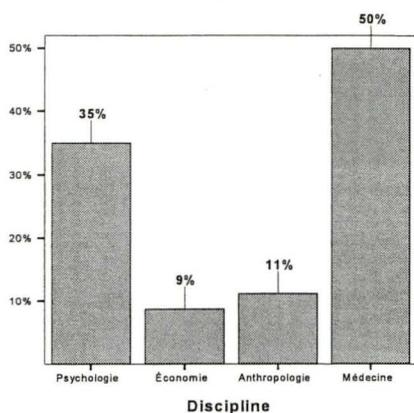


Tableau 11 : Pourcentage des répondants évoquant les thèmes du *consentement libre* et du *consentement éclairé*

Discipline	Consentement libre % de l'effectif	Consentement éclairé % de l'effectif
Anthropologie	-	11%
Économie	-	9%
Médecine	33%	17%
Psychologie	25%	25%

Le Tableau 11 montre que seuls les médecins et les psychologues signalent des problèmes liés au caractère libre de la participation. À cet égard, les commentaires des médecins se distinguent de ceux des psychologues. Chez les **psychologues**, c'est le plus souvent la présence des superviseurs lors de la rencontre de l'équipe de recherche et des travailleurs qui attirent le plus la critique. On y voit là une forme possible de coercition :

« La présence des superviseurs peut exercer une pression morale pour que les membres du groupe de référence acceptent de se soumettre aux tests ».

La coercition possible envers les candidats à l'emploi n'est soulevée que par un psychologue. Le montant versé pour indemniser les travailleurs du fait de leur participation n'est pas remis en cause. Les psychologues, mais pas les médecins, sont particulièrement soucieux de l'obtention du consentement pour l'accès aux dossiers médicaux.

Chez les **médecins spécialistes**, les commentaires concernant le libre consentement portent environ à parts égales sur les candidats à l'emploi et les travailleurs manutentionnaires déjà

dans l'entreprise. La double perspective (candidats/groupe de référence) est prise en compte dans ce commentaire d'un médecin spécialiste. Sa position résume bien les deux types d'arguments retrouvés⁴⁷ :

« La présence du représentant de la compagnie (superviseur d'usine) lors de l'obtention du formulaire de consentement pourrait exercer une pression induite sur l'employé [...] Même s'ils doivent signer un formulaire de consentement, ce qui n'est pas clair qu'ils le feront, les nouveaux employés qui ont déjà passé les tests standards de la compagnie sont placés dans une situation très délicate, où le refus de participer est très difficile à donner puisqu'il pourrait avoir des répercussions sur l'embauche. Il peut en résulter que la recherche engendre des conséquences négatives pour le sujet».

Concernant la nature éclairée de la participation, ce thème est abordé par un nombre non négligeable de médecins et de psychologues. L'analyse des commentaires ne fait pas ressortir de différence entre les groupes.

5. LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DES RÉSULTATS AUX TESTS

Le thème de la confidentialité est également un enjeu classique en éthique de la recherche. Sa portée déborde l'éthique de la recherche et constitue de nos jours un sujet de préoccupation sociale important. En rapport avec le projet de la vignette, les répondants ont commenté deux aspects : la confidentialité des renseignements consignés dans les dossiers médicaux et celle des résultats obtenus lors des tests.

La majorité des commentaires émis portait sur la confidentialité des dossiers médicaux. Malgré que la confidentialité des dossiers médicaux soit centrale à la pratique médicale, c'est le groupe des médecins qui a évoqué le moins souvent ce thème. Le Tableau 12 montre que c'est en anthropologie que la sensibilité à ce thème semble la plus élevée. Les psychologues soulèvent aussi largement ce problème.

⁴⁷ En moyenne, les médecins et psychologues ayant déjà fait partie d'un CÉR n'ont pas des prises de position différentes de celles qui n'en ont pas fait partie.

La teneur des commentaires émis ne diffère pas beaucoup d'une discipline à un autre. On questionne l'accès des dossiers médicaux par les chercheurs et/ou par l'entreprise et on soupèse les conséquences possibles du manque de confidentialité sur les travailleurs ou les postulants.

Pour ce qui est du second volet concernant la confidentialité des résultats aux tests, les arguments, deux fois moins fréquents, font ressortir l'utilisation discriminatoire qui peut en être faite par l'entreprise. Comme pour le volet précédent, les anthropologues se montrent relativement plus inquiets.

Tableau 12 - Distribution des réponses pour l'élément « Confidentialité des renseignements personnels et confidentialité des résultats aux tests » selon le groupe disciplinaire

Confidentialité des dossiers médicaux		Confidentialité des résultats aux tests	
Discipline	% des répondants	Discipline	% des répondants
Anthropologie	67%	Anthropologie	33%
Psychologie	55%	Psychologie	20%
Économie	39%	Économie	22%
Médecine (spécialités)	33%	Médecine (spécialités)	17%

6. LES CONSIDÉRATIONS ORGANISATIONNELLES ET SOCIALES

Certains problèmes évoqués par les répondants sont de nature organisationnelle, notamment en ce qui a trait à l'entreprise participante. D'autres ont des effets plus étendus qui touchent l'ensemble des travailleurs de l'entreprise, voire de l'industrie, ou qui prennent place au niveau de la société. Ce sont de ces thèmes dont nous discuterons ici. D'un groupe disciplinaire à l'autre, les considérations évoquées comportent des marques distinctives importantes. C'est la dimension organisationnelle (au sein de l'entreprise participante) qui a intéressé davantage les anthropologues et les psychologues. Par opposition, les commentaires des économistes ont porté davantage sur la dimension sociale des problèmes. Les commentaires des médecins spécialistes ne permettent pas ce type de caractérisation.

La **dimension organisationnelle** est omniprésente dans le discours des anthropologues. Les **anthropologues** remettent en question la motivation réelle de l'entreprise participante; on soupçonne la présence d'un agenda caché. Ils soulignent que le projet comporte une inégalité inacceptable des bénéfiques en faveur de la compagnie. Leur perspective en est une de rapport de forces. Dans cette perspective, les anthropologues s'attardent particulièrement à l'utilisation pouvant être faite des résultats de l'étude, ainsi que des autres informations colligées par la compagnie. Un tel constat ne se dégage nullement des discours des autres groupes disciplinaires. L'uniformité du langage utilisée par les anthropologues pour exprimer ces points de vue rend la caractérisation encore plus saillante⁴⁸.

« Le protocole de recherche est totalement asservi aux besoins de l'entreprise »;

« Plus une protection pour la compagnie qu'une sécurité pour les manutentionnaires [...] La recherche donne l'impression de viser à s'assurer de l'efficacité et du rendement des travailleurs davantage que de la réduction des risques de santé au travail. Il semble aussi qu'au bout du compte cela permette à la compagnie de se protéger contre les accidents et les possibles suites légales qu'ils pourraient entraîner »;

« Je crois que la recherche demeure nécessaire, mais je remets en question les vrais buts des compagnies qui vont appliquer éventuellement ces techniques de mesure de la performance des travailleurs. Je voudrais quand même garder un certain contrôle sur l'utilisation des résultats »;

« La faille principale est de ne pas avoir clairement dit que ce travail viendra contraindre la sélection des manutentionnaires [...] Le deuxième problème est le fait que le groupe de recherche n'ait pas signalé aux travailleurs l'usage ultérieur que fera l'entreprise des informations amassées ».

Pour les **psychologues**, c'est toute la politique de sélection des travailleurs en place dans la compagnie qui leur apparaît être inappropriée. Selon plusieurs d'entre eux, elle constitue «une intrusion dans la vie privée qui est abusive». L'importance de cet enjeu se vérifie tant par le nombre de psychologues mentionnant ce problème que par le nombre d'arguments qui sont avancés. Certains établissent des liens clairs avec la discrimination, d'autres émettent leur point de vue comme une position de principe sans établir de liens directs avec la discrimination. Il s'agit là d'une considération organisationnelle qui déborde le projet lui-même (les tests décriés

⁴⁸ De fait, un seul anthropologue a tenu un discours différent, ayant adopté une perspective sociale (plus économiste).

sont déjà appliqués dans l'entreprise). Ce thème pratiquement pas abordé chez les autres disciplines est central dans la perspective des psychologues qui ont participé à cette étude⁴⁹ :

« L'ensemble du processus d'embauche auquel participera cette étude apparaît hautement discriminatoire et touche à la vie privée (analyses d'urine, bilan médical exhaustif). Cela me semble dépasser ce qu'un employeur peut demander comme informations »;

« Il y a également des problèmes éthiques qui me semblent mis en évidence dans la pratique de sélection de cette compagnie indépendamment du projet de recherche comme tel... Par exemple, le test de consommation de drogue me semble injustifiable s'il est appliqué à tous les postulants à un emploi sans égard aux risques qu'une telle consommation peut avoir sur l'exécution du travail... C'est le même genre de problème éthique qui est mis en évidence par la sélection médicale qui tient pour acquis que certaines conditions médicales (diabète, pression, etc.) sont nécessairement contre-indiquées... La source de préoccupation pour la compagnie me semble peser démesurément par rapport au non-respect de la vie privée des travailleurs. »;

« Les tests vérifiant la consommation de drogues vont à l'encontre de la protection de la vie privée. [...] Les tests de problèmes médicaux vont aussi à l'encontre de la protection de la vie privée. Ces deux premiers exemples suffisent pour que le financement soit refusé. »

Contrairement aux autres groupes, les préoccupations des économistes se situent clairement sur le **plan social**. Elles portent sur les perspectives d'emploi à **plus long terme** pour les travailleurs. Les commentaires excluent les prises de position dans le contexte immédiat de l'entreprise participante (le contexte organisationnel) :

« D'un point de vue social, la mise en place de ce genre de test risque d'exclure des personnes du marché de l'emploi »;

« Les résultats pourraient laisser penser que la discrimination selon les attributs physiques est souhaitable et devrait être généralisée. Une étude montre que les avocats au physique avantageux gagnent plus de causes que les autres. Est-il socialement souhaitable de n'engager que les premiers? On peut avancer l'argument que la justice sera moins biaisée. Pour moi, la recherche proposée ici tend vers le même point »;

« La prévalence éventuelle de prérequis physiques pour l'embauche. Une fois que l'on admet ceux-ci, il est difficile de voir où une ligne pourrait être tracée ».

⁴⁹ Parmi les autres chercheurs, seul un médecin aborde cette double dimension (intrusion dans la vie privée vs politique d'embauche).

4.6 Analyse du corpus par bénéfice soulevé

Les bénéfices potentiels identifiés par les participants ont été regroupés sous cinq grandes catégories selon que les bénéficiaires soient les participants à la recherche, les travailleurs dans l'entreprise, l'entreprise participante, l'industrie et ses travailleurs ou la société (incluant la communauté et l'ensemble des entreprises). Le Tableau 13 fait le décompte des commentaires inscrits dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Tableau 13 – Dénombrement des arguments émis pour chaque catégorie de bénéfices selon la discipline des répondants

Catégories de bénéfices	Anthropologie		Économie		Psychologie		Médecine	
	Fréquence d'apparition	Moyenne						
Bénéfices directs pour les participants	1	0,11	7	0,30	4	0,20	6	0,33
Bénéfices indirects pour les travailleurs dans l'entreprise	2	0,18	14	0,61	13	0,65	14	0,78
Bénéfices pour l'entreprise	6	0,67	25	1,09	12	0,60	23	1,28
Bénéfices pour l'industrie et ses travailleurs	3	0,33	3	0,13	1	0,05	–	–
Bénéfices pour la société	–	–	14	0,61	9	0,45	4	0,22

1. BÉNÉFICES DIRECTS POUR LES PARTICIPANTS et

2. BÉNÉFICES INDIVIDUELS INDIRECTS POUR LES TRAVAILLEURS OEUVRANT DANS L'ENTREPRISE

Traisons ensemble ces deux catégories de bénéfices puisque la ligne de démarcation entre les deux n'a pas toujours été claire dans les commentaires des répondants, les futurs travailleurs de l'entreprise étant, en partie, les candidats à l'embauche qui auront été retenus. De plus, les arguments soumis se recoupent pour la plupart⁵⁰. Si nous agrégeons l'ensemble des arguments liés aux bénéfices individuels (directs pour les participants et indirects pour l'ensemble des travailleurs dans l'entreprise), nous observons qu'il s'agit là d'une considération importante

⁵⁰ Relativement peu de chercheurs ont répertorié des bénéfices directs pour les participants même si cela constitue traditionnellement un enjeu majeur en éthique de la recherche. En pratique, les psychologues et les anthropologues ne mentionnent pas ce type de bénéfices. Ce sont les médecins (6) et les économistes (7) qui en font le plus état.

tant chez les psychologues et les économistes que chez les médecins. Les anthropologues font exception⁵¹.

Leurs commentaires sont comparables. Ils se situent majoritairement dans une optique de prévention : la recherche pourrait permettre d'identifier des personnes à risque et ainsi leur éviter des problèmes de blessures ou de maux de dos⁵².

«Pour les employés potentiels: éviter d'être embauchés pour des postes pour lesquels ils n'ont pas les capacités physiques appropriées, et par conséquent éviter des problèmes lombaires temporaires ou permanents» (économiste)

«Prévention » (médecin)

« Non seulement les nouveaux employés, mais également ceux qui travaillent déjà dans l'entreprise pourraient bénéficier de ces outils diagnostiques favorisant la prévention des maux de dos » (psychologue)

Cette réduction des risques passe pour les employés et candidats par une meilleure connaissance de leur condition physique. D'autres genres d'arguments viennent se greffer. À titre indicatif, on y retrouve des commentaires sur une amélioration de la qualité de vie des employés (médecin) et une conscientisation des travailleurs aux risques que représente la manutention (psychologue).

3. BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE OÙ SE DÉROULE L'ÉTUDE

On retrouve ce type de bénéfices dans chacun des groupes disciplinaires. Ce sont les économistes et les médecins spécialistes qui mentionnent le plus d'arguments. Le nombre moyen d'arguments émis chez les économistes est de 1,1 et celui des médecins spécialistes est de 1,2. Ce taux moyen est plus faible chez les psychologues et les anthropologues (0,60 et 0,67). Les quatre groupes disciplinaires partagent des arguments de nature économique: hausse de productivité; réduction de l'absentéisme; réduction des coûts; meilleure sélection (adéquation)

⁵¹ Le nombre moyen d'arguments portant sur les bénéfices individuels directs et indirects est de 0,20 pour les anthropologues et de 0,85, 0,91 et 1,11 pour les psychologues, les économistes et les médecins respectivement.

⁵² Lors de la lecture de certains travaux dans le domaine du projet de la vignette, il s'agissait là de l'argument à la base des considérations éthiques des auteurs.

des travailleurs et diminution des coûts (main-d'œuvre/assurance). Toutefois, une analyse discursive permet d'identifier certaines perspectives distinctives liées à l'appartenance disciplinaire.

Les **économistes** regardent principalement les conséquences que le projet pourrait avoir grâce à une meilleure affectation des ressources. De plus, ils discutent des bénéfices dans une logique séquentielle qui leur appartient (Sen 1993). Cette façon d'aborder le problème positionne leur analyse des conséquences potentielles dans une perspective plus englobante et plus dynamique (à plus long terme) que ce qu'on retrouve dans les autres disciplines :

« Embauche de personnes dont les capacités physiques sont compatibles avec les exigences de leur emploi, d'où réduction des risques de lésion (si l'hypothèse du projet est vérifiée). Il y aura des bénéfices pour l'entreprise qui se prête à l'exercice et éventuellement pour d'autres entreprises » ;

« Meilleure adéquation entre les besoins de la firme et les capacités des nouveaux employés ce qui implique une efficience accrue de la firme (moindre coût de production) » ;

« Embauche d'une main-d'oeuvre plus qualifiée avec tous les avantages qui s'y rapportent (qualité de la production, non-absentéisme, etc.) et possibilité par conséquent de mieux rémunérer ces "super" travailleurs ».

Les **psychologues** émettent moins d'arguments que les économistes. Toutefois, leurs commentaires ont tendance à rejoindre ceux des économistes concernant l'allocation efficace des ressources :

« Prévention des maux de dos par un meilleur ajustement des capacités des employés et des exigences des tâches » ;

« Pour la compagnie, éviter d'embaucher des travailleurs qui ne possèdent pas la condition physique requise pour effectuer le travail » ;

« Pourra permettre une meilleure allocation des tâches au sein de la compagnie ».

Les **arguments des médecins spécialistes** traitent peu de la question d'allocation efficace des ressources. Pour la plupart, ils amènent les bénéfices sans essayer d'en expliquer les tenants et aboutissants :

« Diminution des accidents de travail (bénéfice pour les employeurs) » ;

« Efficacité au travail »;

« Prévention des accidents de travail » ;

« Connaître les "faibles en dos" parmi les employés déjà là ».

Toutefois, contrairement au ton neutre utilisé dans le reste de l'exercice, un certain nombre d'entre eux adoptent un style plus critique vis-à-vis de l'employeur :

« Les employeurs pourraient faire le tri des futurs employés en éliminant les faibles en dos »;

« Le bénéfice est pour l'employeur uniquement qui pourrait voir diminuer ses coûts de main-d'œuvre par une politique discriminatoire »;

« Pour l'employeur qui devient juge et partie puisqu'il utiliserait les résultats pour sélectionner ses employés ».

Cette perspective met en évidence que le fait de déclarer l'existence d'un bénéfice ne signifie pas qu'il soit automatiquement pondéré positivement par son énonciateur. La pondération du bénéfice semble liée à l'attitude adoptée face à l'entreprise. À cet égard, les commentaires de ces médecins semblent plus proches de ceux des anthropologues qui, dans l'ensemble, affichent une attitude plus méfiante et un ton inquisiteur vis-à-vis de l'entreprise.

Pour les **anthropologues** consultés, les bénéfices potentiels seront obtenus, soit en totalité ou en très grande partie, par l'entreprise participante au projet. Dans un tel contexte d'inégalité des bénéfices perçus (entreprise versus travailleurs), les anthropologues consultés ne voient pas les retombées pour l'entreprise comme des bénéfices réels, mais plutôt comme un irritant au projet. Un anthropologue a résumé l'argument de la façon suivante :

« Le protocole de recherche est totalement asservi aux besoins de l'entreprise ».

Un autre a écrit que les retombées pour l'entreprise constituaient une faille majeure du projet. Ici, le regard des anthropologues répondants porte principalement sur les rapports sociaux qui s'établissent dans un contexte organisationnel donné, soit celui de l'entreprise participante. L'inégalité de ces rapports, perçue comme une forme de discrimination envers les travailleurs, les amène ainsi à pondérer négativement les bénéfices obtenus par l'entreprise dans

l'évaluation éthique du projet. Leur position est marquée par une forte méfiance vis-à-vis de l'entreprise.

4. BÉNÉFICES POUR L'INDUSTRIE ET SES TRAVAILLEURS

Ce type de bénéfices est relativement peu mentionné. Seuls les économistes et, dans une moindre mesure, les psychologues en ont fait état. Les arguments avancés sont une extension des avantages déjà identifiés pour les travailleurs de l'entreprise et l'entreprise elle-même.

5. BÉNÉFICES POUR LA SOCIÉTÉ

Parmi les bénéfices sociaux évoqués par les répondants, on retrouve les trois thèmes suivants : (1) la diminution des coûts en santé, (2) la mise en place d'une pratique sociale de prévention et, de manière plus saillante, (3) l'avancement des connaissances. Ce sont les économistes qui mentionnent le plus ce genre de retombées potentielles. Aucun anthropologue et très peu de médecins spécialistes n'abordent les bénéfices sociaux.

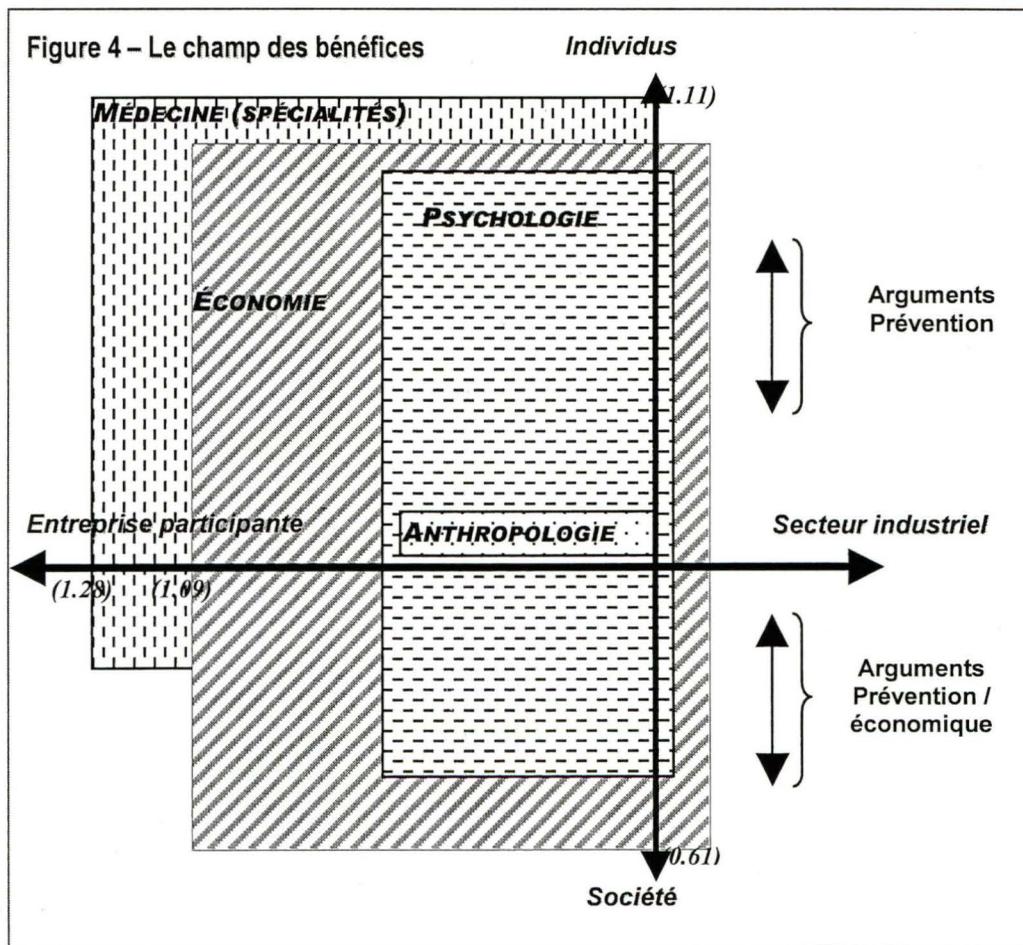
On peut remarquer, à partir du Tableau 14 que les thèmes le plus discutés par les **économistes** sont ceux de la diminution des coûts sociaux et de l'avancement des connaissances. Pour leur part, les **psychologues** mettent davantage l'accent sur le thème de la prévention. Cependant, dans l'ensemble, les commentaires sont très proches chez ces deux groupes.

Tableau 14 : Distribution des arguments émis dans la catégorie des *Bénéfices potentiels pour la société* selon le groupe disciplinaire

Discipline	Fréquence d'apparition		Bénéfices économiques	Prévention	Avancement des connaissances
Psychologie	Absence	12			
	Présence	8	2	5	3
Économie	Absence	9			
	Présence	14	6	3	6
Anthropologie	Absence	9			
	Présence	0	0	0	0
Médecine	Absence	15			
	Présence	3	2	1	0

La Figure 1 délimite le champ des argumentaires de chaque groupe disciplinaire en terme des grandes catégories de bénéfices. Pour chaque groupe disciplinaire, la surface est déterminée par le nombre moyen de bénéfices rapportés correspondant aux quatre catégories de bénéfices.

Il en ressort que les économistes sont le groupe offrant la plus large diversité des bénéfices évoqués. Ils sont ceux qui insistent le plus sur les bénéfices pour la société. Le champ des arguments des psychologues a tendance à ressembler à celui des économistes, mais en moins étendu. Les médecins et les anthropologues n'abordent à peu près pas les bénéfices au niveau de la société. De fait, les anthropologues ont tendance à se limiter aux bénéfices potentiels pour l'entreprise participante.



4.7 Acceptabilité éthique du projet selon les disciplines

La question 3 de la première partie du questionnaire demandait aux répondants de juger de l'acceptabilité éthique globale du projet. Les chercheurs avaient le choix des réponses suivantes : «Totalelement inacceptable», «Acceptable, mais fortement questionnable», «Acceptable, mais faiblement questionnable» et «Totalelement acceptable». Le Tableau 15 présente la distribution des réponses selon l'appartenance disciplinaire des chercheurs.

Tableau 15 : Distribution des réponses quant à l'acceptabilité éthique du projet selon le groupe disciplinaire

Jugement d'acceptabilité du projet	Psychologie	Économie	Anthropologie	Médecine
Totalelement inacceptable	†††††††††† (9)	†††	††	†††††††††† (8)
Fortement questionnable	†††† (4)	††††† (5)	††††† (5)	†††
Faiblement questionnable	††††††††† (7)	†††††††††††††††† (11)	††	††††† (5)
Totalelement acceptable	-	††††† (4)	-	††
Total des répondants	20	23	9	18

De façon générale, les médecins et les psychologues ont une distribution de réponses très semblables. La majorité d'entre eux (soit les 2/3) juge le projet totalement ou fortement questionnable d'un point de vue éthique. À peu près la moitié des chercheurs de chacun de ces deux groupes trouve le projet « totalement inacceptable ». Les anthropologues portent également un jugement sévère. Plus de la moitié des anthropologues juge que le projet est fortement questionnable, alors que seulement deux d'entre eux le qualifieront de « faiblement questionnable ». Tout comme les psychologues, aucun anthropologue ne le juge « totalement acceptable ». Enfin, il apparaît que les économistes ne posent pas le même regard sur l'acceptabilité du projet. Les deux tiers des économistes jugent le projet totalement acceptable ou faiblement questionnable. La distribution de leurs réponses concernant l'acceptabilité éthique du projet s'oppose donc fortement à celle des autres groupes.

Par ailleurs, l'implication des chercheurs comme membre d'un CÉR ne semble pas moduler significativement les prises de position quant à l'acceptabilité du projet. La distribution des réponses des membres des CÉR, notamment en médecine et en psychologie, s'avère relativement proche de celle du reste de leur groupe.

À la question 4 de la partie I du questionnaire, il était demandé aux répondants d'indiquer les facteurs importants à la base de leur jugement. C'était une façon de les amener à préciser le degré d'importance accordé aux problèmes qu'ils avaient préalablement identifiés. Une analyse nous permet de tracer le profil général des réponses selon l'appartenance disciplinaire des chercheurs.

Les **psychologues** de notre échantillon justifient leur jugement en grande majorité à partir d'arguments d'ordre scientifique. Lorsque c'est le cas, le projet est presque toujours jugé totalement inacceptable, sinon fortement questionnable. Les enjeux concernant le consentement et la confidentialité sont aussi mentionnés fréquemment, soit pour conforter le jugement négatif rendu à partir d'arguments d'ordre scientifique, soit pour justifier un jugement «faiblement questionnable». Ces derniers arguments ne sont pas à eux seuls un motif de refus puisque des modifications au protocole peuvent facilement être apportées pour corriger ces problèmes.

Chez les **médecins**, les mêmes justifications reviennent avec quelques nuances et des perspectives différentes. Les arguments d'ordre méthodologique⁵³ dominent et conduisent à des verdicts sévères («totalement inacceptable» ou «fortement questionnable»). Le thème du consentement (mais pas celui de la confidentialité) revient aussi avec force dans les réponses des médecins à la question 4⁵⁴. Contrairement aux psychologues, lorsque ce thème est mentionné comme justification, le jugement sur l'acceptabilité éthique du projet est défavorable.

⁵³ L'utilisation du mot «méthodologique» est sans doute plus appropriée dans le cas des médecins en raison du caractère généralement très technique de leurs arguments.

⁵⁴ Lors d'une présentation des résultats de notre recherche, des chercheurs médecins n'ont pas été surpris de ce dernier résultat et ont suggéré qu'il prend racine dans la pratique même des médecins en milieu hospitalier. La confidentialité n'est pas un problème tangible pour les médecins qui ont un accès sans réelle restriction aux dossiers des

Les **anthropologues** justifient leur jugement largement négatif sur l'acceptabilité éthique du projet par l'illégitimité de la question de recherche (inégalité des bénéfices entre les travailleurs et l'entreprise) et la crainte que les résultats de la recherche puissent être utilisés de manière inacceptable. La méfiance vis-à-vis de l'entreprise transparaît dans la plupart des réponses.

Les **économistes**, parce qu'ils ont porté un jugement relativement favorable au projet, avanceront une argumentation nécessairement différente. Ils réfèrent le plus souvent au résultat d'une analyse avantages-coûts : les bénéfices prévus sont supérieurs aux coûts. Lorsque leur jugement est négatif, ils recourent à l'argumentation de nature scientifique des psychologues : discriminer à l'embauche à partir de méthodes et de critères non validés est éthiquement critiquable.

4.8 Identification de profils disciplinaires types

Notre analyse thématique des réponses aux questions de la première partie de notre enquête nous a permis d'identifier les enjeux (problèmes et bénéfices) évoqués par les répondants et d'en jauger l'importance. Une analyse discursive des thèmes a aidé à caractériser davantage ces prises de position en explorant le sens à donner aux discours des chercheurs. Toujours dans une perspective de comparaison interdisciplinaire, cette section présente une analyse synthèse des différents discours disciplinaires en proposant pour chacun des groupes un profil type. Ce profil exprime les prises de position distinctives (les enjeux évoqués), mais également les différentes perspectives, valeurs, attitudes, et les types d'analyse, de raisonnement ou de logique qui ressortent des discours. Ces éléments sont éminemment en lien avec le concept de matrice disciplinaire de Kuhn. Ils constituent vraisemblablement les principes organisateurs des différences de représentations (de prises de position) des groupes disciplinaires⁵⁵.

patients. Par contre, l'obtention du consentement du patient constitue un passage obligé des recherches médicales.
⁵⁵ N'étant pas spécialiste de chacun des domaines disciplinaires retenus pour notre étude, ni historienne des sciences, ni épistémologue, l'exercice est difficile, voire périlleux. Nous en sommes consciente. Ce que nous proposons sont des pistes de réflexion, une analyse exploratoire.

LE PROFIL TYPE DES ANTHROPOLOGUES

En réaction à la vignette, les anthropologues ont essentiellement porté leur regard sur la pertinence de la question de recherche et l'utilisation qui pourrait être faite des résultats de la recherche par l'entreprise participante. Ces deux questions sont intimement liées dans leur esprit. Leurs propos mettent en évidence les risques de discrimination socioéconomiques découlant d'une utilisation des résultats de l'étude par l'entreprise. La non-confidentialité des dossiers médicaux attise leurs craintes à cet égard. Ils affichent clairement leur opposition de principe à toute discrimination sur la base des capacités physiques des candidats à l'embauche. Les seuls bénéfices qu'ils perçoivent sont ceux au profit de l'entreprise. Ils observent ainsi une inégalité des bénéfices qui les amènent à les pondérer négativement dans l'évaluation éthique du projet. Pour éviter la discrimination, ils proposent de modifier la question de recherche pour la faire porter sur autre chose. À leurs yeux, le projet, tel qu'il a été présenté, est illégitime. Par ailleurs, les considérations méthodologiques sont absentes de leur discours. Voilà, en bref, les principaux enjeux évoqués par les anthropologues et que le Tableau 16 résume et compare à ceux des autres groupes disciplinaires.

Tableau 16 : Principaux enjeux évoqués selon la discipline

PROBLÈMES	Anthropologues	Économistes	Médecins	Psychologues
Pertinence de la question de recherche	✓			✓
Considérations méthodologiques			✓	✓
Intégrité socioéconomique (discrimination)	✓	✓	✓	✓
Consentement libre et éclairé			✓	✓
Confidentialité des renseignements personnels et des résultats aux tests	✓			✓
Considérations organisationnelles	✓			✓
Considérations sociétales	✓	✓		
BÉNÉFICES				
Bénéfices directs pour les participants		✓	✓	
Bénéfices indirects pour les travailleurs oeuvrant dans l'entreprise participante		✓	✓	✓
Bénéfices pour l'entreprise participante	✓	✓	✓	✓
Bénéfices pour la société		✓		✓

L'analyse des anthropologues est fondamentalement différente de celle des autres groupes disciplinaires à plusieurs égards. Dans leur discours, notamment en mettant en cause la légitimité

mité de la question de recherche, les anthropologues abordent l'exercice d'évaluation éthique dans une perspective très large, très globale et, en un sens, très sociale. Cette perspective est en cohérence avec la pensée anthropologique qui est marquée par l'holisme et qui privilégie une approche globale d'explication de la culture et de la société (Peters-Golden, 2004)^{56, 57}.

Par contre, leurs regards portent principalement sur les rapports sociaux qui s'établissent dans un contexte organisationnel donné, soit l'entreprise participante. Il déborde assez peu du cadre de l'entreprise. En ce sens, ils adoptent une perspective très organisationnelle, l'entreprise constituant ici une microsociété.

Les anthropologues ont peu évoqué les problèmes d'ordre méthodologique. L'anthropologie est une discipline où règne l'analyse qualitative et cela transparaît dans leur lecture de l'étude de cas qui leur fut soumise : leur approche est très interprétative; ils donnent du sens aux informations de la vignette, notamment au comportement anticipé de l'entreprise.

Conséquemment, leur conception du risque encouru est construite. Renn (1992) et Lupton (1999) proposaient de classer les différentes perspectives du risque selon leur degré d'objectivisme ou inversement selon leur degré de constructivisme. Bien que cela puisse varier selon les courants de pensée, l'anthropologie a globalement tendance à se classer parmi les disciplines les plus constructivistes (Renn, 1993; Lupton, 1999 et Horlick-Jones, 2004). Pour l'anthropologue, l'individu (et donc l'anthropologue) est surtout et avant tout le produit de la communauté dans laquelle il vit.

Dans leur évaluation du caractère éthique du projet de recherche de la vignette, les anthropologues ont mené une analyse accordant beaucoup de poids aux rapports (de force) sociaux

⁵⁶ Peters-Golden (2004) écrit : «The essence of thinking anthropologically is thinking holistically» (p.18).

⁵⁷ Peut-être y a-t-il un lien à faire avec l'utilisation très répandue des théories heuristiques en anthropologie, lesquelles sont des théories très générales qui guident la pensée anthropologique en offrant une vision globale des réalités culturelles et sociales (Merton, 1957; Salzman et Rice, 2004).

entre les travailleurs et la compagnie où se déroule l'étude. Ils ont aussi accordé une grande importance à l'inégalité des bénéfiques. Ce sont des thèmes très présents en anthropologie.

Sur le plan des attitudes, le discours des anthropologues est marqué par une méfiance importante vis-à-vis de l'entreprise, ainsi que par une empathie, voire un certain parti pris, en faveur des participants.

Les anthropologues de l'échantillon ont porté un jugement sévère en ce qui concerne l'acceptabilité éthique du projet. Cela n'est guère surprenant. L'éthique fait partie de la culture des anthropologues. Le questionnement éthique fait partie intégrante de leur réflexion, de leur action et de leur formation (A. Kingsolver 2004). Carpentier (2000), directeur du Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain (CNÉRH), avait déjà observé cette grande sensibilité à l'éthique⁵⁸.

LE PROFIL TYPE DES ÉCONOMISTES

La lecture que font les économistes du projet de la vignette est très différente de celle des anthropologues, mais aussi de celle des médecins et des psychologues. Cependant, à certains égards, économistes et psychologues adoptent des positions relativement proches. En moyenne, nos répondants économistes ont soulevé relativement peu de problèmes et un nombre élevé de bénéfiques.

En ce qui concerne les problèmes, ils ne remettent pas en cause la question de recherche, comme le font anthropologues et psychologues. Ils soulèvent très peu le thème du consentement libre et éclairé. Les économistes étant familiers avec les modèles théoriques explicites et la méthodologie des recherches quantitatives, nous nous serions attendue à ce qu'ils abordent des considérations méthodologiques. Ils ne l'ont pas fait, vraisemblablement parce qu'ils font

⁵⁸ On peut s'étonner que nos anthropologues aient peu soulevé le thème du consentement libre et éclairé qui constitue, avec le respect des sujets de recherche, la pierre d'assise des codes d'éthique existants en anthropologie (A. Kingsolver, 2004).

une distinction entre un travail d'évaluation scientifique et un exercice d'évaluation éthique. Comme tous les autres groupes, les économistes soulèvent les risques de discrimination. Cependant, contrairement aux anthropologues, ils sont favorables à l'idée d'une sélection des postulants sur la base de leurs capacités physiques si le poste à pourvoir requiert ces capacités. De tous les groupes, c'est celui des économistes qui juge le plus favorablement le caractère éthique du projet.

Le discours des économistes est celui qui présente la plus grande diversité de bénéfices. Les bénéfices mentionnés profitent tant aux participants, aux travailleurs de l'entreprise, qu'à l'entreprise elle-même et à la société. Par rapport aux autres groupes, ils insistent beaucoup plus sur les bénéfices pour la société.

Les économistes adoptent une **perspective** qui est **résolument sociale**. Ainsi, lorsqu'ils évaluent les risques pour les travailleurs, ils ajustent leur mire sur le marché du travail (contexte social de l'emploi) plutôt que sur le contexte immédiat de l'entreprise participante. Ils se montrent très peu préoccupés par le contexte organisationnel du milieu où se déroule l'étude (**perspective organisationnelle absente**).

Leur raisonnement est très éloigné des analyses en termes de rapports de force. Ils croient plutôt aux **vertus de l'échange et de l'interdépendance**, lesquels profitent à tous les groupes sociaux. En voici un exemple : une plus grande productivité du travail liée à une baisse des blessures se reflétera dans des profits et des salaires plus élevés.

L'analyse des économistes s'effectue le plus souvent selon un **raisonnement séquentiel** qui leur est propre. Leurs commentaires débordent largement l'énoncé du problème et s'inscrivent dans une perspective d'équilibre général, tenant compte non seulement des conséquences directes et immédiates, mais également des effets indirects et à plus long terme.⁵⁹ Cela

⁵⁹ Sen (1993) met en évidence cette caractéristique de l'analyse économique moderne.

s'exprime jusque dans leur façon de s'exprimer. Un corollaire : ils posent le problème et réfléchissent en termes dynamiques (**analyse dynamique**).

Les propos des économistes s'inscrivent clairement dans une **logique utilitariste**, ce qui ne surprend guère puisque le concept d'utilité est un concept fondamental en théorie économique. Cela se manifeste, entre autres, par des références très directes à une analyse avantages-coûts qui est une méthodologie dérivée du principe de maximisation de l'utilité.

Un thème omniprésent dans le discours des économistes est l'**allocation efficace des ressources**. C'est d'ailleurs là l'objet central de la science économique. Ainsi, les répondants économistes s'affichent comme très favorables à la sélection des candidats à l'emploi sur la base de tests de capacité physique dans la mesure où cela permet un meilleur arrimage entre les qualifications des travailleurs et celles requises par les emplois. Par contre, les thèmes de justice sociale et d'inégalité sont à peu près absents du discours⁶⁰.

Les prises de position des économistes et leur jugement global quant à l'acceptabilité éthique du projet trahissent un éloignement de la discipline par rapport aux questions éthiques. Cet éloignement tient en bonne part à leur pratique de recherche et à leur formation. Les économistes sont le seul des quatre groupes disciplinaires dont les recherches impliquent rarement la participation de sujets humains. Cela se reflète dans notre échantillon. Ils sont pratiquement absents des comités d'éthique. De plus, l'éthique est un sujet à peu près absent de leur cursus de formation. Une autre source d'explication est la distanciation de la théorie économique moderne (économie positive) d'avec l'éthique. Sen (1993) montre bien comment et jusqu'à quel point la théorie économique néglige l'influence des considérations éthiques dans la caractérisation du comportement humain⁶¹. Cet éloignement se manifeste ici par des références peu fré-

⁶⁰ L'économie positive moderne est plutôt mal outillée pour aborder ces questions. Cependant, les économistes s'accordent généralement pour croire qu'il y a un arbitrage à faire entre l'efficacité et l'équité, l'équité impliquant une moins grande efficacité économique. Néanmoins, les économistes admettent qu'on puisse vouloir payer ce prix pour avoir une plus grande justice sociale (Mankiw, 1998).

⁶¹ Sen (1993) lie cette distanciation de la théorie économique d'avec l'éthique à la puissance qu'on attribue à

quentes aux enjeux éthiques classiques, par une dissociation de l'évaluation éthique et de l'évaluation scientifique et vraisemblablement par un jugement plus favorable quant à l'acceptabilité éthique du projet.

LE PROFIL TYPE DES PSYCHOLOGUES

Les psychologues de l'échantillon se démarquent par l'importance et l'insistance qu'ils accordent à la démarche scientifique. Ils critiquent la question de recherche sur cette base en argumentant qu'elle aurait aussi dû prendre en compte d'autres facteurs pour assurer une meilleure validité des résultats. Au plan méthodologique, ils insistent beaucoup sur le fait que les outils et instruments de mesure n'ont pas été validés, ce qui rend le projet éthiquement inacceptable pour un grand nombre des répondants psychologues. Ils reprennent aussi le thème de la discrimination en argumentant qu'il est inadmissible que des postulants ou des travailleurs puissent être pénalisés à partir d'une procédure qui n'a pas encore été validée. Par contre, ils sont favorables à un mécanisme de sélection des travailleurs comme moyen de prévention des accidents si celui-ci a été validé. Sur ce point, ils partagent l'opinion des économistes. Ils critiquent également le système de sélection des travailleurs déjà en place (tests médicaux et tests de consommation de drogues) dans l'entreprise. Ils le jugent abusif et comportant une intrusion inacceptable dans la vie privée (thème de la confidentialité). Ils abordent aussi en bon nombre le thème du consentement libre et éclairé. Au plan des bénéfices, le thème de la prévention ressort pour les travailleurs de l'entreprise, pour la compagnie et pour la société. Ils identifient aussi les gains économiques dont profitera l'entreprise du fait d'un meilleur arrimage entre les travailleurs et les emplois.

Le discours des psychologues est principalement marqué par un sens critique très développé.

Ils mettent beaucoup d'emphasis sur les exigences de la démarche scientifique et s'avèrent des

l'hypothèse selon laquelle la maximisation de l'intérêt personnel représente une bonne approximation du comportement humain, du moins en matière économique (p.49). Cette conception étroite de l'utilitarisme et de la rationalité suppose qu'on rejette catégoriquement la vision éthique de la motivation (p.22). Sen mentionne également qu'en économique, les notions de droit et de liberté ne sont pas des fins en soi (ne procurent pas directement de l'utilité), mais sont instrumentales; elles sont dénuées de toute valeur intrinsèque.

adeptes particulièrement ardents de la **pensée critique**. Cette pensée critique, toutes les formations disciplinaires s'en réclament. C'est un ingrédient essentiel de toute démarche scientifique, mais rarement sa nécessité est-elle affirmée avec autant d'emphase que chez les psychologues.⁶²

Contrairement aux économistes, le **contexte organisationnel** (le milieu de travail dans lequel prend place le projet) retient l'attention des psychologues, notamment lorsqu'ils critiquent le système de sélection du personnel déjà en place dans l'entreprise. La **perspective sociale** est aussi présente dans le discours, mais, tout compte fait, assez marginalement. C'est l'individu qui a tendance à être le centre d'intérêt du psychologue.

LE PROFIL TYPE DES MÉDECINS

À l'instar des psychologues, les médecins insistent grandement sur les considérations méthodologiques. Cependant, leur perspective est très différente en s'attachant aux aspects techniques de la démarche scientifique, notamment à la présence de biais. Ils ne questionnent aucunement la question de recherche. Comme tous les autres groupes, ils soulèvent le problème de l'intégrité socioéconomique (la discrimination). Ils ne sont pas contre la sélection en autant que le mécanisme pour y parvenir soit scientifiquement fondé. Ils n'abordent à peu près pas les considérations organisationnelles et les considérations d'ordre sociétal. Ils soulèvent le problème du consentement, mais relativement peu celui de la confidentialité. Les médecins énu-

⁶² Il y a tout vraisemblablement des ancrages historiques à cela. Le développement de la psychologie comme science est relativement récente. Le parcours historique de ce développement a été marqué par plusieurs crises qui entachèrent la crédibilité de la psychologie comme science. Dans leurs efforts pour démasquer les charlatans et se démarquer des analyses de boudoir, la formation en psychologie met l'accent sur les exigences de la démarche scientifique et la pensée critique. Dans les livres d'introduction à la psychologie de niveau universitaire, lorsque les auteurs abordent la question « Comment pensent les psychologues? », c'est la notion de pensée critique qui est mise en évidence. Dans la dixième édition de leur livre «Psychology : An Introduction», Morris et Maisto (1999) définissent ainsi la pensée critique : «*When we think critically, we define problems, examine evidence, analyse assumptions, consider alternatives, and ultimately find reasons to support or reject an argument. To think critically, you must adopt a certain state of mind, one characterized by objectivity, caution a willingness to challenge other people's opinions, and - perhaps most difficult of all - a willingness to subject your own deepest beliefs to scrutiny.*». On a aussi une bonne idée de l'importance accordée à la pensée critique dans la formation en psychologie avec le livre de Donald H. McBurney (2002), «*How to Think Like a Psychologist - Critical Thinking in Psychology*». Un corollaire de la pensée critique chez le psychologue est le scepticisme (McBurney, 2002).

mèrent un grand nombre de bénéfices touchant les participants, les travailleurs et la compagnie. Le thème de la prévention domine. Les bénéfices pour la société ne sont pas évoqués.

Si nos psychologues se distinguent par leur sens critique, les médecins se démarquent par leur **technicité**. Leurs commentaires s'inscrivent directement dans une optique d'observance stricte des règles de la recherche biomédicale. En ce sens, ils sont très protocolaires. En grande partie, c'est là leur grille d'analyse.

Les perspectives organisationnelles et sociales sont à peu près absentes de leur discours. Par contre, **les individus** (participants et travailleurs) sont au centre de leurs préoccupations, comme cela était prévisible considérant leur secteur d'activité.

Le fait que le **thème de la prévention** soit très présent dans leur discours n'est pas, non plus, une surprise, la prévention (et l'hygiène) étant un des trois axes de la formation médicale.

Enfin, question de style et de manière, il est difficile de ne pas noter le caractère appliqué, presque scolaire, rigoureux, mais aussi efficace et expéditif dont les médecins ont fait preuve dans l'exercice qui leur était demandé.

Cette constitution de profils types disciplinaires demeure nécessairement très exploratoire. Les éléments caractéristiques de ces profils sont susceptibles de constituer les principes organisateurs des écarts de prises de position des groupes disciplinaires considérés. Le Tableau 17 résume de manière synthétique notre discussion sur les profils disciplinaires types⁶³. Les thèmes qui y apparaissent sont fortement en lien avec les grands vecteurs du concept de matrice disciplinaire tels que décrits par Kuhn (1983).

⁶³ Ce tableau synthèse intègre certaines caractéristiques qui deviendront davantage évidentes dans notre discussion des résultats de la Partie 2 de l'enquête, au chapitre qui suit.

Tableau 17 : Synthèse des caractéristiques susceptibles d'expliquer les écarts de prises de position entre groupes disciplinaires

	Anthropologue	Économistes	Psychologues	Médecins spécialistes
Proximité de la discipline avec l'éthique	Grande (formation, pratique)	Faible (formation, pratique, théorie)	Grande (formation, pratique)	Grande (formation, pratique)
Perspective théorique du risque (de l'éthique)	Droit moral ?	Utilitarisme +	Utilitarisme	?
Perspective du risque : Objectivisme vs Constructivisme	Perspective sociale ou culturelle Plutôt constructiviste	Perspective économique Très proche de l'objectivisme	Perspective psychologique Généralement assez proche de l'objectivisme	Perspective « scientifique » (épidémiologie) Fort objectivisme
Rapport à la « science »	Souple Holisme	Fort (et triomphant) mais dissociation de l'évaluation scientifique et de l'évaluation éthique	Très fort mais souffrant (menace identitaire) Forte pensée critique	Très fort Grande technicité
Centre d'intérêt (agrégat) : Individu vs Organisation vs Société	Organisation (l'entreprise comme micro-société) / Société	Société +	Individus / Organisation / Société -	Individus +
Méthodologie scientifique	Analyse qualitative (axée sur l'interprétation)	Analyse quantitative	Analyse qualitative et quantitative	Analyse quantitative Très protocoles biomédicaux (très grande technicité / liste de contrôle)
Grille d'analyse privilégiée	Théories holistiques (théories très générales servant de guide pour savoir quoi regarder) Rapports de force	Analyse avantages-coûts Analyse séquentielle et dynamique	?	Liste de contrôle Études de cas Protocole type biomédical
Thèmes privilégiés	Inégalités (des bénéfices et des rapports de force)	Affectation optimale des ressources rares Mécanismes d'incitation / Mécanismes de marché L'interdépendance profite à tous	Mécanismes d'incitation Affectation optimale des ressources – Prévention (politique sociale de prévention)	Prévention (au niveau des individus)
Valeurs / Attitudes	Méfiance envers les entreprises Contre les inégalités	Plutôt favorables aux entreprises	Critiques et sceptiques	Scolaires Brefs (réponses expéditives, très synthétiques) Très techniques

5. Analyse des résultats de la PARTIE 2 du questionnaire

5.1 Remarques introductives

L'objet de ce chapitre est de présenter les résultats de la PARTIE 2 de l'enquête, de les analyser dans une perspective de comparaisons interdisciplinaires et d'examiner dans quelle mesure ces résultats viennent corroborer, compléter, nuancer ou infirmer nos analyses des résultats de la PARTIE 1 de l'enquête. Nous recourons dans ce chapitre à des méthodes d'analyse quantitative, les données de nature quantitative de la PARTIE 2 s'y prêtant bien.

Rappelons que la partie 2 du questionnaire propose aux répondants neuf énoncés correspondant à des éléments des grilles d'évaluation en éthique appliquée. Aucune référence n'était faite aux considérations scientifiques/méthodologiques. Les répondants devaient indiquer leur degré d'accord avec chaque énoncé proposé, ainsi que le niveau d'importance qu'ils accordent à cet élément dans l'acceptabilité éthique du projet de recherche. De par la nature de ces questions, les réponses se prêtaient davantage à une analyse quantitative et c'est ce que nous avons fait.

Neufs énoncés ont été portés à l'attention des répondants. Ils concernent les thèmes suivants : (1) *le consentement des postulants*; (2) *la procédure d'embauche*; (3) *la coercition sur les manutentionnaires*; (4) *la confidentialité des tests*; (5) *la confidentialité des dossiers médicaux*; (6) *la prise en charge en cas de blessures*; (7) *la compensation monétaire offerte aux travailleurs*; (8) *l'iniquité liée à l'absence de compensation pour les candidats*, et (9) *la rémunération des chercheurs*. Chaque énoncé appelle une prise de position à deux volets, soit le niveau d'accord (A) et le niveau d'importance (I) de la part des chercheurs. Nous pouvons donc caractériser les réponses des chercheurs sur la base de 18 éléments (2 x 9) que nous identifierons par les codes A1, I1, A2, I2, ...A9 et I9.. Il faut comprendre que le niveau d'accord correspond à l'évaluation des répondants quant au caractère éthique de chacun des énoncés. Le niveau d'importance permet de pondérer l'importance accordée à l'élément pour juger de l'acceptabilité éthique du projet.

Afin de faciliter les comparaisons, nous avons calculé des moyennes à partir des distributions de fréquence. À cette fin, nous avons accolé les valeurs numériques suivantes aux diverses réponses possibles :

Tout à fait en désaccord / Pas du tout important :	- 3
Plutôt en désaccord / Peu important :	- 1
Plutôt d'accord / Important :	+1
Tout à fait d'accord / Très important :	+3

La valeur moyenne 0 correspond ainsi à une position neutre dans l'échelle du degré d'accord ou dans l'échelle du niveau d'importance.

À partir de ces moyennes et pour chaque élément, nous avons produit une carte perceptuelle mettant en relation, pour chacun des quatre groupes disciplinaires, le niveau d'importance (en ordonnée) et le degré d'accord (en abscisse). Chaque point correspond à la position d'un groupe disciplinaire sur un élément donné en termes de niveau d'importance et de degré d'accord. La distance entre les points sur une carte représente les différences de moyennes et constitue une mesure des écarts de position entre les quatre groupes disciplinaires. Ces cartes perceptuelles sont regroupées dans la Figure 2.

Les moyennes sont une mesure intéressante, mais possiblement trompeuse si leurs variances sont très différentes. Dans notre interprétation, nous tiendrons compte de ce fait. Nous avons fait un test d'égalité des moyennes. Nous avons retenu comme écarts significatifs ceux qui impliquaient un seuil de confiance (de non-rejet) de moins de 15%^{64, 65}. Le Tableau 18 (page 88) présente les éléments de réponse distinctifs pour les quatre groupes disciplinaires⁶⁶.

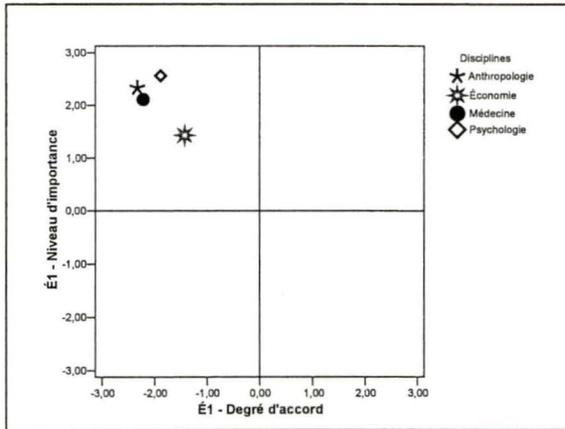
⁶⁴ Les statistiques des tests ont été corrigées pour tenir compte de l'égalité ou de l'inégalité des variances telle que mesurée par le test de Levene.

⁶⁵ Le seuil de 15% a été retenu considérant la petite taille de nos échantillons disciplinaires, notamment en anthropologie (9 répondants). Sauf exception, le Tableau 15 présente les écarts de moyennes qui sont significatifs.

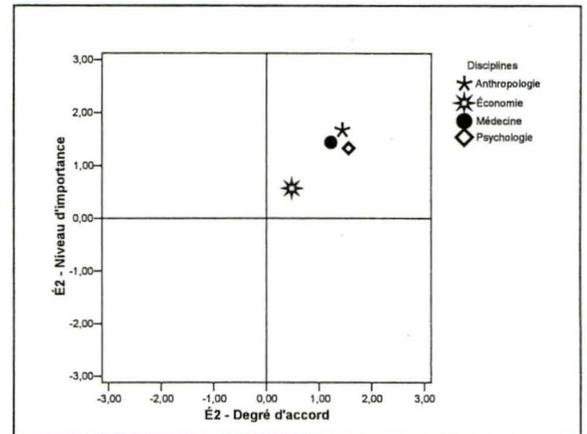
⁶⁶ Apportons ici une précision. Les tests paramétriques d'égalité de moyennes font l'hypothèse que les réponses dans les divers groupes suivent une distribution normale. Dans des petits échantillons comme les nôtres, les probabilités que les distributions s'éloignent de cette normalité sont élevées. Il y a donc là une source de biais potentiels. Il faut donc prendre ces tests pour ce qu'ils sont, soit un moyen d'explorer les réponses des participants et non pas comme une inférence statistique conduisant à des preuves fondées statistiquement. Des tests non paramétriques auraient pu être utilisés, mais le recours à la notion de moyenne permet un exposé plus révélateur et mieux compris.

Figure 5 : Cartes perceptuelles des positions moyennes des groupes disciplinaires sur 9 énoncés éthiques

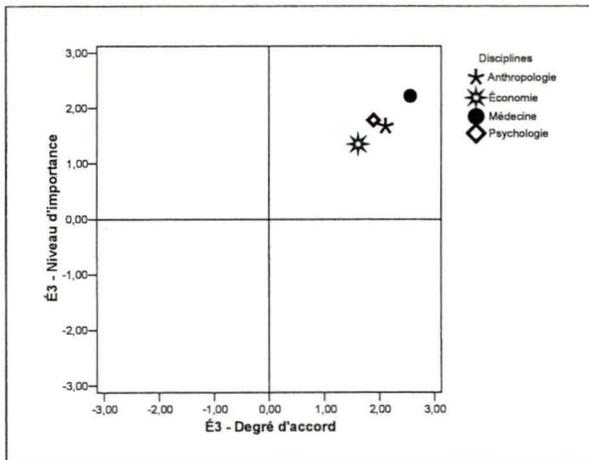
Élément 1 : « Dans le projet présenté, les chercheurs ne prévoient pas demander aux candidats à l'embauche leur consentement pour leur participation au projet de recherche. »



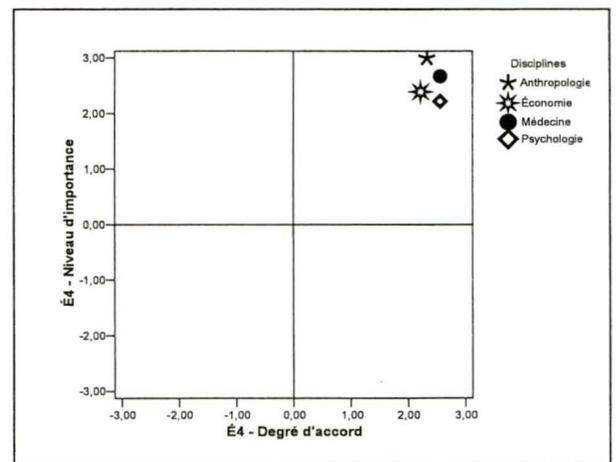
Élément 2 : « Le projet présenté prévoit l'établissement de normes minimales quant aux capacités fonctionnelles des travailleurs manutentionnaires. Avec l'accord de l'entreprise, tous les candidats devront obligatoirement rencontrer ces normes lors des tests d'évaluation des capacités fonctionnelles pour être embauchés à un poste de manutentionnaire. »



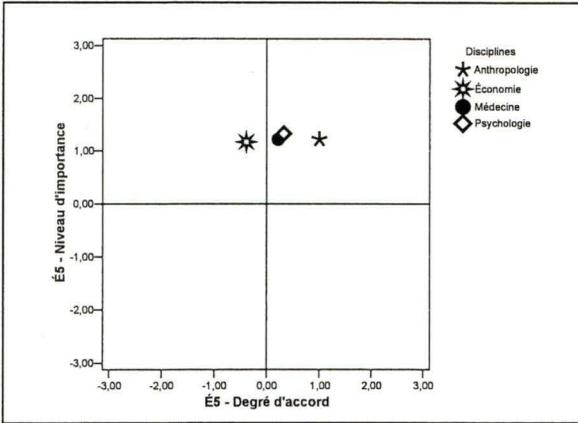
Élément 3 : « Dans le projet présenté, une rencontre est prévue au cours de laquelle les chercheurs présenteront le projet aux travailleurs manutentionnaires pressentis pour l'étude. À cette occasion, les modalités de leur participation seront expliquées et il leur sera demandé de signer un formulaire de consentement. Cette rencontre se fera en présence des superviseurs de l'entreprise. »



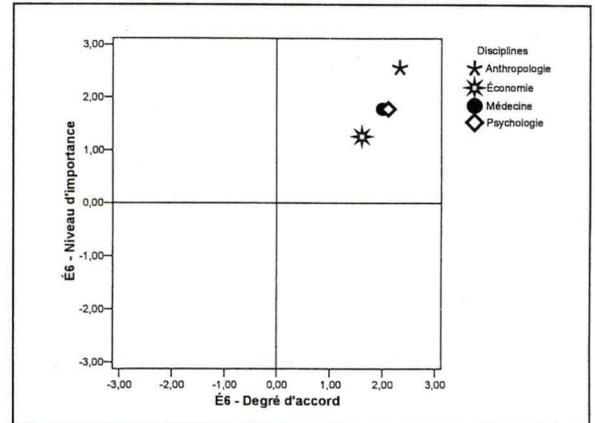
Élément 4 : « Dans le projet, rien n'assure la confidentialité des résultats aux tests biomécaniques obtenus par chacun des travailleurs (groupe de référence). »



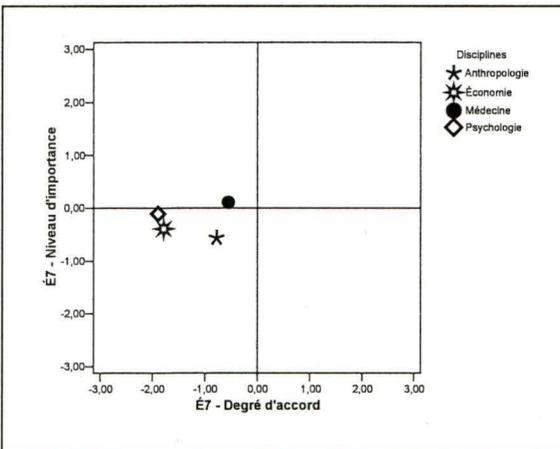
Élément 5 : « Les chercheurs auront accès à des données personnelles concernant les travailleurs et les candidats à l'embauche, notamment aux résultats obtenus lors de tests médicaux réalisés pour le compte de l'entreprise. »



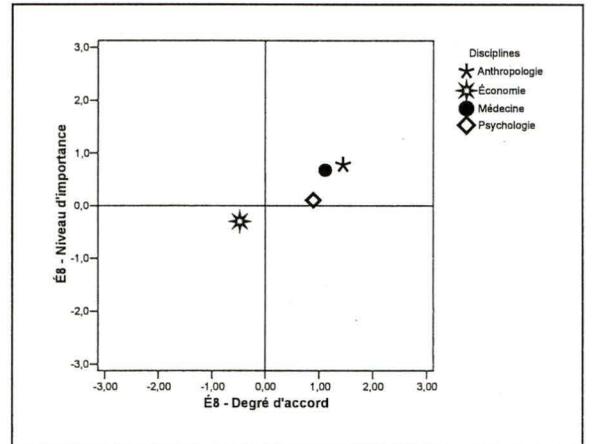
Élément 6 : « Le projet décrit ne prévoit aucun mécanisme de prise en charge en cas d'accident ou de malaise tant pour le groupe de référence que pour les candidats à l'emploi lors des tests d'évaluation biomécanique. »



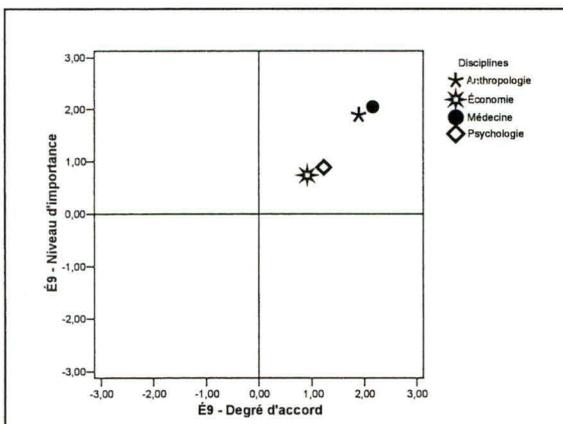
Élément 7 : « Dans le projet présenté, une compensation équivalente au taux de salaire horaire sera versée aux travailleurs constituant le groupe de référence. »



Élément 8 : « Dans le projet, aucune compensation n'est prévue pour les candidats à l'embauche. »



Élément 9 : « La vignette ne mentionne pas si les chercheurs seront rémunérés par l'entreprise pour les évaluations préemploi. »



5.2 Perspectives générales sur les résultats

Comme il était prévisible, nous n'observons pas des positions groupales diamétralement opposées. Par contre, nous constatons certaines différences marquées. Lorsque exprimés en termes de moyennes, ces écarts sont souvent statistiquement significatifs malgré la faible taille des échantillons disciplinaires.

Les individus et les groupes partagent généralement des positions assez similaires en ce qui concerne les éléments suivants : *le consentement des postulants* (degré d'accord, soit A1); *la confidentialité des tests* (degré d'accord, soit A4); *la confidentialité des dossiers médicaux* (degré d'accord et niveau d'importance, soit A5 et I5); *la prise en charge en cas de blessures* (degré d'accord, soit A6), et, enfin, *la compensation monétaire aux travailleurs* (niveau d'importance, soit I7). Plus souvent qu'autrement, ces éléments de similitude concernent le degré d'accord, plutôt que le niveau d'importance à accorder.

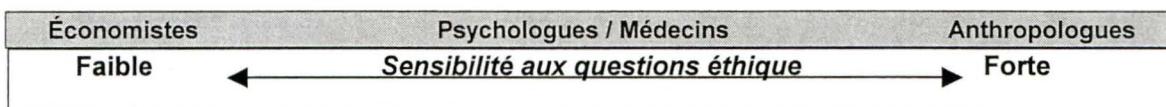
Toujours dans un aperçu global, les opinions des groupes disciplinaires ont surtout tendance à diverger en ce qui concerne les éléments suivants : *la prise en charge en cas de blessures* (niveau d'importance, soit I6); *la compensation monétaire offerte aux travailleurs* (degré d'accord, soit A7); *l'absence de compensation monétaire aux postulants* (degré d'accord, soit A8), et, finalement, *la rémunération des chercheurs* (niveau d'importance, soit I9).

Un premier regard sur les cartes perceptuelles nous indique que les économistes ont clairement et systématiquement tendance à se démarquer des autres groupes dans leurs positions sur les diverses questions portées à leur attention. Ils constituent le groupe qui affiche presque toujours la position moyenne la moins exigeante en matière d'éthique. Cela vient confirmer et appuyer une conclusion de notre précédent chapitre.

Par contre, les anthropologues forment le groupe disciplinaire qui fait montre généralement de la position moyenne la plus exigeante du point de vue de l'éthique. Cette observation corrobore une

autre conclusion tirée de l'analyse qualitative de la Partie I de l'enquête. Elle est appuyée par les propos tenus par Carpentier (2000), directeur du CNÉRH, qui avait noté dans le cadre de ses rencontres avec des comités d'éthique de la recherche, la grande sensibilité des anthropologues en regard des questions éthiques.

Les cartes perceptuelles suggèrent que les médecins et les psychologues, comme groupes, ont un positionnement qui varie selon le thème abordé. Les psychologues ont sur certaines questions à dimension monétaire des positions qui se rapprochent de celle des économistes. Là encore, aucune surprise par rapport à nos conclusions antérieures. Ainsi, sans porter de jugement, nous pourrions résumer ces premières impressions quant à l'intensité des préoccupations éthiques dans les quatre disciplines à l'aide d'un plan linéaire correspondant à une échelle ordinale :



La prochaine section s'attarde à préciser (et à nuancer) ce qui différencie dans notre échantillon de chercheurs, les positions moyennes des quatre groupes disciplinaires.

5.3 Les positions distinctives des économistes

Nous avons mentionné plus tôt que les positions des économistes se distancient sensiblement de celles des autres disciplines. De manière systématique, ces positions se révèlent moins exigeantes d'un point de vue éthique. Les cartes perceptuelles illustrent ces divergences en termes d'écart de moyennes. Le première partie du Tableau 18 complète l'information en identifiant les éléments du questionnaire - Partie 2 qui distinguent le groupe des économistes de chacun des trois autres groupes disciplinaires. Les éléments retenus sont, sauf exceptions, ceux dont la statistique d'un test d'égalité des moyennes implique un seuil de non-rejet inférieur à 15%. Le tableau présente pour ces éléments l'écart de moyennes observé, ainsi que la probabilité de non-rejet de l'hypothèse nulle de l'égalité des deux moyennes concernées (la valeur P).

Les éléments distinctifs (impliquant des écarts statistiquement significatifs) mettent à contribution 14 des 18 éléments présents dans le questionnaire. Les économistes se distinguent particulièrement des anthropologues : 10 des 18 éléments considérés impliquent des moyennes groupales différentes. Les positions des économistes se démarquent de celles des médecins pour 9 éléments. Seulement 4 éléments permettent de distinguer les psychologues des économistes.

Trois thèmes permettent de distinguer les positions des économistes de celles de l'ensemble des trois autres groupes. Ce sont les questions concernant *le consentement des postulants* (plus précisément le niveau d'importance, soit l'élément I1), *la procédure d'embauche qui lie la décision d'embauche aux résultats des tests de capacités fonctionnelles* (niveau d'importance, soit l'élément I2) et *l'absence de compensation aux postulants alors qu'on compense les travailleurs* (degré d'accord, soit A8).⁶⁷

Deux autres thèmes caractérisent les positions des économistes et des psychologues par rapport à celles des médecins et des anthropologues. Ils concernent *la compensation des travailleurs* (plus précisément le degré d'accord, soit l'élément A7), *l'absence de compensation aux postulants* (degré d'accord et niveau d'importance, soit les éléments A8 et I8) et *la rémunération des chercheurs* (le degré d'accord et le niveau d'importance, soit les éléments A9 et I9)⁶⁸.

Outre les éléments déjà mentionnés, les positions des économistes s'écartent de celles des anthropologues en regard de 3 autres éléments. Il s'agit de *la confidentialité des tests* (niveau

⁶⁷ Comme l'illustre la carte perceptuelle concernant le thème de la procédure d'embauche, l'élément A2 (niveau d'accord sur le thème) implique des écarts de moyennes non négligeables, mais la variance des réponses rend ces différences non significatives d'un point de vue statistique pour les médecins et les anthropologues étant donné le seuil retenu.

⁶⁸ Le degré d'accord sur la question de la rémunération des chercheurs (A9) implique des écarts de moyennes importants entre économistes et psychologues, d'une part, et les médecins et anthropologues, d'autre part. Cependant, ces écarts ne sont pas statistiquement significatifs au seuil de 15% en ce qui concerne les anthropologues.

Tableau 18 : Les positions distinctives des groupes disciplinaires – Écarts de moyennes et tests d'égalité des moyennes concernant les 18 éléments

	Consentement des postulants		Procédure d'embauche		Coercition sur les travailleurs		Confidentialité des tests		Confidentialité des dossiers médicaux		Prise en charge en cas de blessures		Compensation aux travailleurs		Compensation des postulants		Rémunération des chercheurs	
Éléments	A1	I1	A2	I2	A3	I3	A4	I4	A5	I5	A6	I6	A7	I7	A8	I8	A9	I9
(A: Accord / I: Importance)																		
Éléments qui distinguent les réponses des économistes de celles des autres groupes disciplinaires*																		
Économistes vs																		
Psychologues		-1,21 <i>0,01</i>	-1,08 <i>0,08</i>	-0,77 <i>0,12</i>											-1,37 <i>0,02</i>			
Médecins	0,8 <i>0,19</i>	-0,68 <i>0,15</i>	-0,74 <i>0,26</i>	-0,88 <i>0,09</i>	-1,0 <i>0,02</i>	-0,87 <i>0,07</i>							-1,23 <i>0,06</i>		-1,59 <i>0,01</i>	-1,0 <i>0,08</i>	-1,53 <i>0,01</i>	-1,48 <i>0,01</i>
Anthropologues	0,9 <i>0,10</i>	-0,9 <i>0,10</i>	-1,0 <i>0,27</i>	-1,1 <i>0,06</i>			-0,61 <i>0,02</i>	-1,39 <i>0,06</i>				-1,3 <i>0,03</i>	-1,0 <i>0,09</i>		-1,92 <i>0,01</i>	-1,08 <i>0,07</i>	-1,0 <i>0,25</i>	-1,15 <i>0,10</i>
Éléments qui distinguent les réponses des psychologues de celles autres groupes disciplinaires*																		
Psychologues vs																		
Économistes		1,2 <i>0,01</i>	1,1 <i>0,08</i>	0,8 <i>0,12</i>											1,4 <i>0,02</i>			
Médecins					-0,7 <i>0,13</i>								-1,33 <i>0,05</i>				-1,22 <i>0,04</i>	-1,33 <i>0,02</i>
Anthropologues							-0,78 <i>0,03</i>					-0,78 <i>0,13</i>	-1,11 <i>0,12</i>					-1,0 <i>0,15</i>
Éléments qui distinguent les réponses des médecins spécialistes de celles autres groupes disciplinaires*																		
Médecins vs																		
Économistes	-0,79 <i>0,19</i>	0,7 <i>0,15</i>	0,7 <i>0,26</i>	0,9 <i>0,09</i>	1,0 <i>0,02</i>	0,9 <i>0,07</i>							1,2 <i>0,06</i>		1,6 <i>0,01</i>	1,0 <i>0,08</i>	1,5 <i>0,01</i>	1,5 <i>0,01</i>
Psychologues					-0,67 <i>0,13</i>								-1,33 <i>0,05</i>				-1,22 <i>0,04</i>	-1,33 <i>0,02</i>
Anthropologues							-0,33 <i>0,08</i>					-0,78 <i>0,09</i>						
Éléments qui distinguent les réponses des anthropologues de celles autres groupes disciplinaires*																		
Anthropologues vs																		
Économistes	-0,9 <i>0,10</i>	0,9 <i>0,10</i>	1,0 <i>0,27</i>	1,1 <i>0,06</i>			0,6 <i>0,02</i>	1,4 <i>0,06</i>				1,3 <i>0,03</i>	1,0 <i>0,09</i>		1,9 <i>0,01</i>	1,1 <i>0,07</i>	1,0 <i>0,25</i>	1,2 <i>0,10</i>
Médecins							0,3 <i>0,08</i>					-0,78 <i>0,09</i>						
Psychologues							0,8 <i>0,03</i>					0,8 <i>0,13</i>	1,1 <i>0,12</i>					1,0 <i>0,15</i>
* Écarts de moyennes en gras ; valeur P (seuil de non-rejet ou marge d'erreur) en italique.																		
Sauf pour l'élément A1, un écart de moyenne négatif signifie une position moins exigeante d'un point de vue éthique pour le groupe considéré, tandis qu'un écart positif une position plus exigeante.																		
** Écarts significatifs à un seuil de 5% à un seuil de 10% à un seuil de 15%																		

d'importance, soit I4), de *la confidentialité des dossiers médicaux* (degré d'accord, soit A5), et de *la question de la prise en charge* (niveau d'importance, soit I6). Par ailleurs, en plus des éléments déjà signalés, les économistes se distinguent des médecins par deux éléments supplémentaires, soit le degré d'accord et niveau d'importance du *risque de coercition sur les manutentionnaires* (A3 et I3).⁶⁹

5.4 Les positions distinctives des psychologues

Aucun élément ne permet de distinguer les psychologues de l'ensemble des autres groupes disciplinaires. Cependant, à certains égards, les psychologues ont tendance à avoir des positions relativement proches de celles des économistes. C'est ce que révèlent les cartes perceptuelles et la partie 2 du Tableau 18. Précédemment, nous avons mentionné que deux éléments les différenciaient, avec les économistes, des médecins et anthropologues. Ce sont ceux relatifs à la *compensation offerte aux travailleurs* (précisément le degré d'accord, soit A7), ainsi qu'à la *rétribution des chercheurs* (éléments A9 et I9).

Une autre question singularise les psychologues des médecins; il s'agit du degré d'accord sur le risque de *coercition envers les travailleurs* (A3). Par ailleurs, les deux autres éléments qui distinguent les psychologues des anthropologues (I4, I6) sont ceux qui différencient les anthropologues des trois autres groupes. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons des anthropologues.

Même si à certains égards, les psychologues se rapprochent des économistes, nous observons que quatre éléments les distinguent, soit I2 (*le consentement des postulants* - niveau d'importance), A2 et I2 (le lien de *la politique d'embauche* avec les tests de capacité réalisés dans le cadre du projet - accord et importance -), et A8 (le degré d'accord sur l'idée d'*une compensation aux postulants*). Ces éléments distinctifs sont spécifiques dans le sens qu'ils ne permettent pas de caractériser les positions des psychologues par rapport à celles des médecins ou des anthropologues.

⁶⁹ Outre les quatre éléments déjà mentionnés, aucun élément supplémentaire ne distingue les économistes des psychologues.

5.5 Les positions distinctives des médecins

Les positions des médecins sont surtout caractérisées par leurs écarts par rapport à celles des économistes (8 éléments) et par rapport à celles des psychologues (4 éléments). Les thèmes qui différencient médecins et psychologues distancient aussi les médecins des économistes. Ces thèmes sont les risques de *coercition des travailleurs* (degré d'accord, soit A3), le degré d'accord sur la question de la *rémunération des travailleurs* (A7), le degré d'accord et le niveau d'importance relativement à la *rémunération des chercheurs* (A9 et I9). Trois autres éléments concourent à la distanciation d'avec les économistes : l'importance accordée au lien entre la *procédure d'embauche* et les tests de capacité réalisés dans le cadre de l'étude (I2), l'importance accordée au risque de *coercition sur les travailleurs* (I3), et finalement l'accord et l'importance pour la question de la *rémunération des postulants* (A8, I8).

Ce sont des arguments totalement différents qui les distinguent des anthropologues et ils sont limités à deux : l'importance accordée à la *confidentialité des tests* (I4) et l'importance de la *prise en charge en cas de blessures* (I6). Ces éléments distinguent les anthropologues par rapport à l'ensemble des autres disciplines. Somme toute, les positions des médecins sont relativement rapprochées de celles des anthropologues.

5.6 Les positions distinctives des anthropologues

De manière générale, les anthropologues ont tendance à adopter les positions les plus exigeantes du point de vue éthique. Au-delà de cette caractéristique générale, deux éléments de réponse les singularisent par rapport aux trois autres regroupements de chercheurs. Il s'agit de l'importance accordée à la *confidentialité des tests* (soit l'élément I4) et de l'importance de la *prise en charge en cas de blessures* (soit I6).⁷⁰

⁷⁰ En ce qui concerne l'importance accordée à la confidentialité des tests, l'écart de moyennes des anthropologues par rapport aux médecins est faible, mais néanmoins statistiquement significatif en raison de la quasi-unanimité des anthropologues interrogés.

Deux autres éléments les particularisent (en compagnie des médecins) par rapport aux psychologues et aux économistes : le degré d'accord sur la question de la *rémunération des travailleurs* (A7) et l'importance accordée à la *rémunération des chercheurs* (I9).

Dix thèmes distinguent les positions des anthropologues de celles des économistes. En plus de ceux déjà mentionnés, il faut ajouter le *consentement des postulants* (accord et importance, soit A1 et I1), la *procédure d'embauche* (importance, soit I2, mais l'accord, A2, implique aussi un écart de moyennes important), le degré d'accord sur la question de la *confidentialité des dossiers médicaux* (A5) et l'idée de la *compensation aux postulants* (accord et importance, soit A8 et I8).

5.7 Comparaison avec les positions distinctives identifiées dans l'analyse qualitative

Les positions distinctives des groupes disciplinaires que nous venons de présenter sont-elles cohérentes avec celles découlant de l'analyse thématique des données de la PARTIE I de l'enquête? Rappelons que les considérations d'ordre méthodologique ou celles liées à la pertinence de la question de recherche n'étaient pas abordées directement dans les questions de la deuxième partie de l'enquête. Ces thèmes jouaient un rôle fort important dans la caractérisation des positions groupales du chapitre précédent, mais interféraient avec d'autres thèmes.

La section 2 du présent chapitre faisait déjà ressortir certaines caractéristiques générales du positionnement des quatre groupes disciplinaires dans la deuxième partie de l'enquête. Complétons cette discussion par une comparaison avec nos conclusions de l'analyse qualitative :

- Les économistes forment le groupe qui affiche presque toujours la position moyenne la moins exigeante en matière d'éthique. Cette observation vient corroborer une conclusion qui se dégageait de notre analyse des réponses aux questions ouvertes de la Partie I de l'enquête.
- Les anthropologues sont le groupe disciplinaire qui fait montre généralement de la position moyenne la plus exigeante du point de vue de l'éthique, tantôt avec les médecins, tantôt

avec les psychologues et tantôt seul. Ce constat vient appuyer un résultat de l'analyse de la Partie I de l'enquête qui indiquait que 78% des anthropologues jugeait globalement le projet de la vignette totalement inacceptable ou fortement questionnable d'un point de vue éthique.⁷¹

- Les cartes perceptuelles et les tests d'égalité de moyennes suggèrent que les médecins et les psychologues ont des positions relatives qui varient selon le thème abordé; cela était aussi observé dans l'analyse qualitative. Ainsi, dans l'analyse qualitative, sur le thème de l'intégrité socioéconomique et de la confidentialité, les psychologues se rapprochaient des anthropologues. Sur celui du consentement, les médecins insistaient davantage, mais partageaient ces préoccupations avec les psychologues. Concernant le jugement global sur l'acceptabilité éthique du projet, les médecins affichaient une position moyenne un peu moins sévère que les psychologues.
- Enfin, les psychologues ont sur certains enjeux ayant une dimension monétaire des positions qui se rapprochent de celle des économistes. Dans notre analyse qualitative, nous avons observé certaines proximités entre économistes et psychologues, mais cela se situait moins sur le plan de l'analyse thématique que de l'analyse discursive des thèmes. Nos analyses quantitatives viennent ici expliciter et renforcer certains résultats antérieurs.

Sur les thèmes spécifiques communs, les résultats de l'analyse quantitative ne divergent pas beaucoup de ceux tirés de l'analyse qualitative. Ainsi, le thème de l'intégrité socioéconomique retient davantage l'attention des psychologues, médecins et anthropologues. Le thème de la confidentialité ressort chez les anthropologues. La question du consentement (libre) semble importante aux yeux des médecins. Les questions liées à la compensation des travailleurs et à la rémunération des chercheurs ne sont pas jugées très importantes. Quelques nuances sont ce-

⁷¹ Ce pourcentage est supérieur à celui des psychologues (65%) et des médecins (61%). Soulignons que médecins et psychologues jugeaient sévèrement le projet en raison principalement de considérations méthodologiques; les anthropologues surtout en raison de l'illégitimité de la question de recherche. Ces thèmes ne sont pas présents dans la deuxième partie de l'enquête, bien qu'ils soient liés à d'autres enjeux. Considérant les positions sur ces autres enjeux, notamment l'intégrité socioéconomique et la confidentialité, les anthropologues avaient là aussi la position la plus exigeante.

pendant apportées. Le consentement gagne en importance dans l'analyse quantitative chez les anthropologues. De plus, lorsqu'on suggère le thème de la confidentialité des dossiers médicaux aux médecins, ces derniers conviennent de son importance.

5.8 Discussion sur les écarts interdisciplinaires observés

Avec les données tirées de la deuxième partie de l'enquête, nous avons caractérisé les prises de position des chercheurs sur la base de leur appartenance disciplinaire. Nous avons observé des différences notables à plusieurs égards. Il semble donc que l'appartenance disciplinaire des chercheurs soit un principe organisateur important des écarts de prises de décisions entre chercheurs dans notre échantillon. Maintenant, peut-on aller plus loin et expliquer ces divergences par la culture disciplinaire des répondants ou, dans les termes de notre cadre conceptuel, à partir de certains éléments ou vecteurs des matrices disciplinaires concernées ? Corollairement, peut-on expliquer certaines proximités ou similitudes dans les prises de position groupales ? Il s'agit d'avancer certaines pistes d'explication à la lumière de ce que nous savons des diverses disciplines, de leur environnement propre, de leur cursus de formation et de leur champ de pratique. Dans la mesure où les données le permettent, l'objectif est ici de compléter et de nuancer les profils disciplinaires découlant de l'analyse qualitative du précédent chapitre. Cependant, il faut se rendre à l'évidence : ces données quantitatives de la Partie II de notre enquête ne sont pas aussi riches que les données qualitatives (les réponses ouvertes) de la Partie I. Notre discussion sera donc limitée.

Pour cette Partie II de l'enquête, nous avons mentionné que les économistes se distinguaient des autres groupes disciplinaires par des positions moins exigeantes du point de vue de l'éthique sur la plupart des enjeux portés à leur attention. C'était le cas notamment pour le consentement, la confidentialité des dossiers médicaux, la coercition, la prise en charge en cas d'accident et la procédure d'embauche. Comme pour la partie qualitative, l'éloignement de la discipline envers l'éthique constitue le principe organisateur le plus manifeste des écarts de positions. Nous avons montré précédemment comment les économistes comme groupe et l'économie comme

science vivent une distanciation évidente de l'éthique. Cet éloignement s'exprime à travers la formation (quasi-absence de l'éthique dans le cursus de formation des économistes), la pratique de recherche (très peu de recherches impliquant la participation de sujets humains et très faible participation aux travaux des comités d'éthique) et les fondements de la théorie économique moderne (plutôt imperméable aux valeurs éthiques).

Au contraire, les trois autres disciplines connaissent une grande proximité avec l'éthique. Une grande partie de la recherche en médecine, en psychologie et en anthropologie implique la participation de sujets humains. Leurs chercheurs sont assez familiers avec les travaux des comités d'éthique de la recherche. Leur cursus de formation fait une bonne place à l'éthique. Nos connaissances ne nous permettent pas de donner une mesure relative précise de leur proximité avec l'éthique. Nous croyons cependant que leur rapport à l'éthique est probablement différent.⁷²

Sans écarter l'influence de l'argument précédent, la position distinctive des économistes en ce qui concerne la politique d'embauche liée à des tests de capacité physique pourrait s'expliquer par une idée qui leur est chère. En économie, le thème de l'affectation efficace des ressources est central. L'analyse économique du marché du travail met l'accent sur la nécessité d'un bon arrangement entre les qualifications des travailleurs et celles requises par les emplois. Les tests de ca-

⁷² La médecine est une discipline fortement imprégnée des questions et exigences éthiques. C'est dans la recherche biomédicale que les questions éthiques se posent avec le plus d'acuité et d'urgence. D'ailleurs, la discipline fut secouée historiquement par des scandales célèbres. En réponse, les organismes subventionnaires et les autorités publiques ont senti le besoin d'intervenir et d'adopter des politiques en matière d'éthique. Ces politiques ont été pensées d'abord et avant tout pour s'appliquer au contexte des recherches biomédicales. De nombreux débats concernant les questions en éthique appliquée sont tenus à l'intérieur des associations professionnelles et scientifiques médicales. La profession possède nombre de revues scientifiques qui couvrent ces débats, dont certaines sont spécialisées en éthique appliquée à la recherche biomédicale.

Le domaine de la psychologie a aussi connu des débats éthiques importants et un certain nombre de scandales. Les manuels de base en psychologie font écho à ces débats et rappellent les valeurs éthiques qui devraient guider le travail professionnel et de recherche des psychologues. On peut aussi se faire une idée de l'importance de l'éthique en psychologie en visitant les sites INTERNET des associations de psychologues. Si on se fie aux commentaires recueillis, leur expérience avec les comités d'éthique de la recherche semble plus souffrante que celle des médecins.

Le questionnement éthique fait partie intégrante de la réflexion anthropologique et de l'action des anthropologues. Kingsolver (2004, p.78) écrit : «Thinking anthropologically is thinking ethically». L'éthique fait donc partie de la culture des anthropologues. Pour s'en convaincre, mentionnons que l'American Anthropological Association a son code d'éthique depuis 1949 (soit bien avant que cela ne devienne la mode) et qu'il a été revu à maintes reprises. Dans ces codes, le consentement informé des sujets d'études est un élément important. Plus largement, la déclaration universelle des droits humains de l'ONU, que 48 pays ont signée en 1948 et dont les anthropologues ont largement discuté et débattu, définit assez bien le contrat très étendu de respect à l'intérieur duquel les anthropologues pensent et agissent

pacité peuvent constituer un moyen utile et acceptable pour assurer aux postulants et aux entreprises les bénéfices d'un bon arrimage.⁷³ Sur cette question, les médecins et les psychologues s'opposent à la politique d'embauche. Cependant, l'analyse qualitative de la partie I indique que cette opposition tient principalement à des raisons de validité scientifique. Leur sympathie pour une procédure de sélection (si elle est validée scientifiquement) pourrait s'expliquer par leur attachement à l'idée de la prévention. L'analyse qualitative du chapitre précédent nous apprend que l'opposition des anthropologues sur cette question en est une de principe contre toute discrimination.

Il est intéressant de noter que trois des questions qui distinguent nos économistes des autres chercheurs, principalement des médecins et des anthropologues, comportent une dimension monétaire : la compensation aux postulants, la compensation des travailleurs et la rémunération des chercheurs. Nous connaissons l'attachement des économistes à l'égard des mécanismes de prix et de marchés. C'est un dérivé de leur conception utilitariste de l'action humaine. Cela est lié à deux autres grands principes de la science économique, soit celui de l'affectation optimale des ressources et du coût de renonciation. Leurs positions sur ces trois questions sont en phase avec l'analyse économique.

Comment alors expliquer la position des psychologues qui est proche de celles des économistes sur ces questions. La science économique et la science psychologique partagent une conception utilitariste de l'action humaine, soit le principe que les individus maximisent leur utilité ou satisfaction. Renn (1992) explique comment cette vision utilitariste du comportement humain caractérise les perspectives économique et psychologique du risque et influence son évaluation. À cause de leur culture disciplinaire, il est vraisemblable que les psychologues et plus encore les économistes - ce postulat occupant une place plus importante en économie - devraient adopter plus spontanément une vision utilitariste de l'éthique de la recherche.

(Kingsolver 2004). Cela se reflète au niveau de la formation des anthropologues : l'éthique, plutôt que d'être confinée à des cours spécifiques, fait partie intégrante de chacun des cours.

Par ailleurs, en lien avec la conception utilitariste, économistes et psychologues partagent un fort attachement aux mécanismes d'incitation. D'ailleurs, les théories psychologiques mettent souvent en évidence la monnaie (la rémunération monétaire) comme un «powerfull secondary reinforcer» (Morris et Maisto, 1999). L'anthropologie nous semble moins proche de cette conception utilitariste du comportement humain. L'importance que les anthropologues accordent à certains droits moraux et sociaux tels la justice et la liberté nous incite à croire qu'ils sont davantage confortables avec une conception de l'éthique fondée sur les droits moraux. Nos connaissances de la médecine ne nous permettent pas de situer les médecins sur ce plan. Cependant, notre intuition, dérivée en partie de leur discours de la Partie I de l'enquête, nous suggère qu'ils doivent être assez confortables avec une éthique déontologique.

La question de la compensation aux postulants soulève aussi le problème de l'équité inter-groupe. La justice et les inégalités ne sont pas des thèmes majeurs en science économique (Sen, 1993; Mankiw, 1998).⁷⁴ Plus encore, les économistes sont plutôt inconfortables avec la notion d'équité lorsqu'elle réfère à la notion d'égalité des compensations.⁷⁵ Ils auront plutôt tendance à suggérer qu'on laisse le marché déterminer la juste compensation devant être versée à chacun des groupes de participants. À leurs yeux, des facteurs objectifs peuvent justifier des écarts inter-groupes, dont la valeur du temps perdu à cause de la passation des tests.⁷⁶

Cette discussion sur les écarts de positionnement des groupes disciplinaires de chercheurs est forcément limitée. Elle se heurte à une connaissance très imparfaite de ce qui compose la matrice disciplinaire de chaque groupe, mais aussi à ce que les données quantitatives de la Partie II

⁷³ Les psychologues ne sont pas réfractaires à l'utilisation des tests et utilisent régulièrement toute une gamme de tests psychologiques. Dans le domaine de la psychologie de l'organisation industrielle, les psychologues agissent souvent comme consultants pour la sélection de personnel.

⁷⁴ Nous savons que ces thèmes sont centraux dans les analyses des anthropologues.

⁷⁵ Voir Mankiw (1998), chapitre 19.

⁷⁶ Dans la mesure où le postulant est chômeur, son coût de renonciation à passer des tests est beaucoup plus faible que celui des manutentionnaires. Par ailleurs, pour le postulant, ces tests sont un moyen de s'assurer qu'ils ont les capacités fonctionnelles pour occuper l'emploi. Dans la perspective de l'économiste, les tests servent autant l'entreprise que les candidats à l'emploi. et, conséquemment, la justification d'offrir une compensation aux candidats pour la passation des tests est plus faible.

de notre enquête sont en mesure d'offrir en possibilités d'interprétation.⁷⁷ De manière générale, notre discussion corrobore l'idée que la proximité de chaque discipline avec l'éthique puisse être un principe organisateur important des écarts de prises de position entre nos groupes disciplinaires de chercheurs. De plus, nous trouvons un certain appui dans les données de la Partie II à l'idée que le degré de proximité de la discipline avec une vision utilitariste (ou plus généralement la perspective du risque privilégiée dans une discipline) puisse aussi expliquer des écarts de positionnement. Enfin, l'importance relative de certains thèmes ou principes dans les disciplines peut aider à expliquer des prises de position différentes de la part des groupes de chercheurs considérés. Dans une certaine mesure, ces conclusions viennent appuyer certaines pistes d'explication avancées dans l'analyse des données qualitatives tirées de la Partie I de notre enquête et que le Tableau 17 synthétisait. Elles sont liées aux grands vecteurs du concept de matrice disciplinaire de Kuhn.

Ce qui est mieux établi est que nos résultats de la Partie II de l'enquête indiquent que nos groupes disciplinaires de chercheurs prennent des positions souvent significativement différentes. Cela suggère clairement que les regroupements disciplinaires, dans le contexte de notre étude, constituent des référents identitaires importants qui influencent les prises de position en matière d'évaluation éthique d'un projet de recherche. En ce sens, les résultats de notre analyse quantitative viennent corroborer ceux de notre analyse qualitative.

⁷⁷ Notamment, les données de la Partie II ne permettent pas d'identifier explicitement les éléments des matrices disciplinaires.

6. Conclusion

Notre thèse s'est intéressée à la question de l'incidence de la culture disciplinaire sur l'évaluation des risques éthiques en recherche. Partant du postulat selon lequel le risque éthique est un objet de représentation sociale de la part des chercheurs, nous avons voulu vérifier de manière exploratoire si les regroupements disciplinaires constituent un référent identitaire important pour les représentations sociales des chercheurs en matière d'évaluation éthique.

À notre connaissance, notre thèse est la première étude qui aborde cette question. Pour encadrer notre démarche empirique, nous avons proposé un cadre conceptuel qui lie certains fragments de la littérature en sociologie et épistémologie des sciences, en théorie des représentations sociales et en théorie du risque.

La théorie des représentations sociales sert de cadre général à notre analyse. En bonne part, notre démarche méthodologique en est tributaire. Une représentation sociale est un univers organisé d'opinions relatif à un objet de l'environnement social ; cet ensemble d'opinions est socialement construit et partagé par les individus d'un même groupe social ; il s'exprime dans les communications et il oriente les prises de décisions et les actions (Moscovici, 1961 ; Jodelet, 1982 et 1989 ; Doise, 1986). En somme, les représentations sociales sont des systèmes de compréhension et d'interprétation de l'environnement social (Moliner et coll., 2003). Dans le cadre de notre étude, les individus sont des chercheurs ; l'objet de représentation est le risque éthique ; les groupes sociaux sont les regroupements disciplinaires de chercheurs et nous exploitons l'idée que les représentations des chercheurs sont profondément marquées par leur culture disciplinaire.

La théorie des matrices disciplinaires de Kuhn (1983) intervient pour expliquer pourquoi et en quoi les regroupements disciplinaires constituent un référent identitaire signifiant des

représentations sociales des chercheurs en ce qui concerne l'évaluation du risque éthique. Nous montrons qu'en dépit de leur flou respectif, la théorie des matrices disciplinaires de Kuhn et la théorie des représentations sociales, notamment dans l'approche des principes organisateurs, sont fortement compatibles et congruentes. Enfin, nous mettons à contribution la littérature en théorie du risque, notamment Renn (1992) et Lupton (1999), pour expliciter le rapport au risque dans les différentes disciplines.

Notre démarche empirique s'intéresse plus spécifiquement aux représentations sociales des chercheurs de quatre disciplines scientifiques, soit l'anthropologie, l'économie, la psychologie et la médecine spécialisée. Notre dispositif de recherche repose sur une enquête réalisée auprès de 70 chercheurs universitaires appartenant aux quatre disciplines retenues. Pour bien saisir les représentations sociales des chercheurs liées au jugement éthique, nous avons eu recours à la technique de la vignette (ou méthode des études de cas), une technique encore rarement utilisée en représentations sociales, mais employée assez fréquemment dans le domaine de l'éthique appliquée à des fins de formation. Cette vignette présente de manière résumée un projet de recherche. L'enquête était complétée d'un questionnaire à deux volets, le premier comprenant des questions ouvertes se prêtant à une analyse qualitative, le second comportant une série de questions fermées qui appelaient une analyse quantitative. Nous avons donc utilisé une méthodologie mixte, plus précisément une stratégie parallèle de triangulation. Nos données qualitatives ont été étudiées à l'aide d'une analyse thématique et complétée par une analyse discursive des thèmes. Des profils disciplinaires types en ont résulté. Les données quantitatives ont été analysées à l'aide de techniques de comparaison de moyennes entre les groupes disciplinaires et de cartes perceptuelles.

Nos résultats, tant pour l'analyse qualitative que pour l'analyse quantitative, montrent clairement que les prises de position en matière d'évaluation éthique des risques en recherche diffèrent sensiblement selon les groupes disciplinaires de chercheurs considérés. Au-delà de ces écarts de position, une analyse plus fine de nos données d'enquête, notamment les

données qualitatives, révèle que les chercheurs des quatre groupes disciplinaires perçoivent et interprètent les risques éthiques de manière souvent très différente, au travers de lentilles qui sont propres à leur culture disciplinaire.

Appelés à se prononcer sur le caractère éthique du projet de la vignette, deux tiers des médecins et des psychologues jugent le projet totalement inacceptable ou fortement questionnable. Plus de trois quarts des anthropologues font de même. Les économistes se démarquent dans ce jugement global; moins de 35% jugent sévèrement le projet. Cependant, les enjeux soulevés par les chercheurs participants et l'importance qu'ils y accordent varient considérablement selon l'appartenance disciplinaire ; il en est de même pour les perspectives utilisées.

Sur le plan des enjeux soulevés, les anthropologues ont essentiellement porté leur regard sur la pertinence de la question de recherche qu'ils jugent d'emblée non légitime et sur l'utilisation qui pourrait être faite des résultats de la recherche par l'entreprise participante. Ils s'opposent, par principe, à toute discrimination à l'embauche sur la base des capacités physiques. Les considérations méthodologiques sont complètement absentes de leur discours. Ils notent que seule l'entreprise tire profit de la recherche et cette inégalité des bénéfices constitue un élément important dans leur jugement négatif. Ils abordent l'exercice d'évaluation éthique dans une perspective très globale et, en un sens, très sociale. Leur analyse s'articule beaucoup en termes de rapports sociaux d'influence, lesquels s'inscrivent dans le contexte organisationnel très étroit de l'entreprise participante, vue comme une microsociété. Ils témoignent, sur le plan des attitudes, de beaucoup de méfiance envers l'entreprise. Leur perspective du risque éthique en recherche s'avère très constructiviste et proche du droit moral. Somme toute, l'analyse des anthropologues s'avère très différente de celles des trois autres groupes disciplinaires.

Les psychologues se démarquent par l'importance et l'insistance qu'ils accordent à la démarche scientifique, notamment lorsqu'il est question de la formulation trop étroite de la

question de recherche et de la non-validation préalable des outils et instruments de mesure utilisés. Tout comme les médecins, ils sont favorables à une sélection des travailleurs sur la base de leurs capacités physiques comme moyen de prévention des accidents, mais seulement dans la mesure où cette discrimination se fait au moyen de procédures scientifiquement fondées. Ils soulèvent, et ils sont les seuls à le faire, le problème de l'intrusion abusive dans la vie privée (en lien avec le thème de la confidentialité), de même que les enjeux du consentement libre et éclairé (tout comme les médecins). Leur analyse est profondément marquée par les exigences de la méthode scientifique et ils sont des adeptes particulièrement ardents de la pensée critique. Les perspectives organisationnelles et sociales sont présentes, mais c'est l'individu qui est le centre d'intérêt des psychologues.

À l'instar des psychologues, les médecins insistent grandement sur les considérations d'ordre méthodologique. Cependant, leur perspective est bien différente puisqu'ils s'attachent principalement aux aspects techniques de la démarche scientifique (notamment l'existence de biais). Si les psychologues se distinguent par leur sens critique, les médecins se démarquent par leur technicité. La vérification de l'observance stricte des règles d'une bonne recherche biomédicale constitue leur grille d'analyse. Les perspectives organisationnelles et sociétales sont à peu près absentes de leur discours. Par contre, à l'instar des psychologues, l'individu (participant ou travailleur) est au centre de leurs préoccupations.

Les économistes voient relativement peu de problèmes éthiques liés au projet de la vignette. Leurs positions sont éloignées de celles des anthropologues, mais aussi de celles des médecins et des psychologues. Cependant, en regard de certains thèmes, économistes et psychologues adoptent des positions relativement proches. Contrairement aux médecins et aux psychologues, ils établissent une distinction entre un travail d'évaluation scientifique et un exercice d'évaluation éthique. Comme tous les autres groupes, ils soulèvent les problèmes de discrimination, mais, contrairement aux anthropologues, ils sont fermement en accord avec l'idée d'une sélection à l'embauche fondée sur des tests de capacités physiques si le poste à

pourvoir le requiert. Le discours des économistes est celui qui présente la plus grande diversité de bénéfices, lesquels profitent tant aux participants, aux travailleurs de l'entreprise, à la firme elle-même qu'à la société. Ils insistent beaucoup sur les bénéfices pour la société. Les économistes adoptent une perspective résolument sociétale. Ils sont très peu préoccupés par le contexte organisationnel immédiat (micro). Insistant sur les vertus de l'interdépendance et de l'échange (sur le thème de « tout le monde est gagnant »), ils sont aussi très éloignés d'une analyse en terme de rapports de force (contrairement aux anthropologues). Leur analyse est surtout caractérisée par sa nature très globale (leurs commentaires débordant largement l'énoncé du problème, tenant compte des effets directs et indirects) ; ils réfléchissent en termes dynamiques et adoptent un raisonnement séquentiel. Leur perspective théorique du risque est clairement utilitariste.

Le fait que les chercheurs appartenant à des communautés disciplinaires différentes adoptent des positions distinctives suggère que la culture disciplinaire influence la façon qu'ont les chercheurs d'évaluer les risques éthiques en recherche. Les regroupements disciplinaires constituent vraisemblablement un référent identitaire important des représentations sociales des chercheurs en matière d'évaluation éthique en recherche. Selon la théorie des représentations sociales, ces regroupements constitueraient un principe générateur et organisateur des écarts de positions prises dans l'exercice du jugement éthique.

Au-delà de ce grand principe organisateur et des écarts de prises de position sur les enjeux en cause, nos résultats montrent que les chercheurs de divers groupes disciplinaires ont eu recours à des perspectives, des valeurs, des attitudes et des grilles d'analyse qui, en bonne part, leur sont propres. Par définition, ces éléments correspondent aux grands vecteurs génériques des matrices disciplinaires de Kuhn. À l'aide de la littérature en théorie du risque et d'ouvrages principalement dédiés à la formation dans ces champs disciplinaires¹, nous avons cherché, de manière nécessairement incomplète, à relier ces éléments distinctifs à de grandes

¹ Principalement lorsque ces ouvrages abordaient le thème «Comment pensent les anthropologues, les économistes, les médecins ou les psychologues?».

caractéristiques épistémologiques et sociales des cultures disciplinaires considérées. Nous pouvons résumer ce travail d'interprétation en mentionnant que ces caractéristiques concernent principalement la proximité des disciplines avec l'éthique, les perspectives théoriques du risque privilégiées dans ces disciplines, leur rapport à la « science » et à la théorisation, les méthodologies dominantes utilisées, les grilles d'analyse propres aux disciplines, certains thèmes privilégiés et certaines valeurs ou attitudes véhiculées par ces groupes de chercheurs. Ces thèmes sont en lien étroit avec le concept de matrice disciplinaire défini par Kuhn. Ils constituent vraisemblablement des principes générateurs et organisateurs qui, au sens de la théorie des représentations sociales, expliquent les écarts de prises de position des groupes disciplinaires de chercheurs. Somme toute, les résultats obtenus et leur interprétation sont tout à fait cohérents avec ce que suggérait notre cadre conceptuel et notre hypothèse de recherche.

Les objectifs que nous poursuivions en recourant à une méthodologie mixte, plus précisément à une stratégie parallèle de triangulation ont été atteints. Les résultats de l'analyse quantitative sont venus appuyer ceux de l'analyse qualitative, à quelques nuances près. Mais ces deux ensembles de résultats sont surtout complémentaires. Les analyses thématique et discursive faites à partir des données qualitatives ont permis d'expliquer et de donner du sens à plusieurs prises de position et écarts de position observés dans l'analyse quantitative.

La richesse de nos données qualitatives a été impressionnante et bien au-delà de nos attentes. Une grande partie du crédit revient aux chercheurs qui ont répondu avec beaucoup de sérieux à l'exigeant et long exercice d'évaluation éthique qui leur était soumis. À notre avis, le caractère élaboré de la vignette y est aussi pour quelque chose². Le cas, par son ampleur, et les questions ouvertes qui s'y rattachaient représentaient un cadre fertile permettant aux participants d'exprimer et d'approfondir le sens de leurs prises de position. Ils ont constitué un

² Les rares études empiriques portant sur le jugement éthique ont habituellement eu recours à des vignettes très courtes présentant une situation ou un problème éthique très circonscrit.

moyen très efficace pour saisir les représentations sociales des chercheurs au cours de l'exercice d'évaluation éthique.

Précisons les limites et la portée de notre étude. Comme nous le spécifions dès le départ, notre question de recherche est nouvelle ; à notre connaissance, aucun auteur ne l'avait encore étudiée. Plus encore, notre thèse s'inscrit dans le champ des études empiriques sur le jugement éthique, un domaine en émergence, mais encore très peu exploré (The Center for Advanced Study, 2005). En conséquence, nos résultats et analyses sont exploratoires. Ils fournissent un certain nombre de pistes pour des recherches ultérieures, mais ils ne peuvent donner lieu présentement à des généralisations. Le fait qu'il n'y ait pratiquement pas de littérature empirique concernant le jugement éthique, nous empêche de confronter nos conclusions à celles d'études antérieures.

Une autre limite de notre étude réside dans la taille restreinte de notre échantillon, notamment en ce qui concerne les anthropologues. D'autre part, notre enquête repose sur une seule étude de cas, ce qui a pu restreindre le champ des représentations que nous avons saisies. Notre étude exploratoire s'est aussi limitée à quatre disciplines. De plus, notre enquête n'a recruté que des chercheurs du Québec. La notion de culture disciplinaire véhiculée par la théorie kuhnienne des matrices disciplinaires devrait transcender en grande part les frontières régionales et internationales³. Enfin, personnellement, mais aussi collectivement, nous savons relativement peu de choses de ce qui constitue précisément les matrices disciplinaires des quatre disciplines retenues dans notre étude. Notre connaissance des caractéristiques épistémologiques et sociales des quatre cultures disciplinaires considérées est imparfaite et incomplète. Toutes ces limitations sont susceptibles de réduire la portée de nos résultats et de nos conclusions.

³ Toutefois, Becher (1989) et Clark (1987) expriment l'opinion que les cultures disciplinaires peuvent différer d'un pays à l'autre. D'autre part, la théorie des représentations sociales est beaucoup plus ouverte à l'idée que l'identité nationale puisse impliquer des écarts de représentations au niveau international.

Malgré ces limitations qui sont souvent le propre d'une étude exploratoire, nos résultats donnent une compréhension plus approfondie des facteurs qui façonnent l'exercice du jugement éthique par les chercheurs. Nous en savons plus sur le sujet des représentations des chercheurs en matière d'évaluation éthique et cela ouvre des pistes utiles pour la conduite de recherches ultérieures, des pistes certainement plus précises que celles que notre intuition initiale nous donnait⁴. Un exemple concret à cet égard : les connaissances acquises par nos analyses nous permettraient aujourd'hui de cibler beaucoup plus précisément le questionnaire du volet quantitatif de notre enquête. Maintenant, nous savons aussi ce qui fait le plus défaut ; de meilleures connaissances des éléments qui composent les diverses matrices disciplinaires devraient permettre d'affiner nos outils de mesure des représentations et de mieux saisir et interpréter les représentations sociales des chercheurs. À cet égard aussi, nos constats et analyses offrent des pistes intéressantes.

Il faut être prudent dans nos recommandations compte tenu du caractère exploratoire de notre étude. Nos premières recommandations sont de poursuivre les recherches sur le sujet, notamment en visant une validation de nos résultats à partir d'échantillons plus larges et s'étendant à d'autres disciplines et à d'autres pays. Le fait de pouvoir bénéficier de l'expertise directe d'un épistémologue et d'un sociologue des sciences s'avérerait un atout important.

Ces résultats exploratoires sur notre question de recherche montrent un clivage dans l'exercice du jugement éthique chez des chercheurs de différentes disciplines. Si notre hypothèse de recherche se trouvait confirmée par des recherches subséquentes, quelles leçons pourrions-nous en tirer dans le domaine de l'éthique appliquée ? Nous avons mentionné en introduction le fait que les comités d'éthique de la recherche (CÉR) dans les établissements canadiens de recherche avaient rencontré dès le départ des problèmes de fonctionnement. En particulier, les chercheurs avaient souvent le sentiment d'être incompris par les membres du CÉR et leurs projets injustement évalués. *L'Illinois White Paper* (The Center for Advanced Study, 2005) fait

⁴ Mentionnons également que notre étude est une des rares incursions dans le champ de l'analyse des représentations sociales des chercheurs (Courtial, 1999).

état d'une situation de crise en ce qui concerne le système américain d'évaluation éthique. Si les chercheurs ont des représentations relativement différentes des risques éthiques, en savoir davantage sur ces représentations distinctives peut permettre de mieux comprendre la source de ces difficultés de fonctionnement et être mieux en mesure d'apporter les correctifs requis. Cela peut consister en une révision des grilles d'analyse proposées, des modes de fonctionnement de ces comités, de leur composition ou de la formation préalable des membres des CÉR. À terme cependant, les modifications pourraient être plus fondamentales si elles impliquent une meilleure compréhension mutuelle entre communautés de chercheurs.

Il n'est certainement pas facile d'amener des experts de différentes disciplines à se comprendre et à savoir apprécier les spécificités et les forces de chaque domaine scientifique. Cela nécessite, pour faire image, un « logiciel de traduction ». Le genre de recherche que nous avons mené est un pas pour le développement d'un tel logiciel. Nos résultats de recherche viennent appuyer le constat de l'*Illinois White Paper* à l'effet que les problèmes de fonctionnement du système d'évaluation éthique de la recherche aux États-Unis trouvent en partie leur origine dans les déclinaisons disciplinaires de la notion de risque. Nos résultats soutiennent sa recommandation de chercher à en savoir davantage sur le sujet. Il n'est pas seulement requis d'avoir de meilleures connaissances quant aux spécificités objectives des risques (et des bénéfices) selon les disciplines, mais aussi de mieux comprendre comment les diverses communautés disciplinaires de chercheurs en arrivent à percevoir le risque.

Par ailleurs, l'Énoncé de politique des trois Conseils promeut l'idée d'une formation des chercheurs et des aspirants chercheurs à l'éthique de la recherche, sans toutefois en préciser le contenu. Dans un contexte où les problèmes éthiques sont le moins complexes et où les chercheurs ont tendance à exercer leur jugement éthique à travers le prisme de leur culture disciplinaire, la formation devient un enjeu important. Il n'est pas question ici de faire preuve de relativisme et de vouloir cloisonner la formation en éthique. Au contraire, nos travaux montrent que les visions des disciplines relativement à l'éthique sont souvent complémentaires. Tous

devraient pouvoir tirer profit des forces des différentes disciplines à cet égard. Par exemple, par sa compréhension des relations d'interdépendance, la science économique peut apporter beaucoup à l'éthique moderne⁵. Pour que de tels transferts interdisciplinaires puissent prendre racine, il est nécessaire que les chercheurs de différentes disciplines puissent se comprendre. Notre étude pose les jalons pour le développement d'une meilleure compréhension mutuelle. Ainsi, une meilleure connaissance des visions disciplinaires du risque éthique pourrait aider à développer des formations mieux adaptées et plus efficaces.

Nos résultats suggèrent aussi qu'il importe que le formateur en éthique appliquée ait une excellente connaissance de la discipline. Il faut que la formation soit enracinée dans la discipline de ceux qui la reçoivent. Sans cette condition, il est prévisible que la réflexion éthique et la compétence décisionnelle en la matière ne soient pas intégrées véritablement à la pratique professionnelle des chercheurs, comme cela semble être le cas présentement (The Center for Advanced Study, 2005).

Au cours des dernières années, au Canada comme aux États-Unis, l'idée de resserrer les exigences d'application des normes en éthique de la recherche a fait son chemin. Tout récemment, il était question de rendre obligatoire l'agrément des établissements de recherche⁶. Cela soulève bien des interrogations. Nous sommes incitée à penser que tout contrôle (aussi sévère soit-il), toute imposition de règles ne tenant pas compte des visions disciplinaires du risque en recherche est peu susceptible de donner les résultats escomptés. Pour que la stratégie soit efficace, il importe que les chercheurs puissent se reconnaître dans les normes et grilles d'analyse proposées. D'une certaine manière, nos travaux peuvent même remettre en

⁵ Sen (1993) écrit à ce sujet : «Une partie des analyses utilisées en économie pour expliquer les problèmes d'interdépendance peut se révéler essentielle pour résoudre de complexes problèmes d'éthique». (p.13). Sen affirme aussi que l'économie est susceptible de contribuer indirectement à l'éthique appliquée par l'intermédiaire des méthodologies utilisées en économique.

⁶ En 2005 et en 2006, le Conseil national en éthique pour la recherche sur l'humain (CNÉRH) a entrepris de consultations auprès des milieux de recherche sur une proposition de mise en place d'un système d'agrément.

question l'approche très déontologique et la stratégie de surveillance juridique qui semblent être privilégiées.

Le refus d'inscrire l'éthique dans le cadre réducteur de l'approche déontologique est répandu. En fait, il existe tout un courant de pensée parmi les éthiciens privilégiant le développement d'une liberté responsable (Legault 1999 ; Bourgeault 1999 ; Patenaude 1997 et 1998). Ces éthiciens remettent en question une démarche des chercheurs en matière d'éthique de la recherche qui serait inscrite essentiellement dans un processus de contrôle et de surveillance juridique. Ils font la promotion du développement d'une pensée réflexive en éthique de la recherche. Appliquée au fonctionnement des CÉR, l'approche du praticien réflexif s'oppose à un fonctionnement technique et légaliste des CÉR et mise beaucoup sur le dialogue et la coopération. Pour développer ce genre d'approche et de compétence éthique, il importe de bien saisir la logique ou la rationalité typique des individus et des groupes auxquels ils appartiennent. Il importe que des études exhaustives soient entreprises sur les tenants et les aboutissants du jugement éthique. À la lumière de nos résultats, les regroupements disciplinaires devraient constituer un référent important à cet égard.

Il ne faut pas oublier que l'objectif ultime des programmes de formation à l'éthique et des systèmes d'évaluation éthique mis en place vise ultimement à protéger les sujets humains impliqués directement ou indirectement dans les recherches. Comme le font remarquer Sieber (2004) et les auteurs du *Illinois White Paper* (The Center for Advanced Study, 2005), les dérapages des systèmes d'évaluation éthique en place tendent à détourner l'attention de cet objectif ultime. L'évaluation éthique est un exercice certainement trop complexe pour qu'elle se réduise à une simple grille critériée (« *checklist* »). Nos recommandations, en visant un meilleur fonctionnement de ces systèmes, sont en phase avec un recentrage en faveur de la protection des sujets de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

- ABRIC, J.-C. (dir.), (2003). *Méthodes d'étude des représentations sociales*. St-Agne : Éditions Érès.
- ABRIC, J.-C. (1989). « L'étude expérimentale des représentations sociales ». Dans Jodelet, D. (éd.), *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ABRIC, J.-C. (1994). « Méthodologie de recueil des représentations sociales ». Dans Abris (éd.), *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses Universitaires de France.
- AMERICAN ASSOCIATION OF UNIVERSITY PROFESSORS (2000). *Protecting Human Beings: Institutional Review Boards and Social Science Research*. <http://www.aaup.org/statements/Redbook/repirb.htm> (17/01/2003).
- ANDERSON, M.S. et coll. (1994). «Disciplinary and Departmental Effects on Observations of Faculty and Graduate Student Misconduct». *Journal of Higher Education*, vol. 65, no 3. 331-350.
- BATAILLE, M. (2000). « Représentation, implicitation, implication. Des représentations sociales aux représentations professionnelles ». Dans C. Garnier et M.-L. Rouquette (dir.), *Représentations sociales et éducation*. Montréal : Éditions Nouvelles. 165-189.
- BATAILLE, M. et coll. (1997). « Représentations sociales, représentations professionnelles, système des activités professionnelles ». *L'année de la recherche en sciences de l'éducation*. 57-90.
- BAZERMAN, M. (1981). «What Written Knowledge Does». *Philosophy of The Social Sciences*, 2. 361-387.
- BULIK, S. (1982). *Structure and Subject Interaction*. New-York : Marcel Dekker.
- BECHER, T. (1984). «The Cultural View». Dans B.R. Clark (éd.), *Perspectives on Higher Education*. University of California Press. 165-198.
- BECHER, T. (1987a). «The Disciplinary Shaping of the Profession». Dans B.R. Clark (éd.), *The Academic Profession. National, Disciplinary, and Institutional Settings*. Berkeley :University of California Press. 271-303.
- BECHER, T. (1987b). «Disciplinary Discourse». *Studies in Higher Education*, vol. 12, no 3. 261-274.
- BECHER, T. (1989). *Academic Tribes and Territories. Intellectual enquiry and the cultures of disciplines*. The Society for Research into Higher Education. Open University Press. 197 pages.
- BERTHELOT, J.-M. (1996). *Les vertus de l'incertitude : le travail de l'analyse dans les sciences sociales*. Paris : Presses Universitaires de France. 271 pages.
- BIGLAN, A. (1973). «The characteristics of subject matter in different scientific areas». *Journal of Applied Psychology*, vol. 57, no 3. 195-203.

- BONTE M. C. et V. COHEN-SCALI (2000). «Pratiques et représentations sociales des professionnels du placement». *Revue Handicap*, 1, mars. CTNERHI. Paris : Presses Universitaires de France. 69-83. [Cité par Moliner et coll (2002)].
- BOURGEAULT, G. (1999). *Éloge de l'incertitude*. Montréal : Éditions Belarmin.
- BOUCHARD, C. (2002). *La qualité d'un organisme : Construction et expérimentation d'un dispositif d'indicateurs de la qualité*. Thèse de doctorat. Collection Thèses, Québec : Université Laval.
<http://www.theses.ulaval.ca/2002/20189/20189.pdf> (17/01/2003).
- BOWERS, M. et R.B. PIPES (2000). «Influence of Consultation on Ethical Decision Making : An Analogue Study». *Ethics & Behavior*, 10(1). 65-79.
- BUCHER, R. et A. STRAUSS (1961). «Professions in Process». *The American Journal of Sociology*, vol. 66, no 4. 325-334.
- CARPENTIER, R. (2000). «Publication de L'Énoncé de politique et problèmes rencontrés ». Actes du 3^e colloque annuel : L'éthique de la recherche avec les êtres humains. *Au Chevet - Bulletin de liaison du Réseau FRSQ de recherche en éthique clinique*, no.58.
<http://www.ircm.qc.ca/bioethique/francais/html/AuChevet58.html> (10/01/2002).
- CASELL, J. et S.-E. JACOBS (2005). *Handbook on Ethical Issues in Anthropology*. American Anthropological Association. Publication No 23.
<http://www.aaanet.org/committees/ethics/toc.htm> (24/03/2005).
- CITRO, C.D. et coll. (2003). *Protecting Participants and Facilitating Behavioral Sciences Research*. Washington: National Academies Press.
- CLARK, B.R. (1983). *Perspectives on Higher Education*. Berkeley: University of California Press. 281 pages.
- CLARK, B.R. (1987). *The Academic Profession*. Berkeley: University of California Press. 409 pages.
- CLARKE, S. (2001). «Informed Consent in Medicine in Comparaison with Consent in other Areas of Human Activity». *The Southern Journal of Philosophy*, Vol. XXXIX. 169-187.
- CLEMENCE, A. (2003). «L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales». Dans S. Moscovici et F. Buschini (dir.), *Méthodologie des sciences sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.
- CNÉRH (2001). «Protéger les participants humaines à la recherche : apprentissage par l'étude de cas à l'intention des chercheurs et des comités d'éthique de la recherche au Canada». Ottawa.
- COHEN-SCALI, V. et A. KOKOSOWSKI (2001). «L'orientation des jeunes en difficultés : pratiques et attentes des acteurs». Rapport ronéoté. ONISEP. Non publié. [Cité par Moliner et coll. (2002)].
- CRESWELL, J.W et coll. (2003). «Advanced Mixed-Methods Research Designs». Dans A. Tashakkori et C. Teddlie (dir.), *Handbook of Mixed-Methods in Social & Behavioral Research*. Thousand Oaks, CA : Sage. Chapitre 8, 209-240.
- CRICK, M. (1976). *Exploring Language and Meaning*. London: Malaby Press.

- DE VRIES, R. et coll. (2004). «Ethical Review of Social Behavioral, and Economic Research : Where Should We Go From Here ? ». *Ethics & Behavior*, 14, 4. 361-368.
- DOISE, W. et coll. (1992). *Représentations Sociales et Analyses de Données*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble. 261 pages.
- DOISE, W. (1992b). « L'ancrage dans les études sur les représentations sociales ». *Bulletin de psychologie*, XLV, 405. 189-195.
- DOISE, W. (1989). «Attitudes et représentations sociales». Dans D. Jodelet (éd.), *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France. 220-238.
- DOISE, W. (1986). «Les représentations sociales : définition d'un concept». Dans W. Doise et A. Palmonari (éd.), *L'étude des représentations sociales*. Paris : Delachaux & Niestlé. 81-94.
- DOISE, W., et GARNIER, C. (2002). « Les dérives et les ancrages dans les recherches sur les représentations sociales ». Dans C. Garnier C. et W. Doise (éd.), *Les représentations sociales – Balisage du domaine d'études*. Montréal : Éditions Nouvelles, 296-303.
- DUBOIS, J. M. (2004). «Is Compliance a Professional Virtue of Researchers ? Reflections on Promoting the Responsible Conducts of Research. *Ethics & Behavior*, 14, 4. 383-395.
- FITZPATRICK, J.L. et A. MORRIS (1999). *Current and emerging ethical challenges in evaluation*. New Directions for evaluation, no.89. San Francisco: Jossey-Bass.
- FRAYSSE, B. (2000). «La saisie des représentations pour comprendre la construction des identités». *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. XXVI, no 3.
- GARNIER, C. (2000). «Contribution de la théorie des représentations sociales au champ de l'éducation à l'environnement». *Revue Internationale des Sciences de l'Éducation*, No 4. 23-41.
- GARNIER, C. et coll. (2000). «Analyse des représentations sociales dans la prescription des médicaments psychotropes ». Rapport de recherche. CIRADE/GEIRSO/UQAM. Montréal. 369 pages.
- GARVIN, T. (2001). «Analytical paradigms : The epistemological distances between scientists, policy makers, and the public». *Risk Analysis*, 21(3); 443-455.
- GERVAIS, M. et PÉPIN, G. (2002). « TRIAGE : A new group technique gaining recognition in evaluation ». *Evaluation Journal of Australasia*, 2, 2. 45-49.
<http://www.aes.asn.au/journal/triage.pdf> (15/07/2005).
- GOUVERNEMENT DU CANADA (1998). *Énoncé de politique des trois Conseils - Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ottawa : Gouvernement du Canada, Ministère de l'Approvisionnement et Services.
- GREENE, J.C. et coll. (1989). «Toward a Conceptual Framework for Mixed-Method Evaluation Designs». *Educational Evaluation and Policy Analysis*. Vol.11(3) . 255-274.
- GUNSALUS, C.K. (2004). «The Nanny State Meets the Inner Lawyer: Overregulating While Underprotecting Human Participants in Research». *Ethics & Behavior*, 14, 4. 369-382.
- HAZEN, C.D. (2002). *A socio-cultural analysis of the ethical standards of care in psychotherapy professions in the United States: Psychiatry, psychology and social work*. Thèse de doctorat. Boston: Boston University. 411 pages.

- HONEA, G.E. (1992). *Ethics and Public sector evaluators: nine case studies*. Thèse de doctorat, University of Virginia.
- HORLICK-JONES, T. et J. SIME (2004). «Living on the border : knowledge, risk and transdisciplinarity». *Futures*. 36. 441-456.
- HOUSE, E.R. et K.R. ROWE (1999). *Values in evaluation and social research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration (2005). www.med.univ-rennes1.fr/iidris.html (20/12/2005).
- JOURNAL OF EMPIRICAL RESEARCH ON HUMAN RESEARCH ETHICS (2005). <http://www.csueastbay.edu/JERHRE/index.html> (20/12/2005).
- KALICHMAN et P.J. FRIEDMAN (1992). «A pilot study of biomedical trainees' perceptions concerning research ethics». *Academic Medicine*, 67. 769-775.
- KING, A.R. et J. BROWNELL (1966). *The Curriculum and the Disciplines of knowledge*. New-York, John Wiley.
- KOLB, D.A. (1981). «Learning Styles and Disciplinary Differences». Dans A. Chickering, *The Modern American College*. San Francisco: Jossey Bass.
- KORENMAN S.G.R. et coll. (1998). «Evaluation of the research norms of scientists and administrators responsible for academic research integrity». *JAMA*, 279; 41-47.
- KRIMSKY, S. et D. GOLDING (1992). *Social Theories of Risk*. Westport. Connecticut : Preager: 409 pages.
- KINGSOLVER, A. (2004). «Thinking and Acting Ethically in Anthropology». Dans P. C. Salzman et P. C. Rice (éd.), *Thinking Anthropologically – A practical guide for students*. New-York: Prentice Hall. 71-79.
- KUHN, T. S. (1970). *The Structure of Scientific Revolutions*, 2^{ième} édition. Chicago : University of Chicago Press.
- KUHN, T. S. (1977). *The Essential Tension*. Chicago: University of Chicago Press.
- KUHN, T. S. (1983). *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Éditions Flammarion.
- LECOURT, D. (1999). *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris : Presses Universitaires de France.
- LEGAULT, G. (1999). « L'éthique de la recherche universitaire : l'échec de l'éthique au profit du contrôle ». Communication présentée au congrès de l'Acfas.
- LOZADA, M. (2000). «Représentation professionnelle et engagement en situations d'urgence : la question psychosociale ». *Revue Internationale des sciences de l'Éducation*. No.4. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail. 111-117.
- LUPTON, D. (1995). « Taming Uncertainty : Risk Discourse and diagnostic Testing ». Dans D. Lupton, *The Imperative Health, Public Health and the Regulated Body*. Thousand Oaks : , Sage.

- LUPTON, D. (1999). *RISK*. New-York : Routedledge. 184 pages.
- MABRY, L. (1999). «Circumstantial ethics». *American Journal of Evaluation*, 20 :113-122.
- MANKIW, N. G. (1998). *Principes de l'Économie*. Paris : Économica. 972 pages. [Ce manuel est une traduction de *Principles of Economics*, The DrydenPress, Harcourt Brace & Company].
- McBURNEY D. H. (2002). *How to Think Like a Psychologist - Critical Thinking in Psychology*. Deuxième édition . Upper Saddle River, N.J. : Prentice Hall. 114 pages.
- MERTON, R. (1957). *Social Theory and Social Structure*. Glencoe, IL.: Free Press.
- MORRIS C. G. et A. MAISTO (1999), *Psychology : An Introduction*. Dixième édition. Upper Saddle River, N.J. : Prentice Hall. 724 pages.
- MORRIS C. G. et JACOBS (2000). «You got a problem with that?: Exploring Evaluators' Disagreements About Ethics». *Evaluation Review*, Vol. 24, No 4. 384-400.
- MOLINER, P. (2000). « Étudier pour quoi faire ? ». Dans C. Garnier et M.-L. Rouquette (éd.). *Représentations sociales et éducation*. Montréal : Éditions Nouvelles. 79-92.
- MOLINER, P. et coll. (2002). *Les représentations sociales. Pratique des études de terrain*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. 230 pages.
- MORGAN, D. (1998), «Practical Strategies for Combining Qualitative and Quantitative Methods: Applications to Health Research». *Qualitative Health Research*, Vol. 8(3). 362-376.
- MORIN, E. (1990). «Sur l'interdisciplinarité ». Carrefour des sciences, Actes du Colloque du Comité National de la Recherche Scientifique. *Interdisciplinarité*. Éditions du CNRS.
- MOSCOVICI, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris : Presses universitaires de France.
- NEWMAN, D.L. et R.D. BROWN, (1996). *Applied ethics for program evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- O'BRIEN R. et P. RICE (2004). «Using Science to think Anthropologically» Dans P. C. Salzman & P. C. Rice (éd.). *Thinking Anthropologically – A practical guide for students*. New-York: Prentice Hall. 39-47.
- PAILLÉ, P. (1996). «De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier». *Revue de l'Association pour la Recherche Qualitative*, Vol. 15. 179-195.
- PAILLÉ, P. et A. MUCHIELLI (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Collection U. Paris : Armand Colin.
- PANTIN, C.F.A. (1968). *The Relations between the Sciences*. Cambridge: Cambridge University Press.
- PATENAUDE, J. (1997). *Apprendre un code ou amorcer une démarche éthique Les enjeux de l'éthique professionnelle : l'expérience québécoise - Volet formation*. Tome 2. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- PATENAUDE, J. (1998). «Subjectivité et Intersubjectivité : l'éthique et le procès de la coopération dans l'intervention professionnelle». *Ethica*. Vol.10. no.1. 11-30.

- PATENAUDE, J. et J. de Champlain (2004). *Rapport descriptif des résultats de l'enquête pancanadienne sur l'évaluation des risques et bénéfices de la recherche biomédicale impliquant l'humain au Canada : critères opérants des CÉR*. Rapport de l'enquête de recherche supportée par les IRSC, version Partenaires. Groupe de recherche interdisciplinaire en éthique biomédicale (BioSophia) . 140 pages.
- PERETTI-WATEL, P. (2002). «Entretien avec David Le Breton». Dossier : Peur, danger, menace... Le poids des représentations. *Revue Sciences humaines*. n°124. page 36.
- PETERS-GOLDEN H. (2004) «Thinking Holistically. Dans P. C. Salzman et P. C. Rice (éd.) *Thinking Anthropologically – A practical guide for students*. New-York: Prentice Hall. 17-27.
- RENN, O. (1992). «Concepts of risk : A classification». Dans S. Krinsky, et D. Golding (éd.), *Social Theories of risk*. London: Praeger. 53-79.
- REYES, J.A. (2001), *The culture of ethics : Determining how three academic departments socially construct research ethics regarding the protection of human subjects*. Thèse de doctorat. Department of Anthropology, Michigan State University. 137 pages.
- RINGTOUMDA, F. (2000). Les représentations de la vulgarisation agricole en milieu rural au Burkina Faso, analysées en regard du transfert des apprentissages : contribution à l'approche du phénomène de « transfert des apprentissages ». Thèse de doctorat. Ste-Foy : FSE, Université Laval.
- RUSCIO, K.P. (1987). «Many sectors, many professions». Dans B.R. Clark (éd.), *The Academic Profession. National, Disciplinary, and Institutional Settings*. Berkeley: University of California Press. 331-368.
- SALZMAN P.C. et P. RICE (2004). *Thinking Anthropologically – A practical guide for students*. New-York: Prentice Hall. 99 pages.
- SIEBER, J. E. (2004a). Using our Best Judgment in Conducting Human Research. Dans *Ethics & Behavior* Vol. 14 (4), 237-304.
- SIEBER, J. E. (2004b). Empirical Research on Research Ethics. Dans *Ethics & Behavior*, Vol. 14 (4). 397-412.
- SIEBER, J.E.et coll. (2002). How (not) to Regulate Social and Behavioral Research. *Professional Ethics Report*. American Association for the Advancement of Science, XV(2). 1-4. <http://www.aaas.org/spp/sfrr/per/per29.htm> (10/02/2005)
- SEN, A. (2003). *L'économie est une science morale*, Paris :La Découverte. 126 pages.
- SEN, A. (1993). *Éthique et économie*. Paris : Presses universitaires de France.. 365 pages. [Traduction française de *On Ethics and Economics* , Oxford: Blackwell Publishers, 1991].
- STORER, N. et T. PARSONS. (1968). «The Disciplines as a differentiating Force». Dans E.B. Montgomery,. *The Foundations of Access to Knowledge*. Syracuse. Syracuse University Press.
- TASHAKKORI, A. et C. TEDDLIE (2003). *Handbook of Mixed-Methods in Social & Behavioral Research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- THE CENTER FOR ADVANCED STUDY (2005). White Paper on *Improving the System for Protecting Human Subjects:Conteracting IRB "Mission Creep"*. University of Illinois.

<http://www.law.uiuc.edu/conferences/whitepaper> (20/12/2005).

THE NATIONAL COMMISSION FOR THE PROTECTION OF HUMAN SUBJECTS OF BIOMEDICAL AND BEHAVIORAL RESEARCH (1979) *The Belmont Report - Ethical Principles and Guidelines for the Protection of Human Subjects*.
<http://ohsr.od.nih.gov/mpa/belmont.php3>.

TOULMIN, S. (1972). *Human Understanding*. Vol. 1. Oxford : Clarendon Press.

UNIVERSITE MCGILL (1997). *Rapport du Comité de l'enseignement de la faculté de médecine de l'Université McGill*.
<http://www.cusm.ca/construction/documentation/tcr/1/> (10/02/2005).

UNESCO (2000). «Existe-t-il une définition du risque qui soit universelle ? ». Auberson-Huang, Entrevue accordée à Solagral, Dossier pédagogique : OGM, le champ des incertitudes, Fiche 2.c., Solagral Biosécurité, environnement et OMC, sécurité alimentaire.
http://www.envirodev.org/librairie/pedago/fiches_ogm_2000/fiches_fr/fiche_2c.htm
(02/05/2002)

WENGER, N.S.et coll. (1997), «The ethics of scientific research: An analysis of focus groups of scientists and institutional representatives. *Journal of Investigative Medicine*, 45. 371-380.

WENGER, N.S.et coll. (1999). «Reporting unethical research behaviour». *Evaluation Review*, 23. 553-570.

Annexe 1 - Partie 1 (de 2) du questionnaire

* Jeu de rôle *

Un de vos collègues est membre de l'équipe de recherche. Il vous demande, sur la base de l'information fragmentaire disponible, d'agir comme conseiller pour l'équipe dans l'identification des enjeux éthiques que soulève la recherche.

[Les enjeux éthiques peuvent correspondre à des enjeux individuels (centrés sur les torts ou inconvénients que la recherche peut entraîner sur les participants) ou à des enjeux collectifs (débordant le cadre de la participation directe au projet; par exemple on peut penser aux conséquences que certaines recherches pourraient avoir sur l'environnement.)]

1.* Selon vous, sur la base de l'information fragmentaire disponible, existe-t-il des problèmes (questions ou enjeux éthiques) que pourrait soulever la réalisation du projet décrit dans la vignette ?

Si vous répondez NON à cette question, passez à la question 3

- Oui
 Non

2.* Quels sont les problèmes (questions ou enjeux éthiques) que pourrait soulever la réalisation de ce projet ? (Pour chacun des problèmes identifiés, indiquez, lorsque nécessaire, les conséquences appréhendées. Vous devez répondre de façon spontanée.)

2.1. Problème 1

2.2. Problème 2

2.3. Problème 3

2.4. Problème 4

2.5. Problème 5

2.6. Autres problèmes (s'il y'a lieu)

3.* Selon vous, sur la base de l'information fragmentaire disponible, existe-t-il des bénéfices liés à cette recherche?

Si vous répondez NON à cette question, passez à la question 4

- Oui
- Non

Quels sont les principaux bénéfices qui pourraient être attendus par cette recherche ?
[Décrivez, en quelques lignes, les bénéfices potentiels pouvant découler du projet décrit dans la vignette.]

3.1. Bénéfice 1

3.2. Bénéfice 2

3.3. Bénéfice 3

3.4. Bénéfice 4

3.5. Bénéfice 5

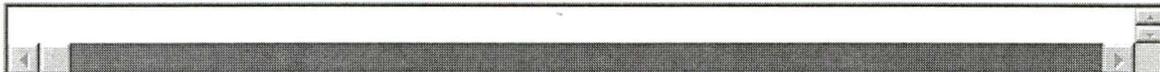
3.6. Autres bénéfices (s'il y'a lieu)

4.* À la lumière de vos réponses précédentes concernant les problèmes et les bénéfices liés à cette recherche, comment situeriez-vous l'acceptabilité de la recherche d'un point de vue éthique ?

- Totalement inacceptable
- Acceptable mais fortement questionnable

- Acceptable mais faiblement questionnable
- Totalemment acceptable

5.* Veuillez préciser les éléments décisifs qui ont entraîné votre prise de position à la question 4.



La première partie du questionnaire est maintenant terminée. Veuillez noter que le fait de passer à la partie 2 (de 2) du questionnaire vous empêchera d'apporter toute modification subséquente aux réponses inscrites dans cette première partie du questionnaire. Appuyez sur sauvegarder ci-dessous.

Sauvegarder

Annexe 2 – Partie 2 du questionnaire

Dans cette deuxième partie du questionnaire, nous vous demandons de préciser pour chacun des éléments rapportés ci-après

- 1) votre degré d'accord avec l'énoncé, et
- 2) le niveau d'importance que vous accordez à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche :

Élément 1

Dans le projet présenté, les chercheurs ne prévoient pas demander aux candidats à l'embauche leur consentement pour leur participation au projet de recherche.

1.* Êtes-vous d'accord pour dire que la décision de ne pas demander le consentement est appropriée dans le contexte où ces sujets sont des candidats à l'embauche ?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

2.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
- Peu important
- Important
- Très important

Élément 2

Le projet présenté prévoit l'établissement de normes minimales quant aux capacités fonctionnelles des travailleurs manutentionnaires. Avec l'accord de l'entreprise, tous les candidats pour être embauchés à un poste de manutentionnaire devront obligatoirement rencontrer ces normes lors des tests d'évaluation des capacités fonctionnelles.

3.* Êtes-vous d'accord pour dire que l'étude devrait être revue afin d'éviter toute forme d'interaction avec le processus d'embauche des candidats ?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

4.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
- Peu important
- Important
- Très important

Élément 3

Dans le projet présenté, il est prévu une rencontre au cours de laquelle les chercheurs présenteront le projet aux travailleurs manutentionnaires pressentis pour l'étude. À cette occasion, les modalités de leur participation seront expliquées et il leur sera demandé de signer un formulaire de consentement. Cette rencontre se fera en présence des superviseurs de l'entreprise.

5.* Êtes-vous d'accord pour dire que les superviseurs devraient s'abstenir de participer à la rencontre avec les chercheurs de façon à éviter toute forme de coercition envers les travailleurs ?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

6.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
- Peu important
- Important
- Très important

Élément 4

Dans le projet, rien n'assure la confidentialité des résultats aux tests biomécaniques obtenus par chacun des travailleurs (groupe de référence).

7.* Êtes-vous d'accord pour dire que des mesures assurant la confidentialité des résultats aux tests biomécaniques obtenus par chacun des travailleurs (groupe de référence) devraient être prises ?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

8.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
- Peu important
- Important
- Très important

Élément 5

Les chercheurs auront accès à des données personnelles concernant les travailleurs et les candidats à l'embauche, notamment aux résultats obtenus lors de tests médicaux réalisés pour le compte de l'entreprise.

9.* Êtes-vous d'accord pour dire que les chercheurs ne devraient pas avoir accès aux résultats obtenus lors des tests médicaux réalisés pour le compte de l'entreprise ?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

10.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
 - Peu important
 - Important
 - Très important
-

Élément 6

Le projet décrit ne prévoit aucun mécanisme de prise en charge en cas d'accident ou de malaise tant pour le groupe de référence que pour les candidats à l'emploi lors des tests d'évaluation biomécanique.

11.* Êtes-vous d'accord pour dire que le projet devrait prévoir un mécanisme de prise en charge en cas d'accident ou de malaise pour le groupe de référence ou pour les candidats à l'emploi lors des tests d'évaluation biomécanique?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

12.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
 - Peu important
 - Important
 - Très important
-

Élément 7

Dans le projet présenté, une compensation équivalente au taux de salaire horaire sera versée aux travailleurs constituant le groupe de référence

13.* Êtes-vous d'accord pour dire que la compensation équivalente au taux de salaire horaire constitue un incitatif trop important à la participation ?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

14.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
 - Peu important
 - Important
 - Très important
-

Élément 8

Dans le projet, aucune compensation n'est prévue pour les candidats à l'embauche

15.* Êtes-vous d'accord pour dire que le projet devrait prévoir pour les candidats à l'embauche la même compensation que pour les travailleurs manutentionnaires déjà à l'emploi de la compagnie ?

- Tout à fait en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

16.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

- Pas du tout important
- Peu important

Important

Très important

Élément 9

La vignette ne mentionne pas si les chercheurs seront rémunérés par l'entreprise pour les évaluations préemploi.

17.* Êtes-vous d'accord pour dire que les chercheurs ne devraient d'aucune façon être rémunérés par l'entreprise pour les évaluations préemploi ?

Tout à fait en désaccord

Plutôt en désaccord

Plutôt d'accord

Tout à fait d'accord

18.* Quelle importance accordez-vous à cet élément dans l'acceptabilité de la recherche ?

Pas du tout important

Peu important

Important

Très important

FICHE SIGNALÉTIQUE (à remplir)

19.* Domaine de recherche (champ de recherche)

Discipline de formation

20.* PRINCIPALE

21. SECONDAIRE

Niveau d'études supérieures et pays de formation

23.* Maîtrise

Non

Oui - Spécifiez le pays de formation

24.* Doctorat

Non

Oui - Spécifiez le pays de formation

25.* Post doctorat

Non

Oui - Spécifiez le pays de formation

26.* Nombre d'années depuis l'obtention du dernier diplôme

27.* Nombre d'années de travail en recherche

28.* Vos recherches impliquent-elles le recours à des sujets humains ? --- (Sujets humains : sujets vivants, cadavres, restes humains, tissus, liquides organiques, embryons ou fœtus)

Oui

Non

29.* Dans le passé, avez-vous été membre d'un comité d'éthique de la recherche ?

Oui

Non

30.* Êtes-vous présentement membre d'un comité d'éthique de la recherche?

Oui

Non

31.* Sexe

F

M

Le fait de cliquer "sauvegarder" enregistrera vos réponses. Le questionnaire sera alors automatiquement transmis au site de l'Université de Sherbrooke. Seuls les chercheurs impliqués dans ce projet de recherche (Ginette Denicourt, Johane Patenaude et Théophile Nyionsenga) y auront accès.

1000 mercis d'avoir accepté de répondre à notre demande. Nous vous en sommes très reconnaissants.

[Sauvegarder](#)

Annexe 3 – Formulaire d'information aux participants

Nom du participant,

D'emblée, nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de participer à notre enquête portant sur *l'Incidence de la culture disciplinaire sur l'évaluation éthique des risques en recherche*. Cette enquête s'inscrit dans le projet de thèse de madame Ginette Denicourt, étudiante au doctorat au Programme des sciences cliniques de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Les autres chercheurs impliqués dans ce projet sont Madame Johane Patenaude et Monsieur Théophile Nyionsenga, affiliés au centre de recherche clinique de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Vous trouverez ci-attaché le questionnaire que vous devez remplir et nous retourner pour le JJ MM 2003.

Tel que discuté lors de notre entretien téléphonique, ce projet de recherche s'intéresse à l'évaluation éthique en recherche. Cette évaluation est une tâche complexe qui peut donner lieu à des appréciations très variables chez les chercheurs et les membres des comités d'éthique de la recherche. Si l'évaluation éthique s'avère en première lecture subjective, de fait, elle renvoie en bonne part à une démarche sociale. Ce projet repose sur l'idée que le risque, concept au cœur de l'évaluation éthique, est un objet de représentations sociales et que la culture disciplinaire intervient pour modeler (ou moduler) les représentations sociales des chercheurs dans l'exercice de l'évaluation éthique. Sur le plan empirique, c'est ce que nous tentons de vérifier. Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire.

Ce questionnaire est construit autour d'une vignette d'environ 1 1/2 page qui décrit les grandes lignes d'une recherche en phase de conception. La vignette se limite à fournir des informations fragmentaires laissant place à différentes interprétations et questionnements sur les différents risques qui peuvent s'y retrouver. En bref, il comporte volontairement des zones grises. Soulignons encore que l'évaluation éthique s'inscrit dans un contexte d'incertitude et qu'en la matière il n'existe pas de vérité préétablie. **Il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses et il n'est nullement question, de notre part, de porter un jugement de valeur sur le bien-fondé des réponses des participants.** Il est à noter que dans l'interprétation des résultats, nous nous intéresserons non pas aux réponses individuelles mais aux agrégats disciplinaires.

Nous vous serions reconnaissants de remplir le questionnaire. Votre participation est sollicitée pour s'assurer que les résultats de la recherche soient les plus représentatifs possibles de la réalité et puissent ainsi contribuer aux discussions en cours sur l'évaluation éthique des projets de recherche, enjeu qui touche l'ensemble de la communauté des chercheurs. L'exercice ne devrait pas vous prendre plus d'une heure. Il va de soi que nous nous engageons à respecter votre anonymat et la confidentialité des renseignements personnels fournis. À cette fin, nous mettons à votre disposition un accès internet sécurisé à partir duquel vous pourrez remplir le questionnaire. Chaque participant ne sera identifié que par un numéro de code. Seuls les trois chercheurs impliqués dans le projet auront accès aux renseignements fournis. Le fait de retourner le questionnaire fait office de votre consentement à participer à ce projet de recherche.

<http://132.210.157.248:8080/recherche/ethique/questweb/html/fr/MemberLogin.asp>

Mot de passe:

Si vous avez des questions supplémentaires concernant cette étude, nous vous invitons à communiquer avec madame Ginette Denicourt, responsable de ce projet de recherche.

<i>Ginette Denicourt</i>	<i>Téléphone :</i>	<i>Courriel :</i>
--------------------------	--------------------	-------------------

Enfin, ce projet de recherche a été examiné et approuvé par le comité d'éthique de la recherche sur l'humain (CÉR) du Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke (CHUS). Si vous avez des questions en tant que participant et si vous désirez communiquer avec une tierce partie impartiale, vous pouvez téléphoner au secrétariat du CÉR au numéro (819) 346-1110 poste 12856.

Ginette Denicourt
Johane Patenaude
Théophile Nyionsenga